

Ministère de la culture



La transition écologique
appliquée à l'exploitation
Enjeux et modèles d'avenir

Mémoire de fin d'études

Arnaud Boileau

Exploitation – Promotion John Carpenter 2020

Tuteur : Philippe Rouxel
Remis le 24 avril 2020
Sous la direction de Éric Vicente et Etienne Ollagnier

REMERCIEMENTS :

Pour le suivi pendant mon cursus : Marie-José Ellana, Eric Vicente, Etienne Ollagnier, Nathalie Coste-Cerdan, Frédéric Papon.

Pour m'avoir donné envie de devenir exploitant de cinéma : Brigitte Guyot, les membres de Cinéligue et de l'ESCAL à Witry-Les-Reims, Marie-Camille Bouchindomme, Marguerite Hême De La Cotte, Elsa Sarfati et toute l'équipe de l'Espace 1789.

Pour m'avoir si bien accueilli durant mes différents stages : Benoît Dubost (UGC Ciné-cité La Défense), Clémence Bisch et la société Apollo, Olivier Aubry (Le Méliès de Bayeux), l'équipe des cinémas Star de Strasbourg, les membres de la société Haut et Court.

Pour m'avoir tant appris professionnellement cette année, je voudrai remercier tout particulièrement : Flore Tournois, Stéphane Libs, Charline Tabaraud, Julie Picard, Martin Bidou, Camille Verry, Pierre Landais et Kevin Jardel.

Pour la réalisation de ce mémoire : Aurélia Di Donato, Anne Faucon, Corentin Bichet, Eric Wasser, Christian Landais, Jérôme Berthereau, Marie-Christine Désandré, Blandine Bollier, Nicolas Schvartz, Clément Regnacq, Marie-Charlotte Popineau, Kira Kitsopanidou, le Festival des Arcs, Florence Klintz, Mathieu Guilloux, Philippe Rouxel. Pour leur amitié, je tiens à remercier mes camarades de la Distex : Juliette Aner, Damien Charron, Thomas Gaunet-Ascione, Laïs Decaster, Gabrielle Voigt, Mathilde Rolland et Quentin Paquet. D'autre part, j'ai une pensée pour ma famille, Paul Monteleone et l'ensemble de la promotion John Carpenter de la Fémis.

Enfin, j'aimerais remercier tous les cinémas que j'ai fréquentés, et particulièrement le cinéma Opéra de Reims, le Gaumont Parc Millésime à Thillois, l'UGC ciné-cité de Lille, le Majestic et le Métropole de Lille, l'Espace 1789, les MK2 quai de Seine / quai de Loire, le Louxor – Palais du Cinéma et le Ciné 104.

Sommaire

INTRODUCTION.....	5
I. UN CINÉMA : UNE GESTION D'UN BÂTIMENT ÉCO-RESPONSABLE	10
1. Vers quels bâtiments l'exploitation peut-elle se tourner ?	10
a) État des lieux des réglementations liées aux nouvelles constructions de bâtiments	10
b) La norme Haute Qualité Environnementale	13
c) Les autres labels complémentaires	14
d) L'Heliodôme de Cosswiller, une innovation architecturale inspirante pour l'exploitation	15
2. La consommation énergétique	18
a) Être écologiste au bureau	18
b) Réduire la consommation d'électricité liée à l'équipement d'une salle de cinéma	22
c) Réduire sa consommation d'eau	26
3. Étude de cas : le projet d'Utopia à Pont-Sainte-Marie.....	29
II. LA GESTION DES DÉCHETS DANS LES CINÉMAS : COMMENT RÉPONDRE À CE DÉFI MAJEUR ?	34
1. Le tri des déchets dans les cinémas.....	34
a) Le tri des déchets : bref état des lieux	34
b) La Station de Benoît Ciné Distribution	39
c) Un personnel formé ?	42
2. Vers une réduction des déchets.....	43
a) La billetterie dématérialisée : une fausse bonne idée	43
b) Optimiser sa communication.....	45
c) Vers une impression éco-responsable	49
3. Mutualiser ses actions avec les différents collaborateurs	51
a) Collaborer entre exploitants	51
b) Collaborer avec les distributeurs	53
III. ADOPTER UNE DÉMARCHE ÉCO-RESPONSABLE : UNE OPPORTUNITÉ DE RÉPONDRE AUX DÉFIS D'ATTRACTION ET DE CONSTITUTION DES PUBLICS	55
1. L'importance de la question écologique au sein de la jeunesse française : comprendre et saisir cette opportunité pour les cinémas Art et Essai	55
2. Concevoir et déployer une programmation et une animation thématique cohérentes	59
3. Mettre en place une politique éco-responsable d'achats et d'offre de consommables.....	61
a) Revoir sa politique structurelle : l'exemple du MK2 Nation, un premier pas vers une confiserie qualitative et responsable.....	61

b) Nouer des partenariats avec des producteurs locaux et responsables au service d'initiatives ponctuelles	65
4. La communication : un levier pour valoriser le fonctionnement éco-responsable de la salle de cinéma.....	67
CONCLUSION.....	70
LISTE DES ENTRETIENS	73
BIBLIOGRAPHIE.....	74
1. Mémoires.....	74
2. Articles de revues – Articles de presse	74
3. Guides.....	75
4. Rapports et dossiers	76
5. Filmographie.....	77
6. Sites internet	77
ANNEXE 1 : RÉSULTAT DE L'ENQUÊTE VERTE AU CONGRÈS DES EXPLOITANTS 2017, COMMISSION DES JEUNES EXPLOITANTS DE LA FNCF	80
ANNEXE 2 : EXTRAIT DE L'ÉTUDE DE L'ADEME LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE, PAR SOREIB, 1996	82
ANNEXE 3 : SYNTHÈSE DES RÉSULTATS DE L'ÉTUDE NATIONALE ÉCOÉCOLE, EQUINEO.....	88
ANNEXE 4 : DOCUMENT DE PRESENTATION DU DÉCRET BEPOS, ADRC.....	94
ANNEXE 5 : EXTRAIT DU MÉMOIRE : LA NORME HAUTE QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE ADAPTÉE A LA SALLE DE CINÉMA, SÉVRINE BREIL, P 12-23 96	
ANNEXE 6 : EXTRAIT DU GUIDE PRATIQUE DE CONDUITE DE PROJET - CRÉER OU TRANSFORMER UN CINÉMA, ADRC, 2019, P 44-47	108
ANNEXE 7 : LES HABITUDES DE TRAVAIL – DES PETITS GESTES POUR PROTÉGER LA PLANÈTE – FICHE DE LA COMMISSION DES JEUNES EXPLOITANTS DE LA FNCF.....	111
ANNEXE 8 : LISTE NON EXHAUSTIVE DES CINÉMAS ÉCOLOGIQUES RÉPERTORIÉS, CHRISTIAN LANDAIS, COMPLÉTÉE ARNAUD BOILEAU	114
ANNEXE 9 : PRÉSENTATION D'UN FUTUR CINÉMA UTOPIA À PONT-SAINTE-MARIE - AIDE SÉLECTIVE A LA PETITE EXPLOITATION, ANNE FAUCON.....	116
ANNEXE 10 : CHARTE D'ENGAGEMENT « VERS DES CINÉMAS VERTS », OBJECTIF CINÉ 64, 2019.....	135
ANNEXE 11 : COMPTE-RENDU - ATELIER « VERS DES CINÉMAS VERTS », OBJECTIF CINÉ 64, 6 SEPTEMBRE 2019	138
ANNEXE 12 : COMPTPE-RENDU - ATELIER « VERS DES CINÉMAS ÉCO-RESPONSABLES », OBJECTIF CINÉ 64, 11 OCTOBRE 2019	140
ANNEXE 13 : DES TOURNAGES À LA GESTION DES SALLES, LE CINÉMA PASSE AU VERT, LE MONDE, JANVIER 2020	143

INTRODUCTION

En septembre 2019 avait lieu à Deauville le congrès annuel des exploitants. En y assistant pour la première fois de ma vie, je découvrais ce grand rassemblement de la profession. Les grandes thématiques actuelles ont constitué le cœur des discussions : la nouvelle présidence du CNC, le nombre de films en salles, la parité ou encore l'accessibilité des cinémas dans les zones rurales. Attentif aux présentations des rapports des différentes branches, je me suis étonné de l'absence de la question de la transition écologique au sein de la petite, de la moyenne et de la grande exploitation.

Par transition écologique, j'entends un nouveau modèle économique et social, un modèle de développement durable, qui renouvelle nos façons de consommer, de produire, de travailler, de vivre ensemble pour répondre aux grands enjeux environnementaux. Aujourd'hui, la définition de la transition écologique, telle que la conceptualisait l'enseignant en permaculture Rob Hopkins en 2005¹, s'est très largement élargie à tous les secteurs d'activité. Ainsi, cette nouvelle définition s'applique également à l'industrie du cinéma, encore très polluante². Le secteur de la production a d'ailleurs déjà commencé à réfléchir sur sa transition écologique, comme l'illustre l'émergence de la société Secoya³. Celle-ci œuvre à l'accompagnement d'une réduction de l'empreinte carbone des tournages de films et de séries. De même, le développement de la charte Ecoprod⁴ témoigne, là encore, de la volonté du secteur de la production à s'engager en faveur d'un modèle plus écologique.

Au cours du 74^{ème} congrès des exploitants, j'ai noté que la question écologique n'était pas encore un sujet d'avenir assez majeur pour avoir sa place au sein d'un tel rendez-vous. De plus, en lisant le très reconnu *Rapport sur la salle de cinéma de*

¹ OBSERVATOIRE EUROPÉEN DE LA TRANSITION, *Définitions*, en ligne, [URL : <http://www.transition-europe.eu/fr/page/definitions-2>]

²HENRICH Emma, *Le Cinéma, une industrie très polluante*, le 14 mai 2019, en ligne, [URL : <https://youmatter.world/fr/cinema-environnement-pollution-paillettes/>]

³*Site de la société Secoya*
<https://secoya-ecotournage.com/>

⁴La charte Ecoprod a été rédigée en 2014, par le collectif Ecoprod. Elle fixe des objectifs à atteindre pour produire un film avec une empreinte carbone limitée.

ECOPROD, *La charte Ecoprod pour l'entreprise audiovisuelle*, 2014, [URL : <http://www.ecoprod.com/fr/la-charte-ecoprod/voir-la-charte-ecoprod.html>]

*demain*⁵ de Jean-Marie Dura, l'écologie n'est pas incluse dans les grands axes de réflexion de ce que devraient être les salles de cinéma futures, si ce n'est deux courts paragraphes sur lesquels je reviendrai. C'est notamment ce rapport et ces paragraphes qui m'ont amené à vouloir approfondir cette réflexion. Cela faisait particulièrement écho avec mes convictions personnelles et les démarches en faveur de l'environnement que je développe dans ma vie privée.

J'ai ainsi commencé à me renseigner sur les différentes pratiques écologiques dans les cinémas au fur et à mesure de ma première année à la Fémis. Que ce soit du côté de nos intervenants ou bien des différents cinémas visités, chaque exploitant se sentait touché par la question, mais pas encore véritablement engagé dans cette démarche. Au sein des différentes structures nationales, seule la commission des jeunes exploitants à la Fédération Nationale des Cinémas Français (FNCF) se penche sur la question à travers le groupe Écologie. Elle a lancé un questionnaire à un échantillon d'exploitants sur les pratiques écologiques dans les salles, lors du congrès des exploitants en 2017. À travers le résultat de cette enquête, il est intéressant de noter que 85%⁶ des exploitants disent avoir adopté des petits gestes écologiques, « preuve de la véritable volonté des exploitants d'adopter une attitude responsable »⁷. Même si autant d'exploitants semblent prêts à s'engager dans cette démarche, il faut souligner un point essentiel : « la difficulté principale viendrait du manque de sensibilisation générale et de la faible implication des collectivités environnantes, décourageant les exploitants dans leurs efforts »⁷ selon cette même enquête.

En effet, si l'on se tourne du côté des pouvoirs publics, le CNC ne place pas (encore) la transition écologique au centre de sa politique. Comme me l'a précisé Corentin Bichet, directeur de l'exploitation au CNC, la politique principale actuelle est de s'inscrire dans la redynamisation des centres-villes et dans le Plan d'Action Cœur de Ville⁷. Corentin Bichet reconnaît tout à fait que le CNC n'est pas encore très actif sur le

⁵DURA Jean-Marie, *Rapport sur la salle de cinéma de demain*, présenté à Frédérique Bredin en septembre 2016

https://www.cnc.fr/professionnels/etudes-et-rapports/rapport-sur-la-salle-de-cinema-de-demain_228475

⁶ ANNEXE 1 : *Résultats de l'enquête verte au Congrès des Exploitants 2017*, par la commission des jeunes exploitants de la FNCF

⁷ Plan d'Action Cœur de Ville : programme du Ministère sur la Cohésion des Territoires pour revitaliser les centres-villes. Budgété à 5 milliards d'euros, il touche 222 villes sur l'ensemble du territoire français AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES, *Dossier action cœur de ville*, mars 2018, [URL : <https://www.cget.gouv.fr/dossiers/action-coeur-de-ville>]

sujet. Toutefois, il précise qu'une étude allait être mise en place. Elle portera sur l'impact environnemental des salles de cinémas en France à travers deux axes : la production de déchets et la consommation énergétique. Cette étude sera notamment réalisée à partir d'un échantillon de quinze salles représentatives du parc de salles français. Elle sera également conduite en étroite collaboration avec l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (l'ADEME). Elle devait débiter en mars 2020 et être rendue publique à l'automne prochain, mais la crise sanitaire retardera probablement ces échéances. L'étude constituera une base pour aller plus loin sur les réflexions à avoir et les politiques à mener. Il sera par ailleurs intéressant de la comparer avec celle réalisée par le bureau d'études SOREIB⁸ en 1994 : *La Maîtrise de l'Énergie dans les salles de cinémas*⁹. Cette étude, sous la tutelle de l'Agence pour le Développement Régional du Cinéma (ADRC) et de l'ADEME, et à l'initiative du CNC, était à l'époque menée dans le cadre de la procédure de modernisation des salles indépendantes parisiennes.

Si l'on observe d'autres secteurs d'activités, on peut noter que certains sont davantage en avance sur la transition écologique. Les écoles et les musées sont des exemples pertinents. Ces ERP (Établissements Recevant du Public) apparaissent innovants face à la question environnementale. En effet, en 2005, l'association Teragir lançait son programme Eco-Ecole, conçu pour faire mûrir la réflexion sur le développement durable à l'école. Eco-Ecole et le Ministère de l'Éducation nationale ont même signé un accord de coopération pour l'éducation au développement durable en janvier 2017. Les bénéfices de ces actions sont quantifiables grâce à l'étude nationale sur les résultats du programme Eco-Ecole¹⁰, réalisée par le cabinet eQuiNeo. Cette étude nous montre d'ailleurs des succès qui pourraient inspirer l'exploitation (en matière d'équipements, de recyclage, de produits d'entretiens...).

Quant aux musées, l'exemple parisien du quai Branly est tout à fait intéressant. Après la lecture du *Rapport de développement durable de la structure*¹¹, je constate que

⁸ SOREIB est un bureau d'études spécialisé en études techniques fluides, en génie climatique et énergétique.

⁹ ANNEXE 2 : Bureau d'étude SOREIB, *La Maîtrise de l'Énergie dans les salles de cinéma*, 1996

¹⁰ ANNEXE 3 : Cabinet EQUINEO, *Synthèse des résultats de l'étude nationale Eco-Ecole*

¹¹ MARTIN Stéphane, *Rapport de développement durable du musée du quai Branly*, 2014, en ligne, [URL : http://www.quaibrantly.fr/fileadmin/user_upload/1-Edito/6-Footer/8-Missions-et-fonctionnement/RAPPORT_DD_2014_FR_web_PL.pdf]

la construction de ce musée a été entièrement pensée pour mettre en place une organisation éco-responsable et pérenne sur plusieurs aspects : optimisation de l'éclairage et de la consommation d'eau ou encore construction d'un bâtiment Haute Qualité Environnementale (norme sur laquelle je reviendrai). Là encore, nous retrouvons dans ce rapport un modèle de fonctionnement qui répond à des problématiques similaires à l'exploitation, comme l'accessibilité aux Personnes à Mobilités Réduites (PMR), le travail pédagogique avec les écoles, l'insertion dans l'urbanisme ou encore la gestion des ressources humaines.

Si des initiatives pionnières ont émergé à différents niveaux, l'industrie du cinéma en général est en retard sur d'autres sur la question de l'éco-responsabilité, dont l'importance ne fait aucun doute. Le milieu de l'exploitation ne fait pas exception bien qu'il commence peu à peu à traiter le sujet. Poussé par une conscience personnelle sur le sujet environnemental, je souhaite engager une réflexion qui me semble nécessaire face à l'ampleur des enjeux. Loin de toute tentative de plaidoyer théorique, ce mémoire tentera au contraire d'intégrer les problématiques propres de l'exploitation en France. Cela permettra d'éviter l'écueil d'un discours déconnecté des réalités suggérant des changements radicaux, faisant fi des contraintes concrètes. Dans ce cadre, il convient d'ouvrir des pistes de réflexion et de proposer des exemples de mise en œuvre réalistes. L'enjeu de ce mémoire est donc de répondre à cette question :

La transition écologique : quels modèles applicables et viables pour l'exploitation française dans son éclectisme et sa singularité ?

Dans un premier temps, je me pencherai sur ce qui constitue une partie majeure du métier d'exploitant : la gestion avant tout d'un bâtiment.

A travers la présentation de différentes normes architecturales, de labels éco-responsables, et d'une innovation architecturale, il s'agira de traiter la conception bâtiminaire d'un cinéma et ses enjeux. J'aborderai également la question de la consommation énergétique liée au bâtiment, tout en proposant des idées sur la manière de la réduire. J'interrogerai plus précisément les pratiques d'éco-responsabilité dans les bureaux, mais aussi la consommation d'eau et d'électricité liée à l'équipement du bâtiment et à son exploitation. Enfin, j'illustrerai le propos en présentant le projet de construction d'un cinéma, à Pont-Sainte-Marie, porté par le réseau de cinémas Utopia.

Dans un deuxième temps, j'aborderai la problématique de l'excès des déchets dans les cinémas. Il s'agira d'apporter un éclairage global sur le tri des déchets à travers un bref état des lieux, d'analyser les solutions possibles pour une réduction et une meilleure utilisation des déchets, et surtout d'envisager une mutualisation des actions entre les salles, d'une part, et avec les distributeurs, d'autre part.

Dans un troisième temps, j'évoquerai l'intérêt de développer des pratiques écologiques pour attirer et constituer le public. Cela passera par l'opportunité d'attirer un public jeune, sensible à l'environnement, par une programmation et une animation cohérente, par le développement d'une confiserie responsable et qualitative, et enfin par une communication comme levier pour valoriser l'activité verte de la salle.

Ainsi, mon mémoire aura pour but de proposer des solutions et des modèles les plus applicables possibles pour les exploitants. Par les exemples que je citerai, ce mémoire a pour objectif d'inspirer ses lecteurs à travailler de manière plus éco-responsable dans leur exploitation de salles de cinéma.

I. UN CINÉMA : UNE GESTION D'UN BÂTIMENT ÉCO-RESPONSABLE

Durant mes deux années de formation, de nombreux intervenants nous ont rappelé que le cœur du métier était la gestion d'un bâtiment. En effet, un cinéma est avant tout un lieu et un établissement recevant du public. Celui-ci génère inévitablement des coûts fixes et variables. Il est source de consommation et influence naturellement le fonctionnement de la structure et le travail des employés.

1. Vers quels bâtiments l'exploitation peut-elle se tourner ?

a) État des lieux des réglementations liées aux nouvelles constructions de bâtiments

Les cinémas du futur seront indéniablement liés aux lois relatives au domaine de la construction et du bâtiment. En effet, nous pouvons penser que la législation va tendre vers des bâtiments neufs, dont les critères de développement durable seront de plus en plus présents.

D'un point de vue de la construction de salles de cinéma, le développement durable est un critère important dans le cadre des autorisations en Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC). Comme me l'expliquait Christian Landais (délégué général adjoint à l'Agence pour le Développement Régional du Cinéma), les critères ont bien évolué depuis plusieurs années : « la première réglementation date de 2003, on parlait de qualité architecturale, pas encore de développement durable. On tend par ailleurs à revenir à cette notion dans les projets de modifications de la réglementation ». Depuis la Loi sur la Modernisation de l'Economie (LME) du 4 août 2008¹², la Commission Départementale d'Équipement Commercial (CDEC) devient la CDAC, et voit ses règles modifiées. L'inclusion d'un volet développement durable est

¹² ADAMO Michel, *Loi sur la modernisation de l'économie (LME) du 4 août 2008 et équipement commercial*, août 2008, [URL : <https://www.village-justice.com/articles/modernisation-economie-equipement,4106.html>]

particulièrement intéressante. Quatre points sont principalement étudiés par la commission :

- les mesures destinées à réduire la consommation énergétique des bâtiments ;
- la description des énergies renouvelables ;
- l'imperméabilisation des sols ;
- la limitation des pollutions associées à l'activité à venir ;

Deux personnalités qualifiées en matière de développement durable et d'aménagement du territoire font par ailleurs partie des membres de la commission délivrant l'autorisation de construction. Le développement durable est donc déjà un critère important pour les futurs cinémas qui se construiront.

Par ailleurs, les cinémas échappent actuellement aux obligations de la réglementation thermique RT 2012, obligatoire pour obtenir un permis de construire. Cette réglementation vise notamment à réduire la consommation énergétique des bâtiments neufs et des rénovations importantes. Nous pouvons penser que toutes ces exigences et ces réglementations¹³ seront appliquées aux salles de cinémas et aux différents ERP dans un avenir proche. De plus, une nouvelle RT est en train de voir le jour : la RT 2020. Cette nouvelle norme (applicable pour fin 2020) vise à construire des logements ou bâtiments à énergie positive ; c'est-à-dire des bâtiments qui produisent plus d'énergie qu'ils n'en consomment.

De même, un décret très récent vient conforter l'idée d'une évolution vers des bâtiments de plus en plus éco-responsables. Le décret du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale cible des bâtiments à usage tertiaire. La volonté de développer les Bâtiments à Energie Positive, appelés « BEPOS », est bien présente. Comme le précise le document de travail¹⁴ fourni par l'ADRC (document de travail qui devait servir à une présentation du décret au Festival des Arcs 2019), « sont assujettis aux obligations les propriétaires et, le cas échéant, les preneurs à bail d'un bâtiment ou partie de bâtiment hébergeant exclusivement des activités tertiaires sur une surface de plancher supérieure ou égale à

¹³ ERT2012, *Quels sont les exigences de moyens de la RT2012*, [URL : <https://www.e-rt2012.fr/explications/generalites/exigences-de-la-rt-2012/exigences-moyens/>]

¹⁴ ANNEXE 4 : ADRC, *Document de présentation du décret sur les BEPOS pour le Festival des Arcs 2019*.

1 000 m² ». Ainsi, une partie de l'exploitation est concernée par ce décret. Pour construire un bâtiment à énergie positive, plusieurs solutions sont possibles :

- disposer d'une isolation thermique performante et d'une ventilation à double flux avec récupération d'air ;
- penser l'exposition du bâtiment et l'implantation de ses ouvertures pour optimiser l'intégration de l'énergie solaire passive ;
- éviter les ponts thermiques¹⁵ et les déperditions de chaleur ;
- installer des panneaux solaires photovoltaïques ;
- disposer de capteurs solaires thermiques, comme le capteur solaire à air ;
- utiliser une pompe à chaleur utilisant la géothermie ;
- disposer d'une chaudière à cogénération¹⁶ de chaleur et d'électricité.

Ainsi, il semblerait que les normes des bâtiments aillent dans le sens d'une transition écologique plus durable, impactant par voie de conséquence la création de nouveaux cinémas. De plus, l'étude menée par l'ADEME pour le CNC, pourrait apporter des réponses sur la consommation énergétique qui ne laisserait pas insensible les membres des CDAC. Corentin Bichet me confiait d'ailleurs, que cette étude serait un support de réflexion pour prendre en compte l'enjeu écologique dans les aides sélectives, bien que tout cela reste actuellement une hypothèse pour le moment.

¹⁵ Un pont thermique est une zone ponctuelle ou linéaire qui, dans l'enveloppe d'un bâtiment, présente une variation de résistance thermique.

¹⁶ La cogénération consiste à produire et à utiliser simultanément de l'électricité et de la chaleur à partir d'une même énergie primaire et au sein de la même installation

b) *La norme Haute Qualité Environnementale*

Actuellement, pour construire ou rénover un cinéma de manière éco-responsable, il faut obtenir la certification Haute Qualité Environnementale (HQE), reconnue d'utilité publique en 2004. Délivrée par l'AFNOR¹⁷, cette certification labellise aujourd'hui des bâtiments répondant à plusieurs cibles. Comme le précise Sévrine Breil dans son mémoire *La démarche Haute Qualité Environnementale adaptée à la salle de cinéma*, « les 14 cibles [...] ont pour objet de permettre au maître d'ouvrage de structurer ses objectifs ». Je citerais parmi ces 14 cibles, celles qui me semblent les plus importantes en matière de transition écologique :

- la cible 2 - choix intégré des produits et des procédés de construction : matériaux éco-responsables, pérennes, incluant une maîtrise des risques environnementaux ;
- la cible 3 - chantier à faible nuisances en matière de déchets, de bruit et de pollution : limitation des nuisances sonores, limitation des déchets générés par le chantier en cours et bonne gestion de ceux-ci ;
- la cible 4 - gestion de l'énergie : choix architecturaux pensés pour réduire la facture énergétique, utilisation d'énergies renouvelables, faible consommation de chauffage ;
- la cible 5 - gestion de l'eau : récupération de l'eau de pluie, réducteurs de pression, chasses d'eau équipées d'une commande sélective ;
- la cible 6 - gestion des déchets d'activité.

Les autres cibles (en annexe¹⁸) sont tout aussi importantes, mais répondent à des enjeux de confort et s'éloignent ainsi de mon propos.

¹⁷ L'AFNOR est un organisme de certification et d'évaluation de systèmes, services, produits et de compétences en France.

¹⁸ ANNEXE 5 : BREIL Sévrine, *Extrait du mémoire : La démarche Haute Qualité Environnementale adaptée à la salle de cinéma*, p 12-23

c) *Les autres labels complémentaires*

En plus du label HQE précédemment évoqué, d'autres labels complémentaires peuvent être visés par les cinémas. Ils ont été répertoriés par l'ADRC, dans son guide pratique de conduite de projet *Créer ou transformer un cinéma*¹⁹ :

SIGLE	LABEL	Origine	Définition et critères
HQE	« Haute Qualité Environnementale »	Association HQE, environnement, qualité de vie et performance économique	14 cibles : environnement, produits, impact ; qualité : espaces, air, eau ; confort : hygro-thermique, acoustique, visuel, olfactif ; gestion : énergie, eau, déchets, maintenance.
HPE	« Haute performance énergétique »	label officiel français	performances énergétiques, sanitaires et environnementales conception et entretien
BBC	« Bâtiment à Basse Consommation »	Association Effinergie	Efficacité énergétique, conception bioclimatique, consommations énergétiques, perméabilité du bâti, étanchéité des réseaux,
BIOSOURCÉ	« Bâtiments avec matériaux d'origine biologiques »	Privé - Scop Karibat	Garanties aux maîtres d'ouvrage de la qualité globale biosourcée. Taux de matériaux d'origine biologique (bois, chanvre).
BBCA	« Bâtiments à bas carbone »	Association BBCA - CSTB Ville de Paris et région IDF	Exemplarité de l'empreinte carbone d'un bâtiment sur l'ensemble de son cycle de vie (construction-exploitation-fin de vie-stockage)
BIODIVERCITY	« Bâtiments à bas carbone »	Privé, association CIBI	évalue les performances écologiques d'un projet, respect du site et expertise de sa biodiversité, architecture, services rendus
REV3 – TRI	« 3 ^{ème} révolution industrielle »	Initié par la Région « Hauts de France »	Energies renouvelables, bâti à énergie positive, stockage d'énergie, circuit court, mise en réseau, mobilité, économie du partage
BDM	« Bâtiments durables méditerranéens »	reconnu par la Région PACA avec l'ADEME	référentiel de qualité environnementale : évaluer les projets de construction et de réhabilitation
BREAM	« BRE - Environmental Assessment Method » (Building Research Establishment)	label britannique répandu dans de nombreux projets	Equivalent du référentiel HQE français, il évalue et classe la durabilité et le comportement environnemental des bâtiments tertiaires selon plusieurs cibles
LEED	« Leadership in Energy and Environmental Design »	label américain, reconnu à l'international	Equivalent du référentiel HQE ou BREAM, il a pour objectif de promouvoir les bâtiments écologiques et de réduire leurs impacts environnementaux lors de leur construction et exploitation.

Labels écologiques répertoriés par l'ADRC

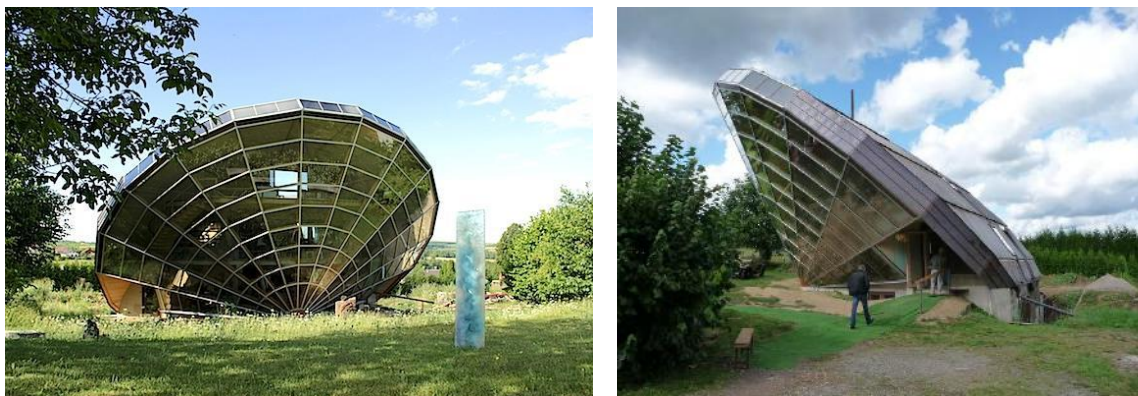
Christian Landais m'indiquait que les plus notables sont les labels BREAM et LEED, bien que ceux-ci soient des labels développés à l'étranger. Dans son mémoire

¹⁹ ANNEXE 6 : ADRC, *Extrait du guide pratique de conduite de projet : Créer ou transformer un cinéma*, p 44-47

*L'éco-responsabilité des salles de cinéma françaises*²⁰, Florence Klintz cite l'exemple du circuit britannique Curzon, dont deux cinémas ont obtenu le label BREAM : « Oxford et Aldgate East (East London) – ont alors reçu la note « BREEAM Très bien » pour la mise en place des mesures suivantes : un système de gestion du bâtiment (GTB) pour contrôler le chauffage et la ventilation, un éclairage LED, l'utilisation de bois recyclé pour limiter le plastique et l'installation d'équipements écoénergétiques ».

d) *L'Héliodôme de Cosswiller, une innovation architecturale inspirante pour l'exploitation*

Tous ces labels sont de beaux objectifs à atteindre, mais l'innovation architecturale peut également de son côté être un remède pour exploiter des cinémas de façon plus écologique. En effet, dans la commune de Cosswiller (Bas-Rhin), se trouve un bâtiment tout à fait atypique appelé l'Héliodôme. Cet habitat est l'œuvre d'Eric Wasser, ébéniste et architecte, qui a construit un bâtiment sur le modèle d'un cadran solaire.



Photos de l'Héliodôme de Cosswiller

Le principe de ce bâtiment est assez simple. Orienté et incliné de façon la plus optimale possible par rapport aux rayons du soleil, il épouse la trajectoire et la courbe que va réaliser le soleil sur une journée entière. En hiver, les rayons du soleil sont plus rasants, et viennent ainsi toucher la façade vitrée. En été, la courbe du soleil est différente : les rayons ne touchent pas les baies vitrées, mais le toit en bois. Sur l'arrête

²⁰ KLINTZ Florence, *L'éco-responsabilité des salles de ciné françaises*, mémoire de la Fémis, Formation continue, 2019, p. 19-20

du bâtiment sont posés des panneaux solaires. Uniquement en mélèze (variété de bois) issu de la région du Bas-Rhin, le toit contient des bandes de cuivre. Celles-ci s'oxydent lorsqu'il pleut, et l'eau vient traiter la surface du toit en s'écoulant sur le mélèze et le cuivre. Ce procédé permet un entretien naturel du bois. L'Héliodôme possède une isolation de 60 cm, composée de liège et de fibre de bois. Le schéma ci-dessous permet de mieux visualiser le concept de ce bâtiment innovant :

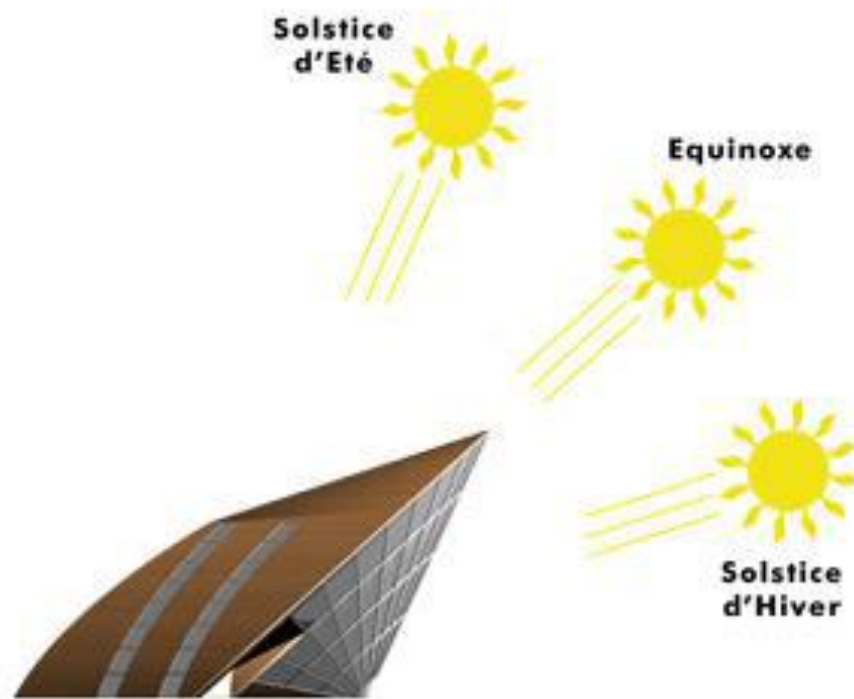


Schéma des trajectoires du soleil sur l'Héliodôme

Selon l'architecte Eric Wasser, « le problème aujourd'hui, est que nous réfléchissons notre architecture selon le modèle unique d'un bâtiment en forme de cube. Nous cherchons l'innovation technique pour tenter de répondre à l'urgence climatique, avant de réfléchir au maximum à une architecture se rapprochant au plus près de la nature et de ce qu'elle nous offre. Ici, nous avons un peu de relief, il s'agit donc d'épouser la forme naturelle du terrain ». 70% à 80% de cet habitat fonctionne grâce à l'unique chauffage solaire. Eric Wasser ajoute : « le béton à l'intérieur apporte une fraîcheur et nous protège des fortes chaleurs. Lors des canicules, la température à l'intérieur ne monte pas au-dessus des 20° ». L'architecte a transformé cette maison en un lieu de visite. Un bar est disponible au rez-de-chaussée, où il a installé un

vidéoprojecteur, des chaises et un piano à queue pour accueillir des évènements culturels et festifs, l'été notamment.



Photo de l'intérieur de l'Héliodôme

L'intérêt de parler de cette architecture tout à fait innovante est bien évidemment d'y voir un modèle potentiel de salle de cinéma. Si la salle de cinéma est un espace fermé et isolé, les lieux communs et les espaces menants aux salles seraient les principales cibles des économies d'énergies à penser. L'enjeu actuel est par ailleurs de faire du cinéma un lieu de vie, avec des espaces communs, où le spectateur peut se restaurer, boire un verre et rester avant et/ou après la projection. Ainsi, un bâtiment comme l'Héliodôme serait une manière de répondre à cet enjeu avec un lieu commun chauffé à 70% naturellement. « Comme nous sommes sur un lieu en pente naturelle, nous avons deux étages sous le rez-de-chaussée. Cette architecture n'est pas une contrainte pour une salle de cinéma. Ici, nous sommes sur une latitude de 50°, ce qui oblige l'Héliodôme à être très incliné, mais ce modèle de bâtiment n'est pas incliné autant selon les latitudes » explique Eric Wasser.



L'inclinaison de l'Héliodôme selon la latitude

D'autre part, cette forme de bâtiment est tout à fait superposable, selon Eric Wasser. Il pourrait, en effet, y avoir deux « soucoupes » l'une sur l'autre. Cela permettrait d'y voir un potentiel de plusieurs étages, et donc de plusieurs salles. Evidemment, ce type de bâtiment posséderait des contraintes techniques liées à la spécificité d'une salle de cinéma, mais l'innovation des technologies m'amène à penser que l'architecture des cinémas va évoluer.

2. La consommation énergétique

Lorsque j'évoquais les coûts fixes et variables liés au bâtiment et à l'activité, on retrouve bien évidemment la consommation énergétique lié à l'énergie nécessaire à l'activité, que ce soit en électricité ou en besoin sanitaire. Il s'agit de porter une réflexion globale sur les équipements du bâtiment, sur leurs utilisations et sur les équipements dans lesquels investir.

a) Être écologiste au bureau

Pour une grande majorité des cinémas en France, l'équipe de direction travaille sur le terrain, mais également dans des bureaux. La première chose à faire pour limiter sa consommation d'énergie, et notamment d'électricité, est de changer ses habitudes de travail par des gestes simples.

Actuellement, la communication la plus développée reste la boîte mail. Indispensable, le courrier électronique est toutefois une pratique finalement assez polluante. Comme le précise Colin Destombe (étudiant en production à la Fémis, promotion 2019) dans son mémoire *Concilier écologisme et production*²¹ : « envoyer un message mail n'est pas quelque chose d'anodin d'un point de vue énergétique. « Si l'on considère la totalité de son cycle de vie, le simple envoi d'un mail d'1 mégaoctet (1 Mo) équivaut à l'utilisation d'une ampoule de 60 watts pendant 25 minutes »²² ». A partir de

²¹ DESTOMBE Colin, *Concilier écologisme et production*, mémoire de la Fémis, Promotion 2019, p. 8-14, [URL : https://www.femis.fr/IMG/pdf/mprod_me_moire_de_fin_d_etudes_colin_destombe.pdf]

²² CAILLOCE Laure, *Numérique : le grand gâchis énergétique*, revue *CNRS Le journal*, 16 mai 2018, en ligne, [URL : <https://lejournale.cnr.fr/articles/numerique-le-grand-gachis-energetique>]

cette donnée, revoir les priorités dans l'envoi de mails et limiter l'utilisation de cet outil de travail reste la première chose à faire. Comprendre la logique de stockage des mails pour un exploitant est assez évident, puisque les mails sont stockés dans des serveurs, à l'image des films stockés sur les serveurs des cinémas. Ainsi, je recommanderais plusieurs pratiques :

- trier régulièrement ses mails antérieurs ;
- supprimer chaque mail devenu non indispensable ;
- éviter les pièces jointes en signature : elles rendent en effet le mail plus lourd et prennent donc encore plus de place sur les serveurs ;
- limiter les mails entre collègues de la même structure.

Concernant les mails internes, la société Secoya recommande l'utilisation de Slack²³. Ce logiciel gratuit permet de communiquer avec une messagerie instantanée, de créer des groupes de discussions et d'intégrer des pièces jointes à celles-ci. Selon le site d'information Youmatter²⁴, « un mail moyen tout simple équivaut à une émission de 4 g de CO₂ », tandis qu'un message instantané de type SMS ou Slack est équivalent à « 0,00215 g de CO₂ ».

De plus, on a tendance à penser que le papier est un déchet à limiter. C'est le cas, mais imprimer un mail peut rester un geste plus écologique. Colin Destombe nous indique que « le papier est le produit le mieux recyclé en France, à hauteur de 5,293 millions de tonnes en 2015, soit 64% de la pâte à papier fabriquée en France »²⁵. Précédemment, il précisait que « 1kg de papier, soit 200 feuilles A4, représente 919g de CO₂. Ainsi, une feuille représenterait 4,595g de CO₂, soit l'équivalent d'un mail simple (hors pièce-jointe). Le papier n'est donc pas tellement plus polluant que l'utilisation des mails. Selon la journaliste scientifique Laure Cailloce, « le secteur des nouvelles technologies représente à lui seul entre 6 et 10% de la consommation mondiale d'électricité, soit 4% de nos émissions de gaz à effet de serre »²⁶.

²³ Slack est une plate-forme de communication collaborative.

²⁴ FOURNIER Clément, *Quel est le plus écolo : un mail, un sms, ou un message sur une appli ?*, 22 juin 2018, en ligne, [URL : <https://youmatter.world/fr/ecologie-mail-sms-message-empreinte-carbone/>]

²⁵ DESTOMBE Colin, *Concilier écologisme et production*, mémoire de la Fémis, Promotion 2019, p. 8-14, [URL : https://www.femis.fr/IMG/pdf/mprod_me_moire_de_fin_d_e_tudes_colin_destombe.pdf]

²⁶ CAILLOCE Laure, *Numérique : le grand gâchis énergétique*, revue CNRS *Le journal*, 16 mai 2018, en ligne, [URL : <https://lejournal.cnrs.fr/articles/numerique-le-grand-gachis-energetique>]

Outre la pollution numérique, Colin Destombe a répertorié de nombreuses habitudes qui peuvent être changées sans modifier le quotidien : notamment, éteindre les ordinateurs, les lumières avant de partir du bureau le soir. J'ajouterais également que ces deux derniers gestes peuvent aussi être appliqués le midi, lors de la pause déjeuner. Colin Destombe propose également de débrancher les chargeurs qui chargent à vide ; « les chargeurs contiennent des transformateurs qui consomment de l'électricité. La puissance électrique est proche de zéro, mais en cumulant le nombre d'heures pendant lesquelles plusieurs chargeurs sont branchés inutilement, on arrive rapidement à plusieurs centaines de watts perdues par an ». De même, les boîtiers électroniques ou « box », fournissant le Wi-Fi, restent très souvent allumés la nuit. De plus, ils contiennent de petites lumières énergivores, par ailleurs très peu utiles à leur fonctionnement. Selon le guide pratique de l'ADEME²⁷ sur l'éco-responsabilité au bureau et ce tableau suivant, une box consomme de 150 à 300 kWh par an.

DES ÉQUIPEMENTS PLUS OU MOINS ÉCONOMES

Équipement	Consommation d'énergie
Smartphone	de 2 à 7 kWh / an
Tablette	de 5 à 15 kWh / an
Écran	de 20 à 100 kWh / an
Ordinateur portable	de 30 à 100 kWh / an
Ordinateur fixe	de 120 à 250 kWh / an
Box (Internet +TV)	de 150 à 300 kWh / an

Sources : ADEME et GreenIt

Tableau extrait du guide de l'ADEME : être éco-responsable au bureau

Ensuite, je recommanderais de programmer son imprimante pour qu'elle se mette en veille le soir, et pour qu'elle s'allume le matin. De nombreuses imprimantes possèdent cette fonction. Enfin, je déconseillerais l'achat des multiprises avec un bouton lumineux qui participent à la consommation inutile d'électricité, nommée aussi « consommation passive ». Celle-ci représente 11% de la facture d'électricité d'un foyer selon le

²⁷ Guide pratique de l'ADEME : être éco-responsable au bureau, p. 7, [URL : <https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/guide-pratique-ecoresponsable-au-bureau.pdf>]

baromètre AFP-Powermetrix²⁸. Toutes ces économies peuvent être réalisées sans efforts majeurs.

Le dernier point reste la prise de conscience et la formation du personnel, point sur lequel je reviendrais plus en détail en deuxième partie de ce mémoire. Ces gestes simples passent par une sensibilisation commune et globale pour développer une éco-responsabilité au sein des équipes. Le guide de l'ADEME *Eco-responsable au bureau*²⁹ reste un document sur lequel chacun peut s'appuyer. De même, la commission des jeunes exploitants de la FNCF a rédigé un document (joint en annexe³⁰), avec des conseils précieux pour adopter des gestes écologiques dans son travail.

²⁸ AFP, « Les appareils en veille coûtent 2 milliards d'euros aux Français (baromètre AFP-Powermetrix) », L'Express, le 10 juillet 2013, [URL : https://lentreprise.lexpress.fr/les-appareils-en-veille-coutent-2-milliards-d-euros-aux-francais-barometre-afp-powermetrix_1527919.html]

²⁹ ADEME, *Eco-responsable au bureau*, [URL : <https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/guide-pratique-ecoresponsable-au-bureau.pdf>]

³⁰ ANNEXE 7 : GROUPE ÉCOLOGIE de la commission des jeunes exploitants à la FNCF, *Les habitudes de travail – des petits gestes pour protéger la planète*

b) Réduire la consommation d'électricité liée à l'équipement d'une salle de cinéma

Aujourd'hui, la manière la plus écologique de rendre son cinéma moins énergivore est le passage aux ampoules LED, déjà bien développées. Au-delà de l'aspect écologique, les LED sont également économiques selon ce graphique de l'ADEME³¹.

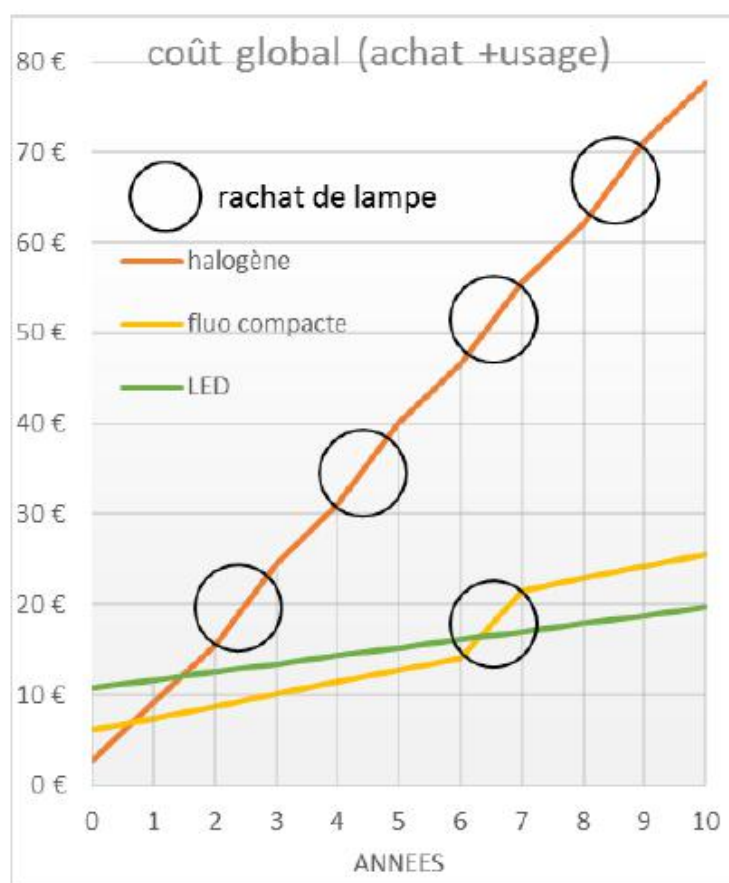


Figure 1 - Calcul des coûts d'utilisation de lampes (LED de 600 lumens, équivalente aux anciennes lampes de 60 Watt) - source ADEME

Dans la gamme des lampes écologiques, on parle également aujourd'hui des lampes fluocompactes (LFC), moins performantes que les LED cependant. L'ADEME estime, dans *Choisir son éclairage*³², une durée de vie de 8 000 heures pour les LFC, et de

³¹ ADEME, *Les avis de l'ADEME - L'éclairage à diodes électroluminescentes*, avril 2017, p. 6, en ligne, [URL : https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/l_eclairage_a_diodes_electroluminescentes_avis_ademe_maj_avril_2017.pdf]

³² ADEME, *Guide pratique - Choisir son éclairage*, septembre 2018, p. 5, en ligne, [URL : <https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/guide-pratique-choisir-son-eclairage.pdf>]


40 000 heures pour les LED. Mais d'un point de vue environnemental, il est difficile de déterminer quel type de lampe est la moins polluante, notamment si l'on considère l'impact du produit depuis sa production jusqu'à la phase du déchet. En effet, les LFC sont recyclables à 93%, mais contiennent du mercure. Quant aux LED, « elles sont composées de substances dangereuses, mais aussi de matériaux rares qu'il est important de récupérer » selon l'ADEME. Ces options offrent toutefois des alternatives à l'éclairage aux halogènes très énergivores.

Concernant les projecteurs, je préconiserais des projecteurs laser qui devraient se développer de plus en plus dans le parc de salles françaises. Développé chez tous les fabricants : NEC, Christie, Sony ou encore Barco, le laser permet trois caractéristiques avantageuses : la qualité de projection avec une image lumineuse qui se dégrade peu dans le temps, l'absence d'extracteurs pour évacuer la chaleur, et surtout la suppression de la lampe xénon, chère à l'achat et d'une durée de vie limitée. Barco affirme par exemple, que son projecteur laser DP4K-60L permet « des économies, [...] en l'absence de coûts engendrés par les lampes en termes, de matériel, de maintenance et de traitements administratifs. Le DP4K-60L a une consommation électrique inférieure de 40% à celle des projecteurs à lampe au xénon ». Il est même précisé par la suite que la « fiabilité de sa source lumineuse permet de bénéficier d'une durée de vie de 30 000 heures ou plus »³³.

³³ BARCO, *Site de Barco*, en ligne, [URL : <https://www.barco.com/fr/product/dp4k-60l#specs>]

De son côté, Sony annonce une durée de vie de 20 000 heures et une sécurité pour les projectionnistes et pour la séance³⁴.

Aucun remplacement de lampe, moins de maintenance



Avec une durée de vie évaluée jusqu'à 20 000 heures, la source lumineuse laser vous évite de fréquents remplacements de la lampe, contrairement aux projecteurs classiques.

Avec le laser, vous bénéficiez en toutes circonstances d'images éclatantes et la baisse de luminosité est quasiment imperceptible par rapport aux lampes au xénon qui se dégradent régulièrement tout au long de leur durée de vie.

Contrairement aux lampes au xénon, la lampe ne risque pas d'exploser soudainement en pleine projection, protégeant ainsi les cinémas et leurs recettes du redoutable écran noir.

Capture d'écran du site de Sony

NEC quant à lui, intègre sur ses fiches « produit » de ses projecteurs, une ligne « Caractéristiques vertes ». Il semblerait que la mention « matériaux écologiques » soit de mise sur la presque totalité de ses produits :

« La technologie du laser permet de réduire la consommation électrique et limite le nombre de pièces à remplacer ; élimination des déchets et des implications en termes d'enfouissement associés aux supports 35 mm »³⁵.

³⁴ SONY, *Projecteurs de cinéma laser*, en ligne, [URL : https://pro.sony/fr_FR/products/digital-cinema-projection/laser-cinema-projectors-4k-projections]

³⁵ NEC, *Fiche produit du projecteur NEC3541L*, en ligne, [URL : <https://www.nec-display-solutions.com/p/datasheet/fr/datasheet/t/Projecteurs-de-Cinema-Numerique/Digital-Cinema/rp/NC3541L.xhtml>]

Concernant la consommation électrique, j'ai répertorié la consommation indiquée sur les fiches produits des projecteurs laser vendus par NEC. Les différences me semblent flagrantes :

Modèle du projecteur	Consommation maximum indiquée
Projecteurs Laser	
NC2002ML	2977 W
NC1802ML	3122 W
NC2402ML	3257 W
NC2041L	2225 W
NC3541L	4485 W
NC1700L	1945 W
NC1201L	1304 W
Projecteurs numériques avec lampe Xénon	
NC1200C	2680 W
NC2000C	5330 W
NC3200S	9955 W
NC3240S	10040 W

La consommation des projecteurs NEC

Si le modèle NC1200C va à contre-sens de mon propos, il faut toutefois souligner qu'il est adapté à uniquement une petite taille d'écran.

Par ailleurs, on peut penser que le laser s'adresse uniquement à une exploitation ayant une capacité d'investissement importante, et ce, à juste titre, car le prix d'un projecteur laser reste aujourd'hui plus élevé (aux alentours de 10 000€ plus cher). Toutefois, pour certains projecteurs NEC comme le modèle NC2402ML, il est possible « d'économiser sur les nouveaux objectifs en réutilisant la gamme d'objectifs NEC NC2000 series »³⁶. De même, il existe des projecteurs laser 2K pour les cinémas avec des tailles d'écrans adaptées au 2K. C'est notamment ce que prévoit d'installer Utopia, dans son projet de cinéma écologique à Pont-Sainte-Marie, en périphérie de Troyes sur lequel je reviendrai.

³⁶ NEC, *Fiche produit du projecteur NEC NC2402ML*, en ligne, [URL : <https://www.nec-display-solutions.com/p/datasheet/fr/datasheet/t/Projecteurs-de-Cinema-Numerique/Digital-Cinema/rp/NC2402ML.xhtml>]

Toutefois, Marie-Christine Désandré (gérante du Loft à Châtellerauld) me rappelait l'importance de l'entretien de son matériel déjà en place : « il faut soutenir la présence d'un marché de pièces détachées » affirme Marie-Christine Désandré. Cela permet de remplacer uniquement la pièce défectueuse et de maximiser la durée de vie des projecteurs numériques classiques. Elle ajoute : « je travaille avec la société Recyclom qui recycle les lampes xénon notamment ». Ainsi, le laser est une solution pour réduire sa consommation, mais une démarche éco-responsable passe surtout par la durabilité de son matériel déjà en place.

c) Réduire sa consommation d'eau

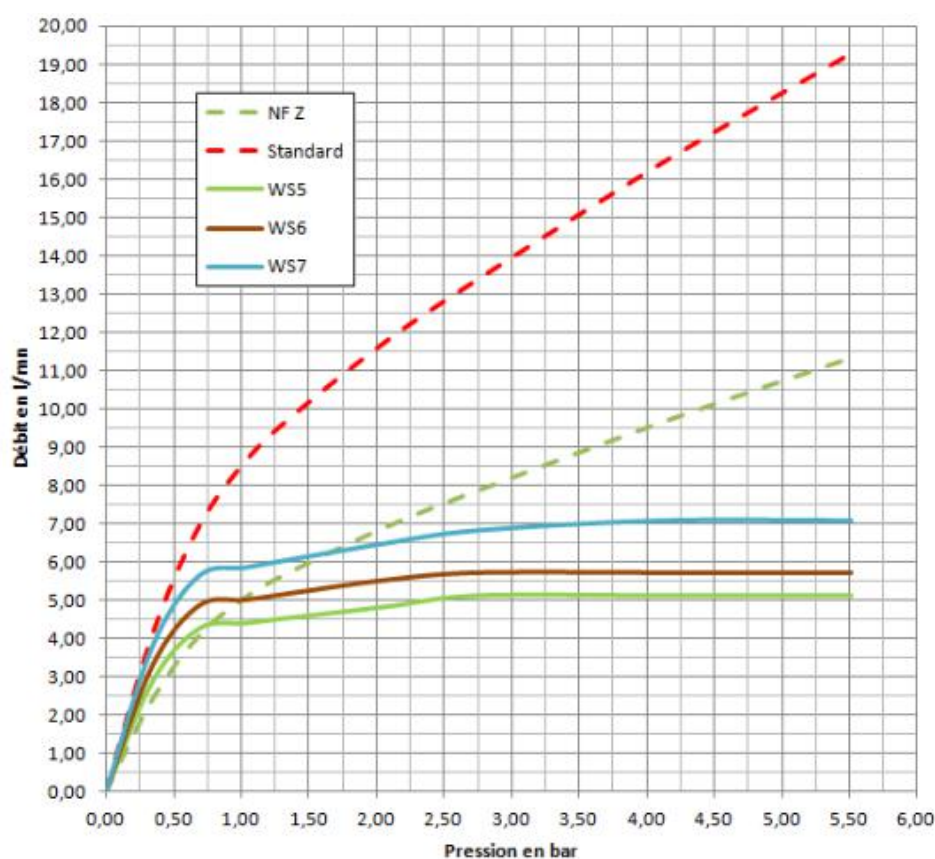
Avec la fréquentation de centaines de personnes dans les salles chaque jour, le cinéma est un lieu à forte consommation d'eau. Pour limiter sa consommation, le choix du type de chasse d'eau est essentiel dans la conception ou la rénovation du bâtiment. En effet, les chasses d'eau sélectives, adaptées au type de besoins, sont munies de deux boutons fournissant 3 litres ou 6 litres d'eau en moyenne. Notons que les chasses d'eau automatisées ne sont pas forcément très performantes. Dans l'entretien menée par Florence Klintz avec Krystel Rio (directrice du Gaumont Convention)³⁷, celle-ci raconte que le problème rencontré : « nos toilettes fonctionnent avec une détection automatique ; une personne va systématiquement déclencher une chasse d'eau sans le vouloir et va donc le redéclencher une deuxième fois volontairement. Il y a donc 2 chasses d'eau par personne. 2 fois 10 litres ».

De même, les robinets à détecteurs optimisent l'écoulement de l'eau en fonction du besoin du spectateur. En réalisant l'expérience, j'estime une perte de 10 cl d'eau avec le geste d'ouvrir et de fermer le robinet. Ainsi, si l'on prend l'exemple d'un cinéma avec 100 lavages de mains par jours en moyenne, on atteint 10 litres d'eau gaspillée par jour, soit 3 650 litres par. Si l'on fait le même calcul pour un multiplexe et que l'on prend 1 000 lavages par jour, on arrive à 36 500 de litres d'eau perdue. Bien évidemment, cette estimation reste très approximative, mais cela permet toutefois de se faire une idée des volumes de pertes possibles. Ainsi, des robinets automatisés tels qu'ils en existent

³⁷ KLINTZ Florence, *L'éco-responsabilité des salles de cinémas françaises*, mémoire de la Fémis, Formation continue 2019, p 85-102

dans un cinéma comme le Louxor à Paris, permettent de réaliser des économies non négligeables. Ils offrent par ailleurs une meilleure hygiène, évitant le contact de la main avec le bouton/levier. Cela prend toute son importance en cette année de crise sanitaire.

Par ailleurs, il existe aujourd’hui des mousseurs pour robinets. Un mousseur (ou aérateur brise-jet) est un ustensile que l’on ajoute au goulot du robinet pour aérer le jet d’eau. Certains robinets sont déjà équipés de cette pièce intégrée. Ces mousseurs fonctionnent sur le même principe que des pommes d’arrosage pour les arrosoirs : plus les jets sont aérés, plus on va couvrir une surface importante en limitant au maximum le débit de l’eau. Selon le Guide du Bâtiment Durable³⁸, « le plus souvent, les aérateurs fournis avec la robinetterie ne sont pas économes en eau ». « Les aérateurs économes (de classe Z respectant la norme française NF EN 246³⁹) permettent d’effectuer des économies d’eau en fonction de la pression de service du réseau » comme en témoigne ce graphique du même Guide du Bâtiment Durable :



Évolution du débit en fonction de la pression du service du réseau pour différents types de mousseurs

³⁸ GUIDE DU BÂTIMENT DURABLE, *Les aérateurs ou mousseurs*, en ligne, [URL : <https://www.guidebatimentdurable.brussels/fr/les-aerateurs-ou-mousseurs.html?IDC=7063#1>]

³⁹ Cette Norme (datant de 2003) a pour objet de fixer les caractéristiques dimensionnelles, mécaniques, hydrauliques et acoustiques auxquelles doivent répondre les régulateurs de jet.

Les courbes WS5, WS6 et WS7 représentent des aérateurs destinés à répondre à norme américaine Watersense et ne sont donc pas à retenir pour le marché français. « De manière générale, les économies d'eau espérées peuvent atteindre les 50% » précise cette même source. En plus des économies possibles, les mousseurs ont surtout l'avantage d'être très accessibles, leur prix variant entre 5€ et 10€. Le site belge [guidebâtimentdurable](#) estime que les économies d'eau peuvent monter jusqu'à 70% au maximum. Ils précisent toutefois que cela « représente en contrepartie un investissement plus élevé » lors de l'équipement.

Dans le cas d'une construction de salle, un système de récupération des eaux de pluie est une option qui apparaît petit à petit. Lors de la construction du Ciné-Lilas (actuel CGR Lilas), l'architecte Frédérique Namur a « mis en place deux circuits d'eau pluviale : un premier récupérant les eaux des toitures pour alimenter un bassin qui servira à arroser le jardin Serge Gainsbourg, et un autre récupérant l'eau de la terrasse, pour la rediriger vers le réseau d'assainissement »⁴⁰ précise Sévrine Breil dans son mémoire précédemment cité. Aujourd'hui, on peut citer l'exemple du récent UGC Ciné Cité Paris 19, qui possède un système de récupération des eaux de pluies pour les sanitaires. Dans son écoquartier du 19^{ème} arrondissement de Paris, ce nouveau multiplexe de 14 salles inauguré en 2013 couvre 20% de ses besoins en eau selon le rapport d'activité de SEMAVIP⁴¹ de 2013. Ces 20% représenteraient 4 200 mètres cubes d'eau économisés selon cette même source.

⁴⁰ BREIL Sévrine, *La démarche Haute Qualité Environnementale adaptée à la salle de cinéma*, mémoire de la Fémis, Formation continue, 2010, p. 36

⁴¹ SEMAVIP est la Société d'Economie Mixte d'Aménagement de la Ville de Paris. SEMAVIP, *Rapport d'activité 2013*, en ligne, p. 11, [URL : <http://www.semavip.fr/sites/default/files/qui-sommes-nous/RASemavip2013web.pdf>]

3. Étude de cas : le projet d'Utopia à Pont-Sainte-Marie

Mise à part les quelques cinémas ayant développés des mesures écologiques notables⁴², peu de cinémas fonctionnent sur un modèle écologique total. C'est pourtant la démarche que porte Anne Faucon, exploitante à Toulouse pour les salles du réseau Utopia. Celle-ci travaille sur un projet de cinéma éco-responsable, dans la commune de Pont-Sainte-Marie, en périphérie de la ville de Troyes. Cette région manque cruellement d'une diversité de typologie de salle avec l'unique présence d'un CGR, certains habitants ont milité pour l'ouverture d'un cinéma Art et Essai à Troyes. Ils ont notamment créé un collectif citoyen et rédigé une pétition récoltant plus de 2 000 signatures. Utopia s'est alors positionné pour développer ce projet, avec le soutien de la municipalité de Pont-Sainte-Marie.

Au cœur d'un écoquartier en pleine expansion, le projet d'Utopia s'intègre dans la politique municipale en faveur du développement durable⁴³. Ce cinéma de 4 salles devrait réaliser entre 83 118 et 115 967 entrées annuelles, selon l'étude réalisée par Anne Faucon dans le cadre du dossier pour l'aide sélective à la petite exploitation⁴⁴. Ce futur Utopia est donc né d'une véritable demande du public, soutenu par un maire souhaitant mener une politique de développement durable dans cet écoquartier. Ce projet est donc pertinent tant sur le point environnemental, que sur le plan culturel.



Photos du site du futur Utopia à Pont-Sainte-Marie

⁴² ANNEXE 8 : LANDAIS Christian et BOILEAU Arnaud, *Liste non exhaustive des cinémas écologiques*, 2020

⁴³ LANDRAT Pascal, maire de Pont-Sainte-Marie, *Pont-Sainte-Marie portrait d'un territoire en pleine expansion*, édito p. 2, en ligne, [URL : http://www.pont-sainte-marie.com/phototheque/fiches/238/fichier_134.pdf]

⁴⁴ ANNEXE 9 : FAUCON Anne, *Présentation d'un futur cinéma Utopia à Pont-Sainte-Marie – aide sélective à la petite exploitation – CNC*, p. 17

Avec un budget estimé à 2,5 millions d'euros, ce cinéma devrait se construire avec des matériaux locaux et éco-responsables. « Mise à part la dalle qui, je ne veux surtout pas qu'il y ait de ce matériau dans ce cinéma. Le projet doit être écologique à 100% » me confiait Anne Faucon lors de ma visite sur le site du futur cinéma. Le béton est en effet un matériau économique, mais polluant à cause du ciment notamment. Selon la chaîne belge RTBF, « le béton est la source d'environ 7 à 8% des émissions mondiales de CO2. Plus exactement, c'est l'un de ses composants dont la production est très émettrice : le ciment. Celui-ci a une empreinte carbone élevée. La cause du caractère si polluant du ciment est son processus de fabrication extrêmement énergivore, puisque la matière première est chauffée à des températures avoisinant les 1450 degrés. En outre, du CO2 lié à la décarbonatation du calcaire, principale matière première, est responsable d'environ 60% des émissions totales du secteur »⁴⁵.

Le cinéma sera conçu pour « être modeste, économe et le plus vertueux environnementalement possible. Le choix des matériaux de construction est guidé par l'ambition d'obtenir un bâtiment décarboné, bioclimatique, tourné vers les énergies renouvelables, favorisant les circuits courts (filiales bois, chanvre, terres auboises...) »⁴⁶. Selon Anne Faucon, le choix de faire des murs en bois plutôt qu'en béton engendrera un investissement financier de l'ordre de 20% de plus, puisque l'épaisseur des murs sera de 50 cm, au-lieu de 32 cm.

L'isolation en paille est privilégiée à ce stade du projet. Selon le site isolation.fr⁴⁷, l'isolation en bloc (blocs de paille compactée entre deux parois de bois) permet :

- une isolation écologique : la paille a un bilan en énergie grise⁴⁸ extrêmement bas. elle est facile à produire et se recycle ;
- un prix accessible ;
- de bonnes performances phoniques.

En contre-point de ces trois avantages, l'isolation en paille reste un matériau inflammable, il faut donc l'accompagner d'un parement protecteur. Toujours selon cette

⁴⁵ VANDAROMAEL Laura, *Le béton, une industrie émettrice de CO2 : quelles sont les solutions pour des constructions durables ?*, RTBF, le 21 juin 2019, en ligne, [URL :

https://www.rtf.be/info/economie/detail_le-beton-une-industrie-polluante-queelles-sont-les-autres-solutions-pour-des-constructions-durables?id=10250934]

⁴⁶ ANNEXE 9 : idem

⁴⁷ LISOLATION, *Isolation paille : avantages, prix et méthode de pose*, en ligne, [URL : <https://www.lisolation.fr/isolation-paille-avantages-prix-methode-pose/>]

⁴⁸ L'énergie grise est la quantité d'énergie consommé lors du cycle de vie du matériau.

même source, c'est un isolant sensible à l'eau et un isolant thermique limité, c'est-à-dire moins performant qu'une isolation à la laine de verre par exemple. L'isolation en paille peut être donc une solution pour isoler les salles de cinémas de manière éco-responsable. Mais les limites évoquées ci-dessus peuvent être des freins notoires. Toutefois, la paille étant peu produite dans l'Aube, il est possible qu'Anne Faucon réfléchisse également à une isolation en laine de bois.

Un chauffage par géothermie est envisagé, tout comme l'installation de panneaux solaires. La géothermie est actuellement un moyen de chauffer un bâtiment en exploitant la chaleur des sols. Selon ENGIE, la géothermie permet trois avantages notables pour le développement durable. Il s'agit de :

- « une ressource continue - cette énergie de base est disponible et exploitable 24h/24 et 7jours/7. La chaleur issue de la géothermie ne requiert aucun stockage spécifique (c'est le sous-sol lui-même qui sert de stockage) ;
- une ressource renouvelable - les ressources issues de la géothermie ne se tarissent pas au fur et à mesure de leur exploitation. Elles se renouvellent naturellement par le ruissellement des eaux de surface ou éventuellement par injection artificielle. Quant à la chaleur, elle est contenue dans la roche qui représente 90% ou plus du gisement ;
- une ressource présente partout - la chaleur du sous-sol est présente sur tous les continents. Des technologies existent aujourd'hui pour permettre son développement, en fonction des formations géologiques ou de la composition des roches »⁴⁹.

Malgré tout, la géothermie nécessite l'utilisation d'une pompe à chaleur qui peut être très consommatrice en électricité. Mais dans le cas de ce cinéma, les panneaux photovoltaïques reliés à la pompe à chaleur, pourraient fournir en énergie le système.

⁴⁹ ENGIE, *Les points forts d'une énergie prometteuse*, en ligne, [URL : <https://www.engie.com/activites/renouvelables/geothermie>]

Mais le parti pris le plus osé et le plus écologique, est le choix des toilettes sèches. Anne Faucon a en effet visité l'école Saint-Germé (dans le Gers), munie de toilettes sèches innovantes. Avec une VMC à double flux et un ventilateur, ce modèle de toilettes permet un système d'évacuation des odeurs sans utiliser de copeaux de bois.

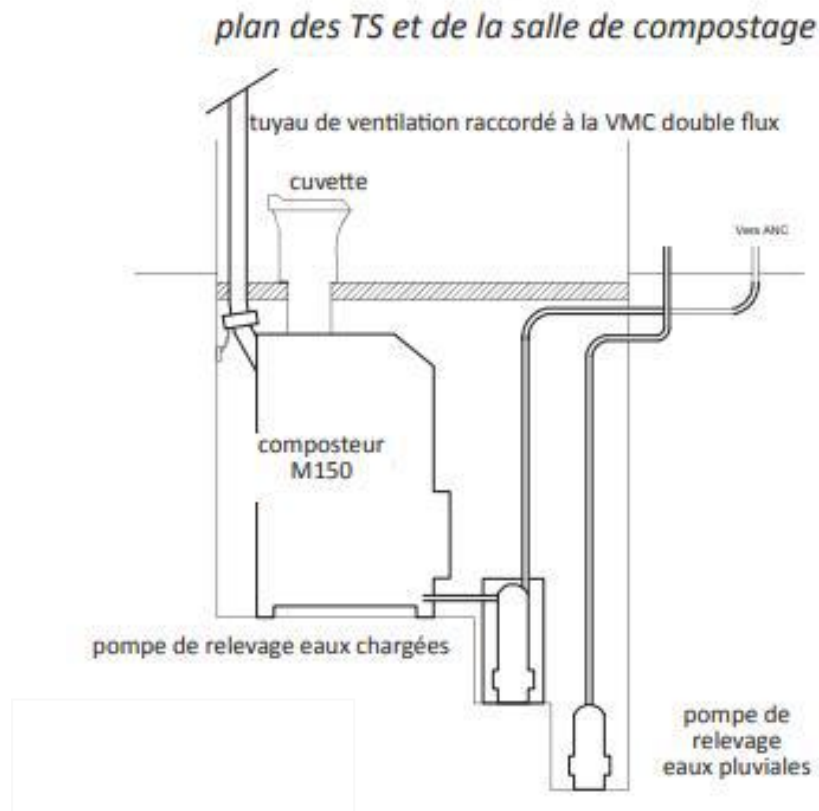


Schéma des toilettes sèches de Pierre et Terre

Ce dispositif a fait ses preuves selon Anne Faucon : « on a pu observer une baisse de 80% d'absentéisme notamment due aux maladies contagieuses m'a précisé la direction de l'école ». L'absence de chasse d'eau enlève la propagation des particules dans l'air et dans la pièce. En pleine crise du coronavirus, on peut penser par ailleurs que l'hygiène sera un critère de plus en plus important dans les lieux publics et dans les ERP. Ces grands composteurs se vident une fois l'année selon la fiche d'utilisation de Pierre et Terre, l'installateur des toilettes sèches de l'école Saint-Germé. « Cette opération se fait une fois par an à partir de la troisième année de service et consiste à épandre 60 litres de compost. Les lixiviats (résidus liquides) sont évacués vers l'assainissement par filtres

plantés via des canalisations »⁵⁰. Avec ce parti pris, l'Utopia Pont-Sainte-Marie serait donc un cinéma à basse consommation d'eau. Les charges liées aux sanitaires devraient donc être très faibles par rapport à un cinéma équipé de toilettes traditionnelles.

Dans une démarche de basse consommation, cet Utopia sera équipé de projecteurs laser. « Nous voulions à la base nous équiper en projecteurs laser Sony 4K. Après réflexion, nous pensons maintenant choisir des projecteurs laser 2K, moins énergivores et plus adaptés à la taille de nos futures salles. Ce sont des projecteurs qui devraient coûter dans les 35 000€, soit le prix de très bons projecteurs avec lampe xénon. Aujourd'hui, le laser coûte plus cher dans l'ensemble, mais il faut regarder l'offre des projecteurs laser 2K, accessibles et plus rentables à long-terme ».

Avec sa faible empreinte carbone, l'Utopia Pont-Sainte-Marie serait très probablement l'un des cinémas les plus innovants en matière d'écologie. Anne Faucon me précisait : « évidemment, c'est un projet atypique pour les architectes. Inclure le facteur matériaux locaux et l'absence de béton n'est pas dans leurs habitudes de travail. C'est un petit peu la limite de ce type de projet aujourd'hui ».

⁵⁰ PIERRE ET TERRE, *Fiche des toilettes sèches de l'école Saint-Germé*, en ligne, [URL : http://www.pierreetterre.org/wp-content/uploads/2016/02/tsp_germe.pdf]

II. LA GESTION DES DÉCHETS DANS LES CINÉMAS : COMMENT RÉPONDRE À CE DÉFI MAJEUR ?

Comme je l'évoquais en introduction de ce mémoire, le CNC et l'ADEME sont en train de réaliser une étude sur l'impact environnemental des salles de cinémas. L'un des deux critères principaux sera la gestion des déchets. En effet, l'exploitation et les ventes annexes génèrent une grande quantité de déchets. Ceux-ci sont aujourd'hui au cœur des débats concernant la protection de la planète. La question des déchets dans les salles de cinémas mérite donc une réflexion approfondie pour tenter de répondre à cette problématique, tout en prenant en compte l'éclectisme de l'exploitation française.

1. Le tri des déchets dans les cinémas

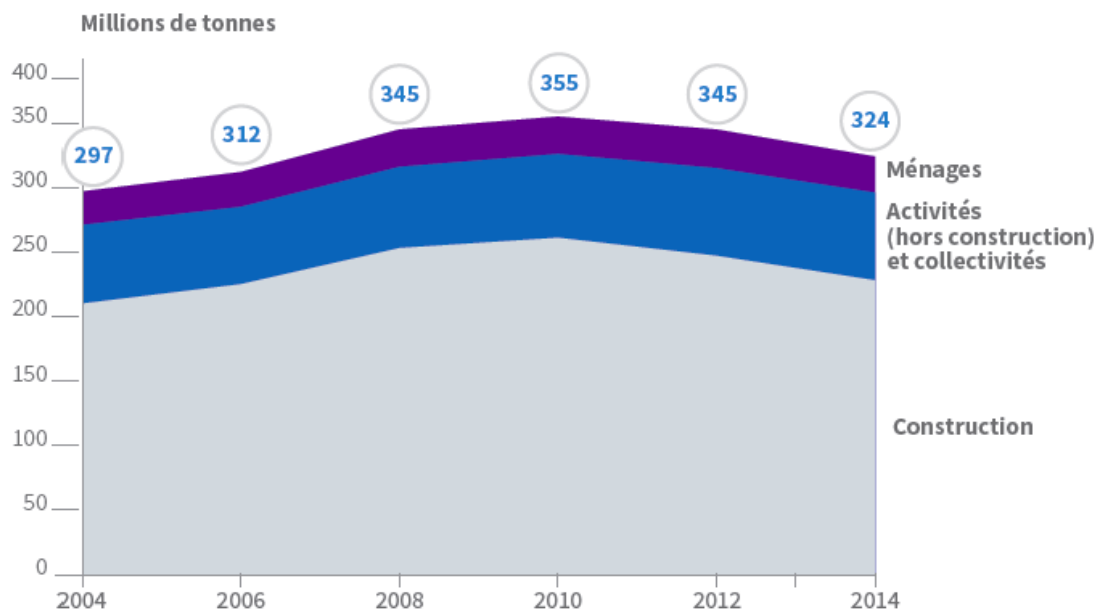
Lors de mon premier stage d'observation à la Fémis au sein de l'UGC Ciné Cité La Défense, j'ai été marqué par la quantité de déchets que pouvait générer les ventes annexes d'un cinéma. Lors du premier week-end d'exploitation du film *Les Animaux fantastiques : Les crimes de Grindelwald*⁵¹, j'ai pu observer des poubelles être remplies en l'espace de 10 minutes, avec un rythme trop élevé pour que les agents de cinéma puissent les vider dans les temps. J'ai également remarqué sur cet exemple précis, une absence de tri et un comportement non respectueux de la part de quelques spectateurs : déchets laissés par terre, gâchis de popcorn, ignorance envers les agents de cinéma. Cela m'amène donc à penser que la gestion du tri des déchets est un axe d'amélioration pour les professionnels, mais aussi pour avoir une réelle influence sur la pratique des spectateurs.

a) *Le tri des déchets : bref état des lieux*

Il est intéressant de regarder quelques chiffres nationaux sur les déchets, tous secteurs d'activités confondus, afin de situer l'exploitation à une plus grande échelle. Selon le *Plan national de gestion des déchets* paru en octobre 2018 sur le site du Ministère de la Transition écologique et solidaire, « en 2016, la production totale de

⁵¹ YATES David, *Les Animaux fantastiques : Les crimes de Grindelwald*, 2019

déchets en France s'est élevée à 322 millions de tonnes ». Pour aller plus loin, le plan précise : « les déchets de chantier du BTP représentent près de 70 % des déchets produits sur le territoire »⁵², d'où l'importance de viser des bâtiments HQE, avec des matériaux locaux et éco-responsable.



Source : Eurostat. RSD

Evolution de la production de déchets en France de 2004 à 2014 (en millions de tonnes) - Plan national de gestion des déchets

Selon l'enquête de la commission des jeunes exploitants de la FNCF au Congrès des exploitants de 2017 (évoquée précédemment), « 88% (des exploitants sondés) disent être attentifs au tri sélectif ». « La plupart des déchets concernant l'accueil du public et ceux liés au fonctionnement interne des cinémas sont très majoritairement recyclables (gobelets pop-corn, plastique, bouteilles, papier d'impression (administratif et billetterie) et plastique d'emballage) » précise le retour de l'enquête⁵³. Mais la démarche de tri est-elle réellement présente dans les salles de cinéma ? Il se pourrait que toutes les salles ne possèdent pas de poubelles de tri, et que les logos de recyclages ne soient pas

⁵²MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE, *Plan national de gestion des déchets*, octobre 2019, p. 26, en ligne, [URL : https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/Plan%20national%20des%20dechets_octobre%202019.pdf]

⁵³ ANNEXE 1 : idem

toujours bien interprétés par les exploitants et les spectateurs. À titre d'information, voici une liste non exhaustive de logos et de leurs significations⁵⁴ :



Ce logo signale que l'industriel qui a fabriqué l'objet verse une contribution à l'une des sociétés agréées par l'Etat pour piloter le tri et le recyclage en France. Il n'est plus obligatoire depuis 2017.



Ce logo est présent juste pour inciter le consommateur à jeter ses déchets dans une poubelle, mais ne présente pas d'indication sur le recyclage.



Celui-ci précise que le produit est recyclable. Il fait suite au Grenelle de l'environnement de 2007 pour harmoniser les logos. Il est obligatoire sur les produits recyclables (sauf le verre).



Celui-ci précise également que le produit est recyclable s'il n'y a pas de mentions au centre du triangle. Lorsqu'il y a un pourcentage au centre des trois flèches, cela signifie que le produit a été fabriqué avec x% de matières recyclées, ce qui ne signifie pas que le produit est recyclable.



Selon son numéro, ce logo indique quel type de plastique est utilisé dans le produit. Mais selon les villes et les communes, certains plastiques sont recyclables et d'autres non. En majorité, le plastique le plus recyclé est le PET (numéro 1).

Le manque de sensibilisation et de compréhension des logos liés aux produits recyclables complexifie la réelle valorisation du tri des déchets dans les cinémas. A cela s'ajoutent les différences de règles de tri selon les régions et les municipalités. Il serait donc intéressant de mobiliser et de sensibiliser les exploitants à une meilleure lecture de ces logos, et par extension de faire évoluer progressivement le comportement des spectateurs.

⁵⁴ Pour aller plus loin : JE DEVIENS ECOLO, *Comprendre les logos du recyclage*, juin 2017, en ligne, [URL : <https://www.jedeвиensecolo.fr/comprendre-logos-recyclage/>]

Par ailleurs, des cinémas associatifs appartenant à l'association Objectif Ciné 64⁵⁵ évoquent également la gestion des déchets dans les cinémas. Actifs sur le sujet de l'écologie dans les salles de cinémas, ils travaillent actuellement sur la rédaction d'une charte « Vers des cinémas écoresponsables »⁵⁶. Ces exploitants se sont réunis autour d'ateliers « Vers des cinémas verts », dont je me suis procuré les comptes-rendus (annexe 11 et annexe 12). Sur la question de la gestion des déchets, ils mentionnent plusieurs problèmes :

- le manque d'éco-citoyenneté et le comportement des usagers ;
- la mauvaise gestion territoriale des déchets ;
- le manque d'espace pour stocker les déchets et pour les trier ;
- la nécessité d'éditer des programmes papiers pour la communication ;
- la difficulté pour trouver de bons contenants en cas de passage à la confiserie
vrac.

Ces cinémas associatifs commencent ainsi à s'emparer de la question par ces quelques réflexions.

Du côté des circuits, les cinémas Pathé-Gaumont commencent à mettre en place quelques actions. Florence Klintz m'expliquait qu'il existe depuis peu un groupe de travail « tri sélectif » au sein du circuit Pathé-Gaumont. D'après elle, ce groupe était très méconnu au sein même des salariés du circuit. En effet, elle-même employée au Pathé Beaugrenelle, elle en ignorait l'existence de ce groupe avant de rencontrer Krystel Rio (directrice du Gaumont Convention) dans le cadre de son mémoire. D'autre part, les Pathé de Lyon travaillent avec une association locale : Yoyo⁵⁷. Celle-ci travaille sur l'incitation au tri des déchets en récupérant des déchets recyclables contre des avantages « cadeaux » pour les particuliers. Un particulier peut alors présenter sa poubelle remplie de bouteilles plastiques et repart de chez Yoyo avec des cadeaux. Yoyo récupère ainsi les déchets recyclables des cinémas Pathé de Lyon, et ceux-ci offrent des places de cinéma pour constituer les « cadeaux ».

⁵⁵ Objectif Ciné 64 est une association départementale de mise en réseau d'établissements cinématographiques indépendants dans le département des Pyrénées-Atlantiques. L'association a pour objet de mettre en commun les énergies des exploitants, leurs compétences techniques et culturelles et leurs moyens pour élaborer et réaliser des projets favorables à la promotion des salles de cinéma adhérentes

⁵⁶ ANNEXE 10 : OBJECTIF CINÉ 64, *Charte d'engagement « vers des cinémas éco-responsables »*, 2019

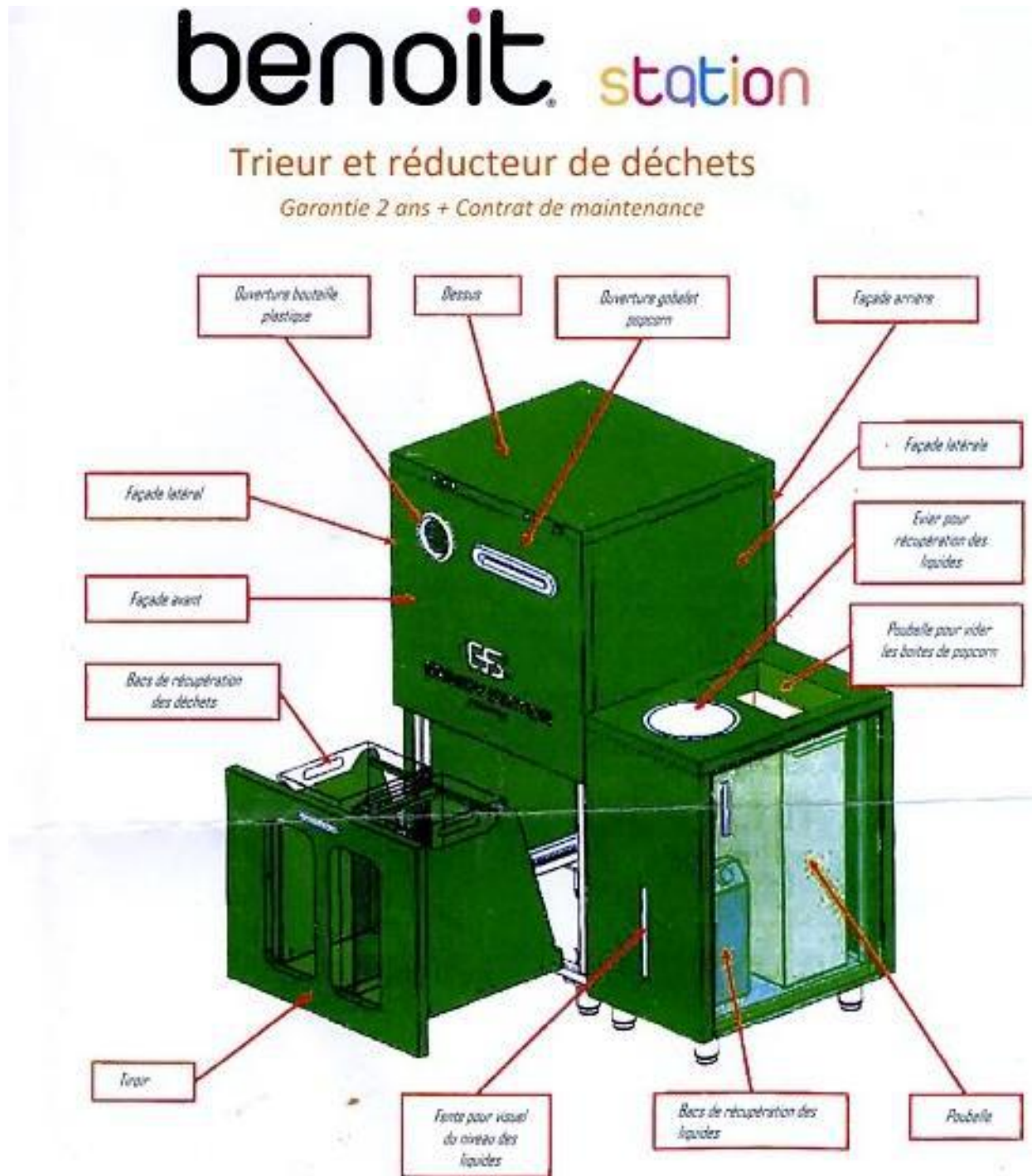
⁵⁷ KLINTZ Florence, *L'éco-responsabilité des salles de cinéma françaises*, mémoire de la Fémis, Formation continue, 2019, p. 34

Le tri des déchets dans les cinémas est donc encore un sujet disparate lié aux différences de territoires, aux types de cinémas et à la mauvaise information sur le recyclage. La mesure la plus écologique reste l'absence de vente de confiserie comme le fait Utopia par exemple. Mais pour de nombreux cinémas, les ventes annexes constituent une part importante de leur chiffre d'affaire, et donc restent indispensables pour leur équilibre économique.

Dans les mois à venir, il faudra être attentif à l'étude du CNC et de l'ADEME sur la gestion des déchets dans les salles de cinéma. Elle sera essentielle pour faire un état des lieux plus précis d'un point de vue national. Cela permettra peut-être d'obtenir des données sur la pratique du tri des déchets et sur la présence des poubelles de tri dans les cinémas.

b) *La Station de Benoît Ciné Distribution*

Lors du 74^{ème} Congrès des exploitants à Deauville, la société Benoît Ciné Distribution présentait notamment leur dernier automate appelé « la station », dont le mode d'emploi se trouve ci-dessous :



Scan du mode d'emploi de la « station »

Cet automate pourrait être une solution à court terme pour traiter les déchets de manière plus optimale. En effet, il présente plusieurs aspects intéressants pour les cinémas réalisant des ventes importantes de confiserie. D'abord, il responsabilise le spectateur qui pourrait être sensibilisé vis-à-vis du tri des déchets, en jetant lui-même son carton de popcorn, sa boisson non consommée ou sa bouteille en plastique. Cette machine pourrait permettre également d'augmenter les chances de voir disparaître les déchets par terre dans l'ensemble du cinéma.

Par ailleurs, « la station » permettrait de répondre à un problème de stockage des déchets. Grâce à son broyeur notamment, la machine peut stocker jusqu'à 500 bouteilles plastiques. En diminuant le volume des déchets, on diminue par la même occasion la quantité de sacs de poubelles. Marie-Christine Désandré a notamment investi dans la station et devrait l'acquérir pour le Loft à Châtellerault. Elle me précisait que cette machine permettrait de diviser son nombre de poubelles par dix.

La station permet également de récupérer les popcorns gâchés. Pour reprendre l'exemple de l'UGC Ciné Cité La Défense, il est demandé à chaque agent de cinéma de conserver les popcorns abandonnés ou renversés par le public, dans un but de quantification des pertes. Mais le public jetant parfois lui-même les popcorns, la quantification des pertes reste approximative. Cette machine répondrait également à cette problématique.

Enfin, la station permettrait de libérer du temps de travail et d'améliorer les conditions de travail du personnel. En effet, pour reprendre encore une fois l'exemple de l'UGC Ciné Cité la Défense, chaque agent de cinéma doit réaliser tous les jours, un « tour de terrain » appelé « TT ». Il s'agit de faire le tour de l'ensemble des lieux fréquentés par le public, de vérifier que les poubelles ne sont pas pleines, de ramasser les déchets par terre, de veiller à la propreté des toilettes ou encore de s'assurer que les collègues en poste ne manquent de rien. Ces TT ont lieu presque toutes les heures au sein des multiplex et peuvent prendre jusqu'à 20 minutes de temps de travail. Si l'on considère que la station réduirait les déchets laissés par terre par les spectateurs, et que les poubelles se rempliraient moins vite, le temps de travail gagné serait ainsi important.

Cet automate comprend toutefois de nombreuses limites. Tout d'abord, il n'est pas écologique au sens propre du terme, car il consomme de l'électricité là où des poubelles classiques n'en consommeraient pas. Mais peut-être que la réduction du nombre de sacs poubelles viendrait compenser cette consommation électrique. Il touche également sa limite car il entretient finalement un modèle d'exploitation basé sur une vente de confiserie, aujourd'hui encore très polluante par ses emballages plastiques notamment. Enfin, il ne s'adresse pas à toute l'exploitation. En effet, la station est aujourd'hui une machine qui coûte 27 000€ selon Benoît Ciné Distribution, bien que son prix devrait baisser si la station est fabriquée en série. De même, son prix serait ajustable en fonction du contrat lié à la confiserie. Au congrès des exploitants, Benoît Ciné Distribution proposait également un contrat de location sur 7 ans à 375€ par mois, là encore négociable. Ainsi, cette machine est accessible essentiellement pour les cinémas avec une capacité d'investissement importante.

Caractéristiques techniques

Module sur table	Monophasé	Contenance utile Bac PET	500 PET
Tension alimentation	220-240 v	Contenance utile Bac GOBELET	750 Gobelets
Puissance moteur	1,5kw	Contenance bac récupération de liquides	Jusqu'à 40 Litres
Puissance absorbée	1800w	Dimensions : Hauteur	1600 mm
Vitesse moteur	1450 à 50 tr/mn	Dimensions : Largeur	1350 mm
Bruit	<70dba	Dimensions : Profondeur	780 mm
Poids net broyeur	430 kg	Poids net poubelle + évier	80 kg

Scan des caractéristiques techniques de la station

c) *Un personnel formé ?*

Pour que le tri des déchets soit plus efficace dans les cinémas, la formation du personnel me paraît être un début de réponse à cette problématique. Cela permet notamment de responsabiliser les équipes des cinémas, à travers une démarche éthique et positive. Cela peut également faire émerger des initiatives personnelles de la part des employés du cinéma.

Quelques professionnels se sont déjà emparés de la question. Aurélia Di Donato, ex-exploitante aux écrans de Paris et actuelle membre de l'association Les Doigts Dans La Prise (Les DDLP)⁵⁸, m'expliquait : « le temps de formation du personnel est primordial. Il a une incidence sur les pratiques individuelles à tous les niveaux, dont celui du tri ». En effet, le personnel des cinémas peut ainsi guider le public dans les gestes simples à adopter, à commencer par le recyclage du programme papier par exemple. « Avec les DDLP, nous avons organisé une formation pour les CIP⁵⁹ animé par La Maison 0 Déchet⁶⁰ au Majestic Passy le 17 décembre 2019 » précisait Aurélia Di Donato. Bien que les coûts liés à la formation puissent être un frein pour les exploitants, il est possible de profiter des épargnes de l'AFDAS⁶¹ pour financer les formations. De plus, cet axe d'amélioration par la formation du personnel est également souligné par Objectifs Ciné 64 situés dans les Pyrénées-Atlantiques. Ayant réfléchi à leur gestion des déchets, ils évoquent également la formation à titre de solution⁶².

Ainsi, par ces quelques initiatives, on constate que le désir de se former sur cette question est présent. De mon point de vue, les différents organismes, associations, syndicats pourraient s'emparer de cette problématique davantage. Je pense notamment

⁵⁸ Les DDLP est une association de loi 1901, constituée de professionnelles de l'action culturelle cinématographique, impliqué dans la pratique et la réflexion autour des questions d'éducation à l'image. Elles organisent également des formations professionnelles sur différents sujets.

Site des Doigts Dans La Prise, en ligne, [URL : <https://www.ddlp.fr/>]

⁵⁹ Cinémas Indépendants Parisiens

⁶⁰ La Maison du Zéro Déchet a été créée à l'initiative de Zero Waste France, une ONG de protection de l'environnement spécialiste de la réduction des déchets. Elle organise des ateliers pratiques, des conférences, des projections-débat ou encore de formations.

Site de la maison zéro déchet, en ligne, [URL : <https://lamaisonduzerodechet.org/presentation/>]

⁶¹ AFDAS : opérateur de compétences et gestionnaire de fonds de formation des artistes-auteurs

⁶² ANNEXE 11 : OBJECTIF CINÉ 64, *Atelier « Vers des cinémas verts »*, 6 septembre 2019

au SCARE⁶³, à l'AFCAE, à la FNCF voire même au CNC). Des ateliers ou des conférences pourraient avoir leur place lors des grands rassemblements professionnels comme le Festival de Cannes ou le Congrès des exploitants. Cela pourrait être un premier pas pour toucher plus largement la profession.

2. Vers une réduction des déchets

Étape préalable au tri et au recyclage, la réduction de la production et de l'utilisation de produits générant des déchets doit être pensée et questionnée. En effet, même s'il est recyclé, le déchet laisse une empreinte carbone dans son cycle de vie. A noter que nous traiterons des déchets liés au fonctionnement du cinéma et non de la confiserie, qui, par son essence, est peu éco-responsable et dépendante des fournisseurs traditionnels. Peut-on alors repenser notre modèle de consommation dans les cinémas et réduire l'utilisation des matières non-nécessaires ? La dématérialisation est-elle une solution ?

a) *La billetterie dématérialisée : une fausse bonne idée*

Le ticket de cinéma est peut-être le plus ancien déchet généré par un cinéma. L'utilisation de terme « déchet » pour un ticket de cinéma n'est certes pas valorisante, mais peut être à propos dans le cadre des enjeux de ce mémoire. Considérant l'hypothèse que le ticket serait une source de pollution émise par les cinémas, l'alternative de la billetterie dématérialisée peut être considérée. Il semblerait pourtant que cette option ne soit pas si efficace d'un point de vue écologique.

Marie-Charlotte Paupineau, gérante de la société Média Billet MCMP m'affirmait : « nous utilisons du papier thermique, avec un fournisseur d'encre chinois pour fabriquer nos tickets ». En plus de l'encre, ce type de papier est composé de couches d'éléments chimiques non recyclables. Mais l'utilisation du papier thermique est encore indispensable à l'activité de l'exploitation selon Marie-Charlotte

⁶³ SCARE : Syndicat des Cinémas d'Art, de Répertoire et d'Essai

Paupineau, car les tickets sont imprimés en recto-verso. Il n'est donc pas encore concevable d'utiliser un papier éco-responsable dans l'activité de Media Billet MCMP.

Mais acheter son ticket en ligne est-il vraiment plus écologique ? A l'heure actuelle, la réponse est ambiguë et mérite une courte analyse. A titre comparatif, le bilan carbone d'un ticket de caisse de supermarché équivaut à « 2 grammes de gaz à effet de serre et 5 centilitres d'eau », analyse Frédéric Bordage, spécialiste en numérique responsable. Comparer le ticket de cinéma avec un ticket de caisse de supermarché est par ailleurs approprié puisque le ticket des cinémas Pathé-Gaumont est aujourd'hui similaire à ceux de la grande distribution. Frédéric Bordage poursuit : « un mail avec un ticket de caisse dématérialisé, c'est 5 grammes de gaz à effet de serre et 3 centilitres d'eau. Donc on a moins de gaz à effet de serre sur le ticket papier mais plus d'eau »⁶⁴. Pour résumer, ce sont des impacts différents, l'un agissant sur les gaz à effet de serre, et l'autre sur la quantité d'eau consommée.

Si l'on souhaite réduire son empreinte carbone sur la billetterie, l'écueil à éviter est donc d'utiliser la VAD (vente à distance) et d'imprimer en plus un ticket, une fois le spectateur se présentant avec son QR code. Cela fait doublon et augmente l'émission de gaz à effet de serre généré par l'achat d'un ticket. Toutefois, si la dématérialisation de la billetterie n'est pas pire pour l'environnement que la billetterie physique, elle offre trois avantages :

- une meilleure gestion des flux humains dans le cinéma ;
- une récupération de data spectateurs ;
- une absence du bisphénol A, un perturbateur endocrinien présent sur le papier thermique.

Ainsi, mes recommandations sont plurielles pour réduire les déchets numériques et physiques liés à la billetterie. D'abord, j'encouragerais l'ensemble des exploitants à mettre en place la VAD en complément de la billetterie papier, pour répondre aux enjeux de la data spectateurs, de la gestion des flux humains, et pour la visibilité des réservations sur des séances événements par exemple. Ensuite, je tenterais de travailler

⁶⁴ DESCAMPS Maud, *Quatre questions sur la disparition annoncée du ticket de caisse en papier*, Matinale Europe 1, 21 novembre 2018, en ligne, [URL : <https://www.europe1.fr/societe/quatre-questions-sur-la-disparition-annoncee-du-ticket-de-caisse-en-papier-3804728>]

avec mon prestataire de VAD, pour réduire le poids numérique des mails envoyés, voire même d'inciter le spectateur à retrouver sa place sur son compte client ou son application. En effet, pour prendre l'exemple de la VAD chez les Cinémas Pathé-Gaumont, un détenteur du Pass reçoit un mail de confirmation, ainsi qu'une pièce jointe supplémentaire reprenant presque les mêmes informations. Il peut aussi retrouver sa place sur son application. Enfin, je recommanderais à tous les exploitants d'opter pour les tickets papiers les plus petits possibles proposés par son prestataire. Cela réduit ainsi le volume de papiers thermiques générés par entrée.

Finalement, il faut noter le cas des cartes d'abonnements, aujourd'hui fabriquées majoritairement en PVC⁶⁵. La société Média Billets MCMP travaille actuellement sur des cartes 100% recyclables à base de cartons et de papiers biodégradables, garantissant une solidité similaire. « Le problème étant que le plastique sera presque toujours le moins cher » explique Marie Charlotte Popineau. « Nous allons commercialiser ces cartes très rapidement et fournir CGR en cartes recyclables ». La gérante de Média Billets MCMP me précisait que le passage aux cartes d'abonnements 100% recyclables n'est rentable pour un exploitant qu'à partir de 20 000 ventes. Encore une fois, seuls les grands réseaux de salles peuvent se permettre ce type d'investissement. Mais avec ses 71 cinémas en France et ses 25 millions d'entrées annuelles, l'abandon du PVC par CGR est un choix notable quant à la réduction des déchets non recyclables.

b) Optimiser sa communication

La communication d'une salle de cinéma est essentielle pour attirer son public en salle. Du programme mensuel à l'affiche d'évènements, la communication génère, là encore des matières qui sont amenées à être jetées après la date passée.

Prenons l'exemple des cinémas qui éditent un programme mensuel. Ce programme mensuel est un repère pour les spectateurs et un véritable vecteur d'entrées pour la salle. Rendre son programme attractif est un travail primordial pour l'exploitant. Par ailleurs, de nombreuses salles éditent un tirage supérieur aux nombres de programmes consultés

⁶⁵ Le PVC est un matériau plastique constitués d'éléments minéraux, d'éléments chimiques et de dérivés du pétrole.

ou bien pris en libre-service au comptoir du cinéma. Il n'est pas concevable de faire disparaître ce programme imprimé, mais il est possible d'en réduire la quantité et de l'optimiser, tout en conservant une marge pour éviter la rupture de stock. D'abord, je recommanderais de compter le nombre de programmes papiers jetés par mois, afin de mesurer la perte et le gâchis. Un document peut être tenu, avec le nombre de tirages et de pertes mensuelles. Cela peut ainsi donner une visibilité à l'année n+1, sur les périodes fortes et les périodes faibles. Des tendances pourraient ainsi être observées et par conséquent, le cinéma pourrait mieux ajuster ses tirages.

De même, le programme est très souvent envoyé aux partenaires, élus municipaux, et autres personnes par la poste, entraînant de fait des frais postaux. A travers mes différentes expériences professionnelles dans l'exploitation, j'ai souvent remarqué que ces envois de programmes papiers faisaient souvent doublon avec les listes d'envoi des newsletters. En effet, il serait plus intéressant de distinguer la liste d'envoi postal de la liste d'envoi numérique. Malgré la pollution numérique, dématérialiser son programme peut être plus éco-responsable. La pratique la plus écologique, consiste à mettre son programme téléchargeable en ligne sur son site dans ses newsletters et de communiquer par des liens hypertextes renvoyant vers le site. Les images et les pièces jointes alourdissent en effet les mails, donc polluent davantage que des liens hypertextes. De plus, ce système permet d'être efficace dans sa communication : seuls les spectateurs véritablement intéressés vont cliquer sur le lien et consulter le programme en ligne.

Il est souvent difficile de comparer et de mesurer les réels impacts polluants entre le numérique et le papier. Pour être plus précis, je me référerai à la présentation des résultats de *l'Analyse comparée des impacts environnementaux de la communication par voie électronique*⁶⁶ réalisé par Bio Intelligence Service⁶⁷ pour l'ADEME en 2011. Dans cette étude, l'objet étudié est l'envoi d'une pièce jointe de quatre pages par mail. Partons du postulat qu'un programme mensuel de cinéma fait quatre pages pour appliquer l'étude à mon propos. En ordonnée du graphique ci-après, on retrouve l'indicateur que l'étude appelle « Potentiel de réchauffement climatique (g éq. CO2) ».

⁶⁶ BIO INTELLIGENCE SERVICE, *Analyse comparée des impacts environnementaux de la communication par voie électronique*, présentation des résultats à l'ADEME en juillet 2011, en ligne, [URL : https://presse.ademe.fr/files/acv_ntic_synthese_resultats.pdf]

⁶⁷ Cabinet d'étude spécialisé dans l'environnement. Aujourd'hui, Bio Intelligence Service a fusionné avec la société Deloitte France.

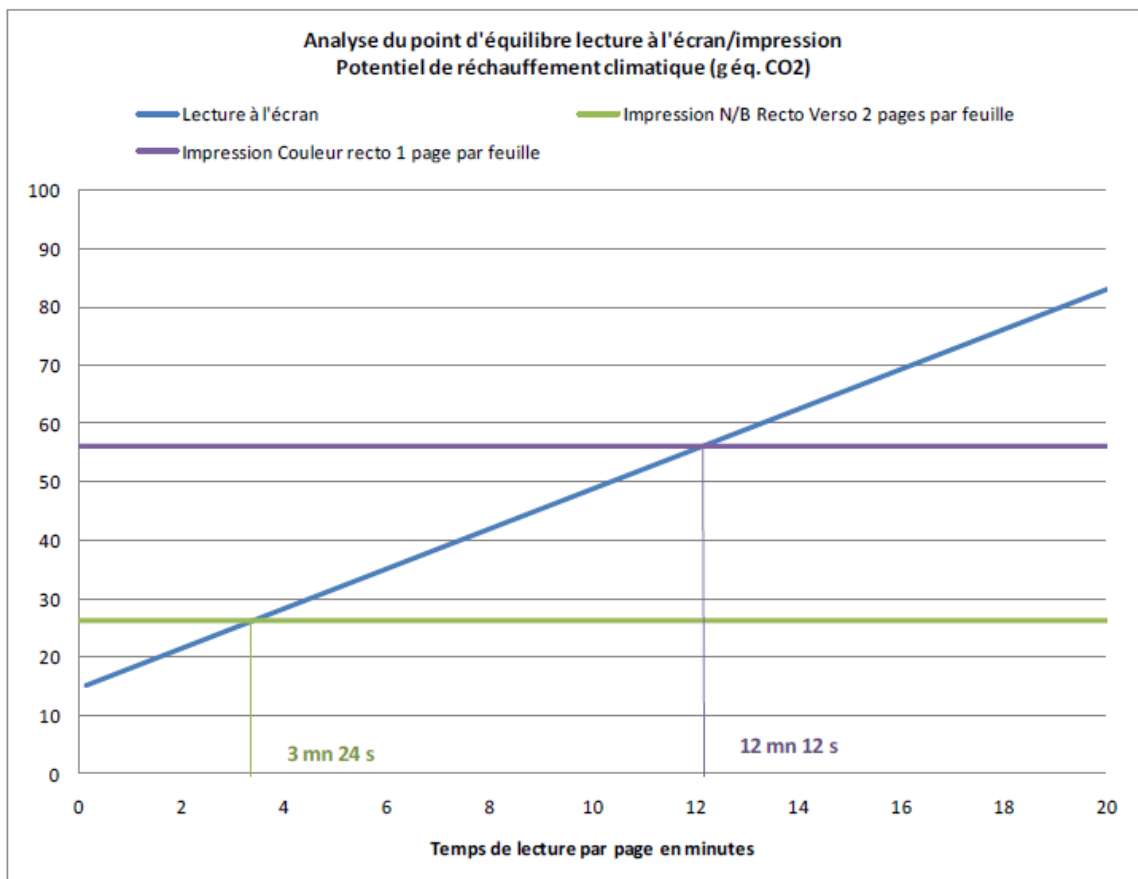


Figure 1 - Analyse de point d'équilibre sur le temps de lecture, potentiel de réchauffement climatique pour l'envoi d'un mail d'1 Mo à une personne

Graphique extrait de l'analyse comparée des impacts environnementaux de la communication par voie électronique – Bio Intelligence Service

« Il apparaît que la lecture à l'écran a moins d'impact sur cet indicateur [le potentiel de réchauffement climatique] que l'impression pour un temps de lecture d'environ 3 à 4 minutes par page, soit pour le document de 4 pages considéré dans le scénario à environ 15 minutes au total. Au-delà l'impression noir et blanc, recto verso et 2 pages par feuille devient préférable. Ainsi, si l'on considère un document de 8 pages, on peut en première approche estimer qu'il est préférable d'imprimer le document en noir et blanc, recto verso, 2 pages par feuille si le temps de lecture totale estimée dépasse environ 30 minutes »⁶⁸ précise l'étude.

⁶⁸BIO INTELLIGENCE SERVICE, *Analyse comparée des impacts environnementaux de la communication par voie électronique*, présentation des résultats à l'ADEME en juillet 2011, p. 16 [URL : https://presse.ademe.fr/files/acv_ntic_synthese_resultats.pdf]

Dans cette mesure, je recommande la dématérialisation de la communication des salles de cinémas. De plus, les résultats de l'analyse que je mentionne prennent en compte l'envoi d'un mail. On enlève toute émission de CO2 lié si le programme est lu depuis l'écran du téléphone ou de l'ordinateur via le site du cinéma.

Dans cette idée, un projet tout à fait intéressant a été conçu au dernier Festival des Arcs. Celui-ci organisait un Hackathon, un concours durant lequel des professionnels du digital et du design s'unissent aux professionnels du cinéma pour inventer et développer des projets innovants pour les salles, les films et leurs spectateurs, sur des thèmes prédéfinis. Cette année, le groupe vainqueur travaillait avec la contrainte de « Réduire le support papier » et a pensé un projet s'intitulant « Augmenter le programme »⁶⁹. Le concept était simple : utiliser la réalité augmentée⁷⁰ et l'appliquer à la communication d'une salle de cinéma. Une simple affiche d'un film peut ainsi être une affiche avec les horaires qui apparaissent en réalité augmentée. Pour illustrer mon propos, cette photo ci-dessous permet de mieux se représenter le concept.



Photo du Festival des Arcs 2019 – Hackathon du cinéma

Ici, cet exploitant, assistant aux présentations des groupes du Hackathon, teste le projet « Augmenter le programme ». Avec son smartphone, il vise son accréditation, et

⁶⁹ LES ARCS FILMS FESTIVAL, *Hackathon du cinéma – bilan 2019*, en ligne, [URL : <https://lesarcs-filmfest.com/fr/professionnels/hackathon-du-cinema-bilan-2019>]

⁷⁰Technique qui superpose à la réalité sa représentation numérique actualisée en temps réel.

la réalité augmentée lui fait apparaître le programme des Arcs. Selon Sigrid Tiberghien, exploitante au sein du réseau Emeraude Cinéma et à l'origine du projet, cette réalité augmentée peut être un moyen de réduire considérablement ses déchets papiers. Elle évoquait l'idée d'un magnet avec le logo du cinéma, que les spectateurs colleraient sur leur frigo par exemple. Avec « augmenter le programme », il suffirait que le spectateur sorte son smartphone et vise le magnet, pour que le programme de la semaine apparaisse. Ce programme virtuel peut être mis à jour et le spectateur conserverait ainsi le même magnet toute l'année pour suivre le programme de son cinéma.

À mon sens, ce projet est très pertinent car il offre un champ des possibles très large quant à la réduction des déchets liés à la communication complémentaire à une communication plus traditionnelle. De plus, cette réalité augmentée possède également un côté « gadget » qui peut attirer un certain public.

c) *Vers une impression éco-responsable*

Si le papier reste le principal déchet généré par la salle de cinéma, il existe quelques solutions pour adopter des démarches écologiques face à cette problématique. Tout d'abord, le groupe des jeunes exploitants recommandent dans leur guide⁷¹ de se référer au label « Imprim' Vert », un label d'imprimeurs respectueux de l'environnement. Voici quelques précisions sur le cahier des charges de ce label, afin de mieux comprendre l'importance de se tourner vers ces imprimeurs. Il y a cinq critères prépondérants pour obtenir le label :

« **Critère n°1** : faire éliminer au moins une fois par an, selon une filière conforme à la réglementation et preuves à l'appui, les déchets suivants :

- chimies plaques et films usagés ;
- solvants de nettoyage usagés ;
- chiffons souillés ;
- cartouches, jet d'encre et toner ;
- boîtes d'encre ;

⁷¹ANNEXE 7 : GROUPE ÉCOLOGIE de la commission des jeunes exploitants à la FNCF, *Les habitudes de travail – des petits gestes pour protéger la planète*

- déchets liquides ou pâteux (d'encre, de colles, de vernis, d'huiles, de gommes...);
- solution de mouillage usagée ;
- déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) ;
- emballages souillés (bidons, aérosols...);
- eaux de dégravage (en sérigraphie).

Critère n°2 : sécuriser le stockage des liquides neufs dangereux et des déchets liquides en cours d'utilisation ou non. On entend par sécurisation, en cas de fuite :

- l'absence de risque pour les opérateurs
- l'absence de risque de pollution accidentelle.

Critère n°3 : ne pas utiliser de produits étiquetés « toxiques ».

Critère n°4 : assurer la sensibilisation environnementale du personnel de l'entreprise, sous la forme la plus pertinente (réunions, affichages, formations...) et en complément, pour les entreprises dont l'activité principale est l'impression numérique, mettre en place un plan de communication sur 3 ans à destination de sa clientèle, intégrant une action minimum par an dont la première pourra être consultée en comité d'attribution lors de la présentation du dossier. La preuve de la réalisation de l'action de sensibilisation auprès du personnel devra également être jointe au dossier de demande d'attribution.

Critère n°5 : mettre en place un suivi trimestriel des consommations énergétiques du site (électricité, gaz, fuel, GPL et tout autre combustible utilisé au sein de l'entreprise), et transmettre ce relevé (en quantité kWh, m3...) à chaque renouvellement de la marque. »⁷²

Travailler avec des imprimeurs labellisés est donc une manière d'encourager financièrement des sociétés dans une démarche éco-responsable. Ces imprimeurs

⁷² IMPRIM'VERT, *Cahiers des charges*, 2015, en ligne, [URL : http://www.imprimvert.fr/uploads/documents/20121015_cahier_des_charges_5267d8ab146b4.pdf]

labellisés sont maintenant bien présents sur le territoire. Un annuaire⁷³ est disponible sur le site d'Imprim' Vert.

Par ailleurs, il est possible de faire des économies importantes si le cinéma imprime lui-même sa feuille de salle, son affiche A3 ou son bandeau àagrafer sur son affiche. Pour cela, je recommanderais d'utiliser la police *EcoFont*, une police insérant des trous dans les caractères. Ceux-ci sont invisibles à l'œil nu, mais permettent d'économiser jusqu'à 20% d'encre⁷⁴.

3. Mutualiser ses actions avec les différents collaborateurs

Si la transition écologique est une évolution vers un nouveau modèle économique et social qui renouvelle nos façons de consommer, de produire et de travailler, l'action de l'exploitant est limitée si elle est solitaire. Pour adopter une démarche écologique la plus importante possible, il est primordial que l'exploitant se place dans une économie globale pour répondre aux enjeux cités précédemment. Pour cela, j'évoquerais plusieurs réflexions et exemples de modèles inspirants et de collaboration entre structures.

a) Collaborer entre exploitants

Pour Aurélia Di Donato, « dans ce métier, on est forcément plus fort si on mutualise nos actions ». C'est d'ailleurs l'idée originelle de la création des CIP qui travaillent ensemble autant que possible pour défendre un modèle économique indépendant et une programmation Art et Essai. En me faisant un compte-rendu de la formation avec la Maison Zéro Déchet, Aurélia Di Donato souleva une idée tout à fait intéressante déjà évoquée par les exploitants lors de cette formation. Dans un marché où certaines salles n'ont pas accès aux films en sortie nationale, ces salles reçoivent également les documents promotionnels des films en décalé. La réflexion des membres des CIP

⁷³ IMPRIM'VERT, *Annuaire des imprimeurs*, en ligne, [URL : <http://www.imprimvert.fr/page/38/Annuaire-imprimeurs>]

⁷⁴ ECOCONSCIENT, *EcoFont : une police d'impression économique et écologique*, septembre 2017, en ligne, [URL : <https://www.eco-conscient.com/art-113-ecofont-la-police-dimpression-economique-et-ecologique-telechargement.html>]

présents à cette formation était de faire circuler ces documents d'accompagnement des films des salles de sorties nationales vers les salles de continuation.

En effet, pour prendre l'exemple de l'Espace 1789 à Saint-Ouen où j'ai travaillé durant une année, je commandais de nombreux documents comme les quatre pages du GNCR⁷⁵ sur les films soutenus que nous programmions. Or, de nombreuses salles de la Seine-Saint-Denis programmaient également ces mêmes films sur des périodes différentes. Organiser une circulation de documents est une mission tout à fait concevable, à l'image du travail que réalise un exploitant sur une circulation de copies de films. Cela permettrait de réduire certains frais et la quantité de documents imprimés. Cet exemple peut être également valable avec les quatre pages de l'AFCAE ou encore les magazines VO.

Cette réflexion est applicable pour de nombreuses missions. Par exemple, presque toutes les salles sont amenées à travailler avec des coursiers pour aller chercher des copies dans un stock comme celui de Distribution Service à Sarcelles. Mais une coordination entre salles partenaires pourrait être un moyen de mutualiser les courses. Pour les salles programmant mensuellement par exemple, il est possible d'anticiper et de se coordonner avec la salle voisine pour réduire les frais liés à la course. Cela est valable également pour les ciné-clubs ou autres programmations régulières. Généralement, le choix des films est fait plusieurs semaines ou plusieurs mois à l'avance, et la bobine 35 mm se trouve au stock. Mais regarder le ciné-club du cinéma d'à côté peut être utile pour que le coursier ramène deux copies au lieu d'une. Outre les quelques économies réalisées, cela permettrait surtout de réduire le nombre de courses et l'empreinte carbone qu'elles génèrent.

Par ailleurs, au sein de l'association Objectif Ciné 64, la mutualisation des réflexions et du travail a entraîné un projet de charte « Vers des cinémas verts » qui sera rédigé pour l'été 2020 (voir le paragraphe « Rétroplanning » de l'annexe 10). Comme l'illustrent également les annexes 11 et 12, travailler main dans la main entre plusieurs exploitants est un moyen de répondre à l'enjeu climatique en adoptant la méthode suivante :

⁷⁵ Groupement National des Cinémas de Recherche

- faire un état des lieux précis de la situation actuelle, développer des chiffres et des indicateurs précis ;
- identifier les solutions possibles pour répondre à ces enjeux ainsi que les freins ;
- établir les besoins politiques, humains, financiers et les échéances pour contrer les freins et mettre en places les solutions possibles.

b) Collaborer avec les distributeurs

Tout comme la collaboration entre exploitants, je recommanderais également de travailler étroitement avec les distributeurs. Ils sont les premiers partenaires professionnels à faire vivre les films en salle et les premiers interlocuteurs dans la chaîne de diffusion des films.

J'évoquais précédemment la problématique des déchets générés par l'activité professionnelle d'un exploitant. Outre la communication interne, la plupart des documents d'accompagnement d'un film proviennent d'un distributeur, comme les affiches par exemple. Selon *La géographie du cinéma 2018*⁷⁶ du CNC, 24,6% des spectateurs considèrent que l'affiche est un vecteur d'information sur les films. Elle est donc indispensable à la promotion du film. Mais il existe de vrais dysfonctionnements dans la répartition des affiches. Certaines salles payent et achètent des affiches lorsque d'autres en reçoivent gratuitement sans en commander. Lorsque j'étais en stage à l'UGC Ciné Cité La Défense, le directeur Benoît Dubost me faisait visiter les lieux ; je remarquais qu'une pièce entière était consacrée au stockage des affiches. Il me disait recevoir toutes les semaines des affiches de la part de distributeurs, même parfois sur des films non-programmés à l'UGC La Défense. À l'inverse, à l'Espace 1789, chaque affiche était payée et utilisée de manière optimale pour communiquer sur les films. Outre ce dysfonctionnement qui mériterait une réflexion, il en ressort un certain gaspillage économique pour le distributeur et pour l'exploitant.

Ma préconisation est donc de mutualiser le travail avec le distributeur, pour être transparent sur son besoin d'affichage. De cette façon, un distributeur n'enverra plus

⁷⁶ CNC, *La géographie du cinéma 2018*, 2018, p. 45

d'affiches gratuitement à un cinéma possédant un espace d'affichage restreint. De même, j'encouragerais les exploitants à proposer au distributeur un renvoi de l'affiche après l'exploitation du film, dans le cas de figure où l'exploitant jetterait l'affiche. En effet, certains films peuvent être pressentis pour intégrer les dispositifs d'éducation à l'image, être programmés régulièrement par les salles pour des ciné-clubs, des soirées-débats... Les distributeurs de ce type de films peuvent être amenés à devoir envoyer de nouvelles affiches sur la durée.

Cette réflexion s'applique également pour les goodies reçus chaque semaine par les exploitants. Une collaboration étroite avec le distributeur permettrait d'avoir un retour sur la pertinence de ces goodies, sur l'estimation du besoin de la salle, pour tenter de limiter le gâchis de nouveau. La méthode de travail reste la même que lorsque j'évoquais l'impression du programme papier du cinéma, il s'agit là d'évaluer les pertes, pour ajuster la quantité des goodies.

Prenons l'exemple des films Jeune Public. Lorsque des goodies sont envoyés aux salles, celles-ci les mettent à disposition du public, organisent des ciné-gouters et autres ateliers. Mais une fois le film passé, les goodies restants sont stockés ou jetés par l'exploitant. Mais si le film est reprogrammé lors de vacances scolaires ultérieures par une autre salle, le distributeur n'a plus de goodies ou bien en commande de nouveaux tandis que certains goodies sont inexploités dans une salle qui ne le reprogrammera pas.

Enfin, communiquer sur ses démarches écologistes avec les distributeurs est une manière incitative d'agir plus globalement. En effet, un cinéma qui va mettre en place des actions écologistes pourra inciter les distributeurs à faire de même. Je parlais de la plate-forme Slack précédemment. Celle-ci pourrait être mise en place entre exploitants et distributeurs afin de réduire la pollution numérique liée aux mails. De plus, des groupes de discussions peuvent être créés pour la programmation, pour l'organisation d'une venue d'équipe par exemple, ou pour communiquer les entrées au dimanche soir et mardi soir.

III. ADOPTER UNE DÉMARCHE ÉCO-RESPONSABLE : UNE OPPORTUNITÉ DE RÉPONDRE AUX DÉFIS D'ATTRACTION ET DE CONSTITUTION DES PUBLICS

Dès mes premières expériences dans l'exploitation, j'ai compris que le défi quotidien d'un exploitant était d'attirer le plus de monde dans les salles. Comme le dit régulièrement Stéphane Libs, gérant des cinémas Star à Strasbourg « nous [les exploitants] faisons tout pour sortir les gens de chez eux »⁷⁷. Dans ce sens, je suis persuadé que la démarche écologique d'une salle de cinéma est une opportunité pertinente pour faire sortir le public de chez lui. Cette partie vise à démontrer dans quelle mesure la mise en place d'une stratégie éco-responsable globale permettrait à un cinéma de renforcer son attractivité et la fidélisation d'un public. Si les réalités sur le terrain peuvent être multiples, je m'attacherai à présenter quatre axes de déploiement d'une telle stratégie, illustrés par des initiatives existantes comme des propositions concrètes de solutions à inventer. Ces axes, pas nécessairement exhaustifs, constituent une vision d'un cinéma tourné vers l'avenir, tout en prenant en compte les problématiques opérationnelles auxquelles les exploitants font face.

1. L'importance de la question écologique au sein de la jeunesse française : comprendre et saisir cette opportunité pour les cinémas **Art et Essai**

Lors des dernières élections européennes en 2019, j'ai été très marqué par un article du Parisien révélant une étude sur le vote des 18-34 ans. Celle-ci montrait que le parti Europe Ecologie Les Verts était le premier parti des jeunes avec 25% de vote de la part des 18-24 ans et 28% de la part des 25-34 ans⁷⁸. D'autre part, l'étude du Centre de Recherche pour l'Etude et l'Observation des Conditions de Vie (CREDOC) pour l'ADEME indique que « L'environnement est devenu un enjeu majeur qui, en 2019, se classe chez les jeunes adultes (18-30 ans) en tête des préoccupations (32 % des réponses) devant l'immigration (19 %) et le chômage (17 %). Depuis quarante ans que

⁷⁷ LA SEPTIEME OBSESSION, *Le cinéma peut-il sauver le climat*, n°26, janvier-février 2020

⁷⁸ TRÉSORIÈRE Ronan, *Européennes : la jeune française de plus en plus verte*, Le Parisien, 27 mai 2019, en ligne, [URL : <http://www.leparisien.fr/politique/europeennes-la-jeunesse-francaise-de-plus-en-plus-verte-27-05-2019-8080641.php>]

cet indicateur est suivi par l'enquête Conditions de vie du CRÉDOC, la proportion n'a jamais été aussi forte »⁷⁹. Ainsi, la préoccupation environnementale chez les jeunes est croissante. Ils constituent non seulement un public à attirer, mais aussi un public potentiel pour demain.

De leur côté, les cinémas Art et Essai souffrent souvent d'une perte du public jeune comme le précise *La géographie du cinéma 2018*⁸⁰ du CNC : « les établissements classés Art et Essai présentent un public plus âgé que les autres établissements. En 2018, 54% du public des établissements classés a plus de 35 ans ». Par ailleurs, le Jeune Public (les enfants) est très présent dans les salles Art et Essai. On constate ainsi un creux d'une génération au sein du parc de salles Art et Essai.

établissements Art et Essai	
sexe	
hommes	50,7
femmes	49,3
âge	
3-14 ans	16,3
15-24 ans	18,6
25-34 ans	11,0
35-49 ans	15,5
50 ans et plus	38,6

Public des établissements cinématographiques selon le classement Art et Essai en 2018 en %

Cette génération peut être assimilée à celle que j'évoquais ci-dessus. Il y a donc un public à capter et à attirer en communiquant sur ses démarches écologiques. Je mentionnais en introduction de ce mémoire *Le rapport sur la salle de cinéma de demain* de Jean-Marie Dura. Si son rapport ne traite pas en profondeur la question

⁷⁹ KOSCHMIEDER Alina, BRICE-MANSENCAL Lucie, HOIBIAN Sandra, *Environnement : les jeunes ont de fortes inquiétudes mais leurs comportements restent consuméristes*, décembre 2019, en ligne, [URL : <https://www.credoc.fr/publications/environnement-les-jeunes-ont-de-fortes-inquietudes-mais-leurs-comportements-restent-consumeristes>]

⁸⁰ CNC, *La géographie du cinéma 2018*, 2018, p. 38

environnementale dans la salle de demain, il aborde une première piste de réflexion très intéressante :

« Il faut encourager les salles de cinéma à avoir leur identité propre, à se différencier [...] Les salles doivent devenir toujours plus des lieux de vie sociale et culturelle, de transmissions de savoir mais aussi des lieux attractifs pour le jeune public. Par ailleurs, les salles devront pleinement prendre la mesure de la transition écologique en cours et jouer leur rôle en réduisant leur empreinte carbone et en adoptant une démarche de développement durable »⁸¹. Ici, Jean-Marie Dura intègre l'attraction du jeune public dans son paragraphe sur l'écologie, et ce n'est pas anodin selon moi. En effet, il me semble que la problématique de l'attraction des jeunes et celle de la transition écologique au sein des salles Art et Essai peuvent être liées par une solution commune : créer l'image d'un cinéma « vert ».

Cet enjeu est primordial pour les salles Art et Essai, car les circuits commencent déjà à travailler cette image. Je citais précédemment l'UGC Ciné Cité Paris 19 et CGR avec leur passage aux cartes 100% recyclable, mais l'exemple de MK2 est encore plus parlant. En effet, avec la réouverture du MK2 Nation (sur lequel je reviendrai) en novembre 2019 avec son offre de confiserie « Bio » et son bâtiment HQE, le directeur Jérôme Berthereau constate un certain changement de public : « nous avons remarqué une évolution du public depuis la réouverture. Celui-ci se rajeunit. En caisse, nous sentons un public jeune sensible à notre offre de confiserie bio, et à la question environnementale ». D'après Jérôme Berthereau, Nathanael Karmitz et l'ensemble du réseau MK2 souhaitent faire monter en gamme ses salles pour réduire l'empreinte carbone de celles-ci et continuer à attirer le public. Les circuits commencent ainsi à s'emparer de la question environnementale.

La salle Art et Essai a tout intérêt à répondre à cet enjeu afin de saisir cette opportunité de capter les jeunes par la démarche écologique. Si l'on parle des salles Art et Essai implantées historiquement dans les centres-villes, il y a un double avantage : bénéficier de la politique nationale « Plan Action Cœur de Ville » et bénéficier des pratiques de déplacement des jeunes. Dans son mémoire *L'avenir des cinémas Art et*

⁸¹ DURA Jean-Marie, *La salle de cinéma de demain*, 2016, p. 40

Essai privés au sein de la nouvelle fabrique urbaine, Alix Ménard rappelle les cinq axes visés par le Plan Action Cœur de Ville :

« Le PACV se donne 5 axes forts :

- Réhabiliter - restructurer l’habitat en centre-ville
- Favoriser un développement économique et commercial équilibré
- Développer l’accessibilité, la mobilité et les connexions
- Mettre en valeur les formes urbaines, l’espace public et le patrimoine
- Fournir l’accès aux équipements et services publics »⁸²

Le point « Développer l’accessibilité, la mobilité et les connexions » m’intéresse particulièrement. En effet, cette même étude du CREDOC citée précédemment informe que les jeunes privilégient de plus en plus les transports en commun dans leurs pratiques de déplacements : « les jeunes adultes se distinguent par des habitudes plus écologiques en matière de transport : ils privilégient la marche, la bicyclette, les transports en commun, le covoiturage. De génération en génération, ils sont moins nombreux à posséder une voiture et recourent plus souvent à des transports alternatifs qu’ils associent plus volontiers que leurs aînés à un moyen de protéger la planète ».

Ainsi, les pratiques de déplacements des jeunes tendent vers des pratiques vertes dont la salle Art et Essai de centre-ville pourrait bénéficier, grâce au Plan d’Action Cœur de Ville et à son accessibilité en matière de transports en commun notamment.

⁸² MÉNARD Alix, *L’avenir des cinémas Art et Essai privés au sein de la nouvelle fabrique urbaine*, mémoire de la Fémis, Formation initiale, 2019, p 25-26

2. Concevoir et déployer une programmation et une animation thématique cohérentes

Pour être totalement cohérent dans sa démarche écologique, la programmation et l'animation doivent s'inscrire dans les valeurs de la salle de cinéma. Par exemple, programmer le film documentaire *Sugarland*⁸³ de Damon Gameau dans un cinéma ayant beaucoup de confiserie peut desservir la salle. Ce documentaire traitant des effets du sucre sur le corps humain, va essentiellement créer un sentiment d'incohérence chez le spectateur qui observera la confiserie omniprésente dans le cinéma à sa sortie de séance. De mon point de vue, il est essentiel que l'animation et la programmation d'un cinéma soient en totale adéquation avec son engagement éco-responsable.

Ma réflexion part d'un constat : les films sur l'écologie sont à l'origine de nombreuses séances avec discussions en salle souvent à l'initiative de nombreuses associations locales. En effet, ces films jouissent d'un véritable public cible bien identifié. Programmer un film touchant à la question environnementale comme *Une vérité qui dérange*⁸⁴, *Il était une forêt*⁸⁵, ou encore *Home*⁸⁶ est un choix de films « à sujet » noble, mais amène en salle essentiellement des convaincus déjà touchés par la question. Donc le défi à relever est d'élargir ce public comme ça été le cas de *Demain*⁸⁷, le film de Cyril Dion et Mélanie Laurent comptabilisant aujourd'hui plus d'un million d'entrées.

Ma recommandation est donc de faire de ces séances-débats, un passage à l'action pour avoir un impact sur le grand public. Si l'on prend l'exemple du Jeune Public, de nombreux films véhiculent des valeurs écologiques, jusqu'au dernier *Toy Story 4*⁸⁸ avec l'apparition du personnage de Fourchette (une fourchette en plastique, dont l'unique but est de se rendre dans une poubelle tandis que Woody veut la recycler en jouet). On pourrait imaginer l'organisation d'un atelier de fabrication du personnage de Fourchette. Un enfant repartant du cinéma avec sa « Fourchette », pourra ainsi se souvenir d'une expérience spectateur liée au film et à la salle de cinéma où il aura fabriqué

⁸³ GAMEAU Damon, *Sugarland*, 2015, l'Atelier Distribution

⁸⁴ GUGGENHEIM Davis, *Une Vérité qui dérange*, 2006, Paramount

⁸⁵ JACQUET Luc, *Il était une forêt*, 2012, The Walt Disney Company France

⁸⁶ ARTUS-BERTRAND Yann, *Home*, 2009, EuropaCorp Distribution

⁸⁷ DION Cyril, LAURENT Mélanie, *Demain*, 2015, Mars Films

⁸⁸ COOLEY Josh, *Toy Story 4*, 2019, The Walt Disney Company France

son jouet. Il comprendra alors la limite du plastique à usage unique véhiculée par la morale du film. L'idée est donc que l'exploitant aille plus loin même sur les films grands publics intégrant une dimension écologique en second plan.

Par ailleurs, je citerais le documentaire *On a 20 ans pour changer le monde*⁸⁹ de Hélène Médigue. Ce documentaire alarmant sur la qualité des terres agricoles était projeté à Saint-Ouen à l'Espace 1789 pour une séance en présence de la réalisatrice et des associations écolos audoniennes : EducEcolo, Basilic en ville, le Tipi Audonien... L'évènement ayant bien été relayé par l'Espace 1789 et les associations, 95 personnes étaient présentes en salle pour la projection. La réussite de cet évènement n'était pas forcément les 95 entrées, mais la trace que cette séance a laissée autour de l'Espace 1789. En effet, dans le cadre de cette séance-évènement, les différentes associations ont végétalisé la rue Alexandre Bachelet intégralement, en plantant de nouveaux arbres :



Photos de la végétalisation du parvis de l'Espace 1789, rue Alexandre Bachelet à Saint-Ouen

Ainsi, cette séance a touché un public large qui a eu la curiosité de regarder le parvis et la rue de l'Espace 1789 totalement végétalisé. Cette exemple résume l'idée générale de mon propos : accompagner les réflexions présentes dans les salles de cinéma d'actions inspirantes qui laissent une trace.

⁸⁹ MÉDIGUE Hélène, *On a 20 ans pour changer le monde*, 2018, Paname Distribution

3. Mettre en place une politique éco-responsable d'achats et d'offre de consommables

Il est probable que les résultats de l'étude du CNC montrent que les cinémas vendant de la confiserie en grande quantité génèrent le plus de déchets. Parler d'une confiserie « éco-responsable » est presque un oxymore, tant la production de la confiserie a un impact négatif : les emballages plastiques, l'huile de palme utilisée pour de nombreux produits et l'appartenance des fournisseurs à des multinationales dont on peut douter de l'éthique (Nestlé, Unilever, Mars, Coca-Cola Company). Toutefois, le modèle économique français de l'exploitation ne peut se passer de la confiserie pour maintenir et développer son parc de salles, ainsi que son niveau d'entrées exceptionnel. Il n'est donc pas question d'abandonner la confiserie pour les exploitants dans le modèle actuel.

a) Revoir sa politique structurelle : l'exemple du MK2 Nation, un premier pas vers une confiserie qualitative et responsable

Le 20 novembre 2019, le MK2 Nation ouvrait à nouveau ses portes, équipé de deux salles supplémentaires, passant de quatre à six salles. Ce cinéma sera tout à fait atypique à l'avenir, puisque le groupe MK2 aménage un hôtel au-dessus du cinéma, doté de quelques salles privées pour les clients de l'hôtel. Mais la particularité du MK2 Nation qui m'intéresse est la mise en place d'une confiserie complémentaire : « en clair, on donne aux clients le choix d'avoir une consommation responsable »⁹⁰ précisait Nathanaël Karmitz au Parisien lors de la réouverture du cinéma. Ma visite du cinéma m'a permis d'en savoir plus sur l'offre d'une confiserie responsable et qualitative.

⁹⁰DUFFE Julien, *Paris : le MK2 Nation rouvre son cinéma avant d'inaugurer...son hôtel*, 22 Le Parisien, novembre 2019, en ligne, [URL : <http://www.leparisien.fr/paris-75/paris-mk2-nation-rouvre-son-cine-avant-d-inaugurer-son-hotel-22-11-2019-8199594.php>]



*Façade du MK2 Nation avec l'hôtel
au-dessus du cinéma*



Les bonbons bios

Tout d'abord, il faut préciser que la confiserie traditionnelle est toujours présente. « La bouteille d'Evian reste un produit que nos spectateurs achètent beaucoup, tout comme le Coca-Cola et les M&M's » m'expliquait Jérôme Berthereau, directeur du MK2 Nation. Mais cette offre de base, est complétée par des produits plus innovants. On retrouve notamment des glaces venant de chez Raimo, un artisan glacier du 12^{ème} arrondissement de Paris qui propose douze glaces labelisées « Agriculture Biologique ». Ce fournisseur me paraît être un exemple particulièrement intéressant, car au-delà du label « Agriculture Biologique », Raimo est surtout un fournisseur local, situé à 1,5 km du cinéma.

On retrouve par ailleurs des glaces Ben & Jerry's, entreprise aujourd'hui possédée à 100% par le groupe Unilever. La marque Ben & Jerry's est toutefois engagée sur les questions climatiques et sociales, ce qui la positionne parmi les plus vertes dans le secteur de l'industrie alimentaire. L'entreprise mise sur la transparence quant à l'impact de son activité : « chaque pot de crème glacée que nous fabriquons produit environ 2 lb

de gaz à effet de serre »⁹¹ indique Ben & Jerry's sur son site. La société s'est fixé plusieurs objectifs, affichés sur leur site internet :

Spécifiquement, nous devons:

- * Mettre un prix sur le carbone
- * Réduire les émissions de carbone de 45 % d'ici 2030
- * Passer à 85 % d'énergies renouvelables d'ici 2050
- * Cesser d'utiliser entièrement le charbon
- * Se désengager complètement de l'industrie des combustibles fossiles
- * Assurer un soutien à l'adaptation des pays en développement

Capture d'écran du site de Ben & Jerry's

Ben & Jerry's a déjà mis en action la réduction de son empreinte carbone : « nous avons installé un panneau solaire à notre usine de Waterbury, dans le Vermont, qui génère un tiers de l'électricité de cette usine. Nous avons installé un biodigester dans notre usine de Hellendoorn, aux Pays-Bas, qui transforme les déchets de crème glacée issus des processus de fabrication en énergie propre qui contribue à alimenter l'usine, et nous avons contribué à la mise au point d'une technologie pionnière pour des caisses de congélation respectueuse du climat (c'est-à-dire sans HFC). Mais pour être clair, ce n'est pas suffisant et il y a encore beaucoup de travail à faire. » indique également la marque.

⁹¹SITE DE BEN & JERRY'S, *Des sujets qui nous tiennent à cœur*, en ligne, [URL : <https://www.benjerry.fr/valeurs/des-sujets-qui-nous-tiennent-a-coeur/justice-pour-le-climat>]

De plus, le MK2 Nation propose des bouteilles d'eau Orezza, une gamme de bouteille qui a la particularité d'être en verre. Notons que le verre est le contenant le plus écologique puisqu'il est 100% recyclable et 100% réutilisable⁹². Les poubelles de tri du cinéma ont naturellement été adaptées.



Les poubelles de tri du MK2 Nation

Jérôme Berthereau me précisait que les poubelles avaient été placées en quantité assez importante à des endroits stratégiques pour améliorer la propreté des salles et optimiser le tri des déchets des spectateurs. Il soulève également le problème de la fin de la boucle des déchets, une fois collectés.

Le MK2 Nation met en vente des biscuits de la marque DAO. Cette entreprise provençale s'est développée depuis dix ans sur le modèle d'une production et d'une économie la plus responsable possible : écoconstruction et toit végétal de l'usine, production 100% bio et développement d'un réseau local d'approvisionnements en farine peut-on lire sur leur site internet⁹³. Pour apporter quelques précisions, les usines de DAO ont été éco-construites avec des mono murs en brique et des bardages en bois et sont alimentées à 100% par un fournisseur français (Enercoop) d'électricité renouvelable. DAO confectionne ses biscuits avec « des ingrédients issus de l'agriculture écologique [...] des emballages en carton recyclés et recyclables, avec des

⁹² LES ÉCHOS, *Opinion / le verre est l'avenir du plastique*, décembre 2019, en ligne, [URL : <https://www.lesechos.fr/idees-debats/cercle/opinion-le-verre-est-lavenir-du-plastique-1158707>]

⁹³ DAO, *Notre production*, en ligne, [URL : <https://biscuitsdao.com/fr/a-propos/notre-production/>]

encres végétales ». De plus, DAO indique que les farines proviennent d'un rayon maximum de 58km. Ce nouveau fournisseur de MK2 présente donc un bilan carbone honorable si ce qu'il met en avant est respecté.

Enfin, pour ce qui est du popcorn et des bonbons en vrac, le MK2 Nation propose uniquement des produits bio fournis par Confisud. « Le bilan des ventes annexes bio est très positif mais les produits traditionnels sont bien sûr en tête de nos ventes » ajoutait le directeur. Ainsi, le projet du MK2 Nation est clairement une expérience pilote pour généraliser à terme la confiserie qualitative et responsable. Mais celle-ci reste juste un complément à une offre de confiserie déjà existante et identifiée du grand public. Selon moi, elle illustre toutefois un choix stratégique de la part de MK2 de créer des cinémas hauts de gamme. Passer au popcorn bio est louable, mais peut-on parler de circuit court lorsque la marchandise provient de la région PACA pour un cinéma situé à Paris ?

b) Nouer des partenariats avec des producteurs locaux et responsables au service d'initiatives ponctuelles

De mon point de vue, il n'a jamais été aussi important de soutenir la production locale qu'en ce moment. Cette crise liée au Covid-19 illustre notre dépendance à une économie mondialisée. Si l'arrêt brutal de l'activité économique a un impact dramatique, des effets positifs sur la planète sont visibles : réduction des gaz à effet de serre, amélioration de la qualité de l'air, amélioration de la biodiversité. De plus, cette crise révèle également l'importance de retrouver du lien social à une échelle locale. Le cinéma quant à lui, a toujours occupé un rôle majeur dans la vie culturelle et sociale de son territoire, qu'il soit issu d'un groupe ou d'un mono-écran.

L'exploitation doit plus que jamais endosser ce rôle culturel et économique local. J'encouragerais chaque exploitant à monter des partenariats avec des acteurs locaux et vertueux : « lors de la formation des CIP avec la Maison Zéro Déchet, nous avons notamment fait venir un traiteur local (Les Empotés) qui fournissait des plateaux repas zéro déchets » racontait Aurélia Di Donato des Doigts Dans La Prise. Ce type de partenariat me paraît primordial, qu'il soit ponctuel ou plus régulier. Par exemple, les

cinémas Star de Strasbourg travaillent avec le producteur de jus de fruits Moi Moche et Bons sur tous leurs évènements Jeune Public. Ce producteur lutte contre le gaspillage alimentaire et fabrique ses jus avec des fruits alsaciens sans pesticides ou produits chimiques. Cela permet de proposer des boissons de meilleure qualité aux familles, dans des contenants en verre, ainsi que de soutenir un producteur local grâce aux commandes régulières. D'un côté, les Cinémas Star apportent une vitrine et des clients potentiels à Moi Moche et Bons. De l'autre côté, les jus de fruits améliorent la qualité de l'évènement et l'image du cinéma auprès des familles.

De la même façon, le nouveau cinéma parisien Les 7 Batignolles, travaillent avec la chaîne de magasins Bio C Bon pour tous leurs goûters. Mathieu Guilloux (directeur adjoint des 7 Batignolles) a été à l'initiative de ce partenariat : « Bio C bon nous donne un bon d'achat par mois, pour acheter des produits dans leurs magasins. Nous devons organiser un ciné-goûter par semaine en mettant en avant leurs produits et leur envoyer des photos du buffet dressé ». Ce partenariat est avantageux pour les 7 Batignolles, puisqu'il évite d'allouer un budget mensuel pour les ciné-goûters. En plus de cette économie, le cinéma bénéficie de produits qualitatifs pour leur public d'une chaîne de magasins reconnue. Bio C Bon leur envoie aussi différents goodies comme des coloriages à destination du Jeune Public.

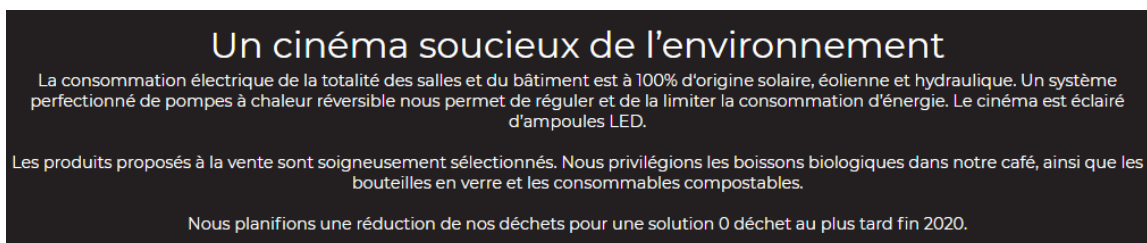
Les produits responsables liés aux partenariats permettent de soutenir des économies plus responsables comme les circuits courts et la filière bio. Cela permet d'enrichir le parcours du spectateur avec des produits de meilleure qualité, et ainsi de renforcer leur satisfaction. Le cinéma gagne alors en image d'éco-responsabilité et s'ancre d'autant plus dans l'économie locale. Les moments conviviaux partagés autour de ces produits sont un levier pour renforcer le rôle social du cinéma, et pour attirer le public dans les salles.

4. La communication : un levier pour valoriser le fonctionnement éco-responsable de la salle de cinéma

Dans son rapport, Jean-Marie Dura met l'accent sur la communication dans le processus de valorisation de la salle cinéma :

« La salle de cinéma a donc tout intérêt à se saisir de la question [environnementale], en mettant en place un programme sur plusieurs années de réduction de son empreinte carbone, et en communiquant sur ses efforts et les résultats obtenus auprès du public, de ses équipes et des différentes parties prenantes. Il s'agit à la fois de s'inscrire dans une démarche citoyenne, de réduire ses charges de fonctionnement et d'en tirer une publicité méritée »⁹⁴.

Si l'on fait un rapide état des lieux, cette pratique est déjà mise en place par certains exploitants. Le cinéma Le Palace à Epernay par exemple, mentionne dans son programme papier l'engagement de ses équipes pour un fonctionnement plus vert. De même, le Loft à Châtellerauld met en évidence ses démarches pour l'environnement :



Un cinéma soucieux de l'environnement

La consommation électrique de la totalité des salles et du bâtiment est à 100% d'origine solaire, éolienne et hydraulique. Un système perfectionné de pompes à chaleur réversible nous permet de réguler et de limiter la consommation d'énergie. Le cinéma est éclairé d'ampoules LED.

Les produits proposés à la vente sont soigneusement sélectionnés. Nous privilégions les boissons biologiques dans notre café, ainsi que les bouteilles en verre et les consommables compostables.

Nous planifions une réduction de nos déchets pour une solution 0 déchet au plus tard fin 2020.



Le Loft s'engage pour la planète

Les consommables du café sont compostables, les boissons sont en bouteilles de verre, nous planifions une réduction de nos déchets pour une solution 0 déchet au plus tard fin 2020.

Captures d'écran du site du Loft

Il est intéressant de noter que la communication du Loft met en avant les pratiques responsables actuelles du cinéma mais aussi les objectifs fixés à moyen terme. Cela renvoie aux spectateurs l'image d'un cinéma dynamique et engagé pour un fonctionnement plus sain.

⁹⁴ DURA Jean-Marie, *La salle de cinéma de demain*, p 40

De la même manière, le Ciné Manivel de Redon (prix de la salle innovante du CNC en 2018) communique sur son engagement au quotidien pour un cinéma plus écologique à travers son site internet :

CINÉ MANIVEL : UNE DIMENSION SOCIALE, LOCALE ET ENVIRONNEMENTALE

Une restauration bio et locale.

Le **Ciné Café** propose une carte pourvue d'une large palette de produits bios et locaux, en boissons, confiserie ou restauration.

Le cinéma s'est engagé dans la diffusion du **Galleco** : cette monnaie citoyenne crée du lien entre les producteurs, les artisans et les consommateurs autour d'un ensemble de valeurs : respect de l'homme et de la nature, mieux-vivre ensemble et transparence.

Des locaux durables

Dès sa construction, le cinéma s'est engagé vers une énergie propre en installant 30 m² de capteurs photovoltaïque dans sa zone technique. L'association est également devenue actionnaire du projet « **Eoliennes en Pays de Redon** ». Depuis mars 2018, avec l'ouverture des deux salles supplémentaires, le Ciné Manivel est alimenté avec une électricité à 100% verte.

Au quotidien, la dimension durable de l'activité est privilégiée : l'utilisation exclusive de produits bios pour l'entretien général, le tri sélectif des déchets, (papiers, cartons, plastiques, encres...). **Ciné Manivel** a participé à la création et à l'entretien d'un espace réservé au compost, près de ses locaux.

Captures d'écran du Ciné Manivel

Il est évident que cette communication ne peut qu'améliorer l'image du cinéma auprès de son public potentiel et auprès des acteurs publics (municipalité, département, région). En 2015, l'année où ils ont créé le restaurant bio, le Ciné Manivel faisait 173 094 entrées. Depuis, les entrées sont en hausse chaque année, et le cinéma est passé de 5 à 7 écrans. En 2019, le Ciné Manivel a enregistré 218 956⁹⁵ entrées pour une agglomération de 68 000 habitants. Le fonctionnement éco-responsable n'est sûrement pas la seule raison de cette hausse des entrées sur les cinq dernières années, mais l'écologie participe à rendre le cinéma attractif selon Philippe Rouxel, directeur du Ciné Manivel.

La communication orale, digitale ou papier faite par le cinéma permet d'attirer l'attention de la presse qui peut donner du crédit aux démarches des exploitants. D'une part, la presse locale peut mettre en avant la salle de cinéma pour son action, son fonctionnement ou sa programmation. D'autre part, la presse nationale peut servir l'exploitation française dans son ensemble, lui assurant une publicité positive si des

⁹⁵ Entrées COMSCORE

changements importants se mettent en place. Par exemple, la création du Cinema Green Lab⁹⁶ en 2019 par le Festival des Arcs a été à l'origine d'un article publié dans Le Monde. Cet article mentionne notamment le projet d'Utopia Pont-Sainte-Marie, l'étude du CNC et de l'ADEME, ou encore l'association Objectif Ciné 64 :

« A l'autre bout de la filière, existent aussi des projets de salles de cinéma « vertes ». Diaporama à l'appui, Anne Faucon déroule les plans du cinéma Utopia (réseau indépendant de salles d'art et essai auquel elle appartient), qu'elle rêve de voir naître dans l'écoquartier de Pont-Sainte-Marie. [...] En attendant d'éventuelles salles 100 % éco-responsable, le CNC va mener, en association avec la Fédération des cinémas français et l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) une étude sur « la consommation énergétique et le tri des déchets dans les salles de cinéma ». Directeur de la salle Pixel à Orthez et président de l'association Objectif ciné 64 (réseau régional des cinémas indépendants des Pyrénées-Atlantiques), Raphaël Jaquerod reconnaît que les salles de cinéma sont « très peu écolos ». [...] Pour tenter de rendre les cinémas plus « verts », l'association s'est lancée dans l'élaboration d'une charte écoresponsable qui pourrait à terme être déclinée dans d'autres territoires. »⁹⁷

La communication dans sa globalité est donc un levier important pour rendre la salle de cinéma visible auprès du public. La démarche écologique étant vertueuse, la profession gagnerait à se saisir de la question pour rendre les cinémas attractifs. Toutefois, la communication doit être cohérente et mesurée avec les actions mises en place, afin d'éviter l'écueil du « greenwashing ».

⁹⁶ LES ARCS FILMS FESTIVAL, *Les Arcs Film Festival créé le 1er Cinéma Green Lab à l'occasion de sa 11ème édition*, en ligne, [URL : <https://lesarcs-filmfest.com/fr/infos-pratiques/cinema-green-lab>]

⁹⁷ ANNEXE 13 : BLANCHARD Sandrine, *Des tournages à la gestion des salles, le cinéma passe au vert*, Le Monde, le 13 janvier 2020

CONCLUSION

Marie-Christine Désandré rappelait que l'écologie est un sujet lié à la responsabilité sociétale des entreprises (RSE). Plus que jamais, je suis convaincu que la transition écologique n'est pas réservée uniquement aux exploitants avec une capacité d'investissement importante. Tout est une question de proportions, d'investissement humain et de réflexions.

L'infrastructure de départ est essentielle dans la volonté d'adopter une démarche écologique. Aussi, chaque investissement dans les murs du cinéma influence la durabilité du bâtiment pour les raisons évoquées précédemment : pollution liée à la construction, consommation sanitaire et énergétique. Ensuite, la mise en place d'une exploitation visant le zéro déchet est l'axe de développement le plus important dans le fonctionnement opérationnel. Des solutions existent notamment avec la réduction du plastique et papier, et un meilleur tri des déchets. Travailler avec les distributeurs et les autres salles, est une manière d'intégrer la question environnementale au sein de la filière. Enfin, l'écologie se place comme une opportunité pour capter de nouveaux publics, par une programmation et une offre de consommables innovants, et par une communication dynamique.

Les cinémas agissant pour réduire leur empreinte carbone sont par ailleurs des cinémas dont les entrées se portent bien. En effet, le Loft réalise 40 000 entrées de plus qu'en 2015 (le Loft a cumulé 191 203 entrées en 2019), le MK2 Nation réalise 63 083 entrées en 2020 (sur les dix premières semaines) pour 54 572 en 2015 à la même période, avec deux écrans de plus mais avec un marché national très bas (-20% en moyenne). Enfin, le Ciné Manivel de Redon a augmenté son nombre d'entrées de presque 50 000 en quatre ans⁹⁸.

Tout ce travail me permet d'être convaincu que la transition écologique peut être appliquée à la salle de cinéma, en développant des modèles viables adaptés aux spécificités du parc de salles français. Mais cela doit évidemment toucher l'ensemble

⁹⁸ Entrées COMSCORE

des salles. Bien que la capacité d'investissement facilite la mise en œuvre de cette transition, je crois que la méthode de travail pour instiller le changement est la même pour chaque structure :

- estimer l'impact écologique de la salle, en analysant les pratiques, la consommation et les habitudes de travail ;
- déterminer les axes d'améliorations et les freins au développement d'une activité plus verte ;
- mettre en pratique ces axes d'améliorations, en investissant financièrement ou humainement pour changer la manière de travailler et ses outils ;
- mesurer le retour sur investissement, observer les économies réalisées (financière et matérielle) pour se fixer de nouveaux objectifs.

Cette méthode appliquée par Marie-Christine Désandré est particulièrement efficace à Châtellerault. Le Loft est actuellement l'une des salles pionnières avec un fournisseur d'énergie 100% verte, un investissement dans un bâtiment peu énergivore, la mise en place d'un compost, l'absence de fontaines à boissons et de plastique, le conditionnement de bonbons bios dans des sachets biodégradables, des bouteilles en verre consignées... La démarche de Marie-Christine Désandré est ainsi complète jusqu'au point d'étudier son bilan carbone, et de le compenser en finançant des actions comme la plantation d'arbres, menées par des organisations dédiées. A mon sens, l'exemple du Loft est bel et bien la preuve d'une application de la transition écologique réussie à plusieurs niveaux.

Instaurer des pratiques éco-responsables touche toutefois des limites. Dans le cadre des constructions de salles, les matériaux écologiques ne sont pas toujours préférés et travaillés par les architectes. Ces constructions demandent souvent un budget plus important puisque l'écoconstruction n'est pas la méthode la plus économique. Quant à l'exploitation, la problématique récurrente soulevée par de nombreux professionnels est le cycle des déchets. En effet, faire l'effort de mettre en place le tri ne garantit pas un véritable recyclage une fois la poubelle ramassée par les services municipaux. De même, l'exploitation est encore dépendante des fournisseurs de confiserie traditionnelle pour maintenir ses ventes annexes. Abandonner totalement les marques reconnues du grand public dans une volonté de réduction des déchets n'est pas encore concevable ou mis en vigueur. Par ailleurs, le problème de la pollution

numérique touche également l'exploitation. Il est complexe de mesurer la pratique la plus responsable dans la dématérialisation. Enfin, la limite de l'écologie réside dans le fait qu'elle se cantonne à des initiatives personnelles pour un public pas toujours ou partiellement sensible à la question environnementale.

Pour aller plus loin, il serait intéressant d'étudier plus précisément le retour sur investissement des bâtiments éco-responsables. Cela permettrait de se faire une idée plus juste de la consommation énergétique de ceux-ci, par rapport à leurs coûts de constructions initiaux. Il serait également pertinent de comparer nos pratiques avec celles de l'étranger. Je citais dans ce mémoire le circuit Curzon au Royaume-Uni par exemple, mais il pourrait être intéressant de réaliser une étude comparative avec les pays scandinaves. Ces pays étant très avancés dans leur transition écologique, cette étude pourrait faire l'objet d'un mémoire à part entière, bien que les sources étrangères soient difficiles à trouver. Enfin, approfondir la recherche sur la pollution numérique pourrait également faire l'objet d'une réflexion plus poussée. L'exploitation participe à une pollution numérique qui sera probablement le chantier de demain.

Par ailleurs, la transition écologique au sein de la salle de cinéma est peut-être un sujet trop peu discuté par la profession. Pourtant, en France nous avons le privilège de bénéficier d'un système régulé par le CNC, d'avoir de nombreux syndicats, réseaux de salles et associations qui permettraient une réflexion nationale. Lors de mes deux années à la Fémis, j'ai eu la chance de découvrir les grands rendez-vous de la profession, du Festival de Cannes au Congrès des exploitants. Je sors de cette formation avec le sentiment d'entrer dans une branche professionnelle où le dialogue est possible, où la parole d'un exploitant peut être portée nationalement, en son nom ou par le biais d'une association et d'un syndicat. Je suis donc plus que jamais persuadé que la transition écologique s'opère d'abord par des initiatives locales, mais qu'elle est vouée à devenir un sujet national dont les pouvoirs publics devront s'emparer à tous les niveaux. Le choix du CNC de mener une étude sur la consommation énergétique et la production de déchets me rend optimiste car les résultats poseront les bases pour prendre de réelles mesures à l'avenir. En effet, devenir acteur de cette transition écologique me semble être un défi passionnant et stimulant pour continuer à faire vivre la passion du cinéma dans des salles respectueuses de l'environnement.

LISTE DES ENTRETIENS

Les entretiens menés dans le cadre ce mémoire n'ont pas été enregistrés. Ce parti pris est assumé et réfléchi, dans un but de transparence et de richesse du dialogue. Les citations viennent de notes personnelles.

BERTHEREAU Jérôme, directeur du MK2 Nation, le 10 mars 2020 au MK2 Nation ;

BICHET Corentin, directeur du service exploitation au CNC, le 13 février 2020 au CNC ;

DÉSANDRÉ Marie-Christine, le 30 mars 2020 par téléphone ;

DI DONATO Aurélia, fondatrice de l'association Les Doigts Dans le Prise – ex-exploitante aux Écrans de Paris, le 10 janvier 2020 ;

FAUCON Anne, exploitante chez Utopia, le 7 mars 2020 à Pont-Sainte-Marie ;

GUILLOUX Mathieu, directeur adjoint Les 7 Batignolles, le 14 avril 2020 par téléphone ;

KLINTZ Florence, responsable d'exploitation cinématographique : commercial et évènementiel (Pathé Beaugrenelle), le 13 avril 2020 par téléphone ;

LANDAIS Christian, architecte-conseil - responsable du département « Etudes », le 26 février à l'ADRC ;

PAUPINEAU Marie-Charlotte, gérante de Media Billets MCMP, le 10 février 2020 par téléphone ;

WASSER Éric, architecte-ébéniste-designer, le 26 octobre 2019 à l'Héliodôme de Cosswiller.

BIBLIOGRAPHIE

1. Mémoires

BREIL Séverine, *La démarche Haute Qualité Environnementale adaptée à la salle de cinéma*, mémoire de la Fémis, Formation continue, 2010

DESTOMBE Colin, *Concilier écologisme et production*, mémoire de la Fémis, promotion, 2019

KLINTZ Florence, *L'éco-responsabilité des salles de ciné françaises*, mémoire de la Fémis, Formation continue, 2019

MÉNARD Alix, *L'avenir des cinémas Art et Essai privés au sein de la nouvelle fabrique urbaine*, mémoire de la Fémis, Formation initiale, 2019

2. Articles de revues – Articles de presse

AFP, *Les appareils en veille coûtent 2 milliards d'euros aux Français (baromètre AFP-Powermetrix)*, L'Express, le 10 juillet 2013, [URL : https://lentreprise.lexpress.fr/les-appareils-en-veille-cootent-2-milliards-d-euros-aux-francais-barometre-afp-powermetrix_1527919.html]

CAILLOCE Laure, *Numérique : le grand gâchis énergétique*, in revue CNRS Le journal, 16 mai 2018, en ligne [URL : <https://lejournale.cnrs.fr/articles/numerique-le-grand-gachis-energetique>]

DESCAMPS Maud, *Quatre questions sur la disparition annoncée du ticket de caisse en papier*, Matinale Europe 1, 21 novembre 2018, en ligne, [URL : <https://www.europe1.fr/societe/quatre-questions-sur-la-disparition-annoncee-du-ticket-de-caisse-en-papier-3804728>]

DUFFE Julien, *Paris : le MK2 Nation rouvre son cinéma avant d'inaugurer...son hôtel*, 22 Le Parisien, novembre 2019, en ligne, [URL : <http://www.leparisien.fr/paris-75/paris-mk2-nation-rouvre-son-cine-avant-d-inaugurer-son-hotel-22-11-2019-8199594.php>]

LA SEPTIÈME OBSESSION, *Le cinéma peut-il sauver le climat*, n°26, janvier-février 2020

LANDRAT Pascal, maire de Pont-Sainte-Marie, *Pont-Sainte-Marie portrait d'un territoire en pleine expansion*, édito p. 2, en ligne, [URL : http://www.pont-sainte-marie.com/phototheque/fiches/238/fichier_134.pdf]

TRÉSORIÈRE Ronan, *Européennes : la jeune française de plus en plus verte*, Le Parisien, 27 mai 2019, en ligne, [URL : <http://www.leparisien.fr/politique/europeennes-la-jeunesse-francaise-de-plus-en-plus-verte-27-05-2019-8080641.php>]

VANDAROMAEL Laura, *Le béton, une industrie émettrice de CO2 : quelles sont les solutions pour des constructions durables ?*, RTBF, le 21 juin 2019, en ligne, [URL : https://www.rtf.be/info/economie/detail_le-beton-une-industrie-polluante-quelles-sont-les-autres-solutions-pour-des-constructions-durables?id=10250934]

3. Guides

ADEME : *être éco-responsable au bureau*, p.7, en ligne, [URL : <https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/guide-pratique-ecoresponsable-au-bureau.pdf>]

ADEME, *L'éclairage à diodes électroluminescentes*, avril 2017, en ligne, [URL : https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/l_eclairage_a_diodes_electroluminescentes_avis_ademe_maj_avril_2017.pdf]

ADRC, *Créer ou transformer un cinéma – guide pratique de conduite de projet*, 2019

4. Rapports et dossiers

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES, *Dossier action cœur de ville*, mars 2018, [URL : <https://www.cget.gouv.fr/dossiers/action-cœur-de-ville>]

BIO INTELLIGENCE SERVICE, *Analyse comparée des impacts environnementaux de la communication par voie électronique*, présentation des résultats à l'ADEME en juillet 2011, en ligne, [URL : https://presse.ademe.fr/files/acv_ntic_synthese_resultats.pdf]

CNC, *La géographie du cinéma 2018*, 2018

DURA Jean-Marie, *Rapport sur la salle de cinéma de demain*, présenté à Frédérique Bredin en septembre 2016

http://www.pierreterre.org/wp-content/uploads/2016/02/tsp_germe.pdf

IMPRIM'VERT, *Cahiers des charges*, 2015, en ligne, [URL : http://www.imprimvert.fr/uploads/documents/20121015_cahier_des_charges_5267d8ab146b4.pdf]

KOSCHMIEDER Alina, BRICE-MANSENCAL Lucie, HOIBIAN Sandra, *Environnement : les jeunes ont de fortes inquiétudes mais leurs comportements restent consuméristes*, décembre 2019, en ligne, [URL : <https://www.credoc.fr/publications/environnement-les-jeunes-ont-de-fortes-inquietudes-mais-leurs-comportements-restent-consumeristes>]

MARTIN Stéphane, *Rapport de développement durable du musée du quai Branly*, 2014, [URL : http://www.quaibrantly.fr/fileadmin/user_upload/1-Edito/6-Footer/8-Missions-et-fonctionnement/RAPPORT_DD_2014_FR_web_PL.pdf]

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE, *Plan national de gestion des déchets*, octobre 2019, en ligne, [URL : https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/Plan%20national%20des%20dechets_octobre%202019.pdf]

PIERRE ET TERRE, *Fiche des toilettes sèches de l'école Saint-Germé*, en ligne, [URL :

SEMAVIP, *Rapport d'activité 2013*, en ligne, [URL : <http://www.semavip.fr/sites/default/files/qui-sommes-nous/RASemavip2013web.pdf>]

5. Filmographie

ARTUS-BERTRAND Yann, *Home*, 2009, EuropaCorp Distribution

COOLEY Josh, *Toy Story 4*, 2019, The Walt Disney Company France

DION Cyril & LAURENT Mélanie, *Demain*, 2015, Mars Films

GAMEAU Damon, *Sugarland*, 2015, l'Atelier Distribution

GUGGENHEIM Davis, *Une Vérité qui dérange*, 2006, Paramount

JACQUET Luc, *Il était une forêt*, 2012, The Walt Disney Company France

MEDIGUE Hélène, *On a 20 ans pour changer le monde*, 2018, Paname Distribution

YATES David, *Les Animaux fantastiques : Les crimes de Grindelwald*, 2019

6. Sites internet

ADAMO Michel, *Loi sur la modernisation de l'économie (LME) du 4 août 2008 et équipement commercial*, août 2008, [URL : <https://www.village-justice.com/articles/modernisation-economie-equipement,4106.html>]

BARCO, en ligne, [URL : <https://www.barco.com/fr/product/dp4k-60l#specs>]

DAO, *Notre production*, en ligne, [URL : <https://biscuitsdao.com/fr/a-propos/notre-production/>]

ECOCONSCIENT, *EcoFont : une police d'impression économique et écologique*, septembre 2017, en ligne, [URL : <https://www.eco-conscient.com/art-113-ecofont-la-police-dimpression-economique-et-ecologique-telechargement.html>]

ECOPROD, *La charte Ecoprod pour l'entreprise audiovisuelle*, 2014, [URL : <http://www.ecoprod.com/fr/la-charte-ecoprod/voir-la-charte-ecoprod.html>]

ENGIE, *Les points forts d'une énergie prometteuse*, en ligne, [URL : <https://www.engie.com/activites/renouvelables/geothermie>]

ERT2012, *Quels sont les exigences de moyens de la RT2012*, [URL : <https://www.e-rt2012.fr/explications/generalites/exigences-de-la-rt-2012/exigences-moyens/>]

FOURNIER Clément, *Quel est le plus écolo : un mail, un sms, ou un message sur une appli ?*, 22 juin 2018, en ligne, [URL : <https://youmatter.world/fr/ecologie-mail-sms-message-empreinte-carbone/>]

GUIDE DU BÂTIMENT DURABLE, *Les aérateurs ou mousseurs*, en ligne, [URL : <https://www.guidebatimentdurable.brussels/fr/les-aerateurs-ou-mousseurs.html?IDC=7063#1>]

HENRICH Emma, *Le Cinéma, une industrie très polluante*, le 14 mai 2019, en ligne, [URL : <https://youmatter.world/fr/cinema-environnement-pollution-paillettes/>]

IMPRIM'VERT, *Annuaire des imprimeurs*, en ligne, [URL : <http://www.imprimvert.fr/page/38/Annuaire-imprimeurs>]

JE DEVIENS ECOLO, *Comprendre les logos du recyclage*, juin 2017, en ligne, [URL : <https://www.jedeviensecolo.fr/comprendre-logos-recyclage/>]

LES ARCS FILMS FESTIVAL, *Hackathon du cinéma – bilan 2019*, en ligne, [URL : <https://lesarcs-filmfest.com/fr/professionnels/hackathon-du-cinema-bilan-2019>]

LISOLATION, *Isolation paille : avantages, prix et méthode de pose*, en ligne, [URL : <https://www.lisolation.fr/isolation-paille-avantages-prix-methode-pose/>]

NEC, *Fiche produit du projecteur NEC NC2402ML*, en ligne, [URL : <https://www.nec-display-solutions.com/p/datasheet/fr/datasheet/t/Projecteurs-de-Cinema-Numerique/Digital-Cinema/rp/NC2402ML.xhtml>]

NEC, *Fiche produit du projecteur NEC3541L*, en ligne, [URL : <https://www.nec-display-solutions.com/p/datasheet/fr/datasheet/t/Projecteurs-de-Cinema-Numerique/Digital-Cinema/rp/NC3541L.xhtml>]

OBSERVATOIRE EUROPEEN DE LA TRANSITION, *Définitions*, en ligne, [URL : <http://www.transition-europe.eu/fr/page/definitions-2>]

SITE DE BEN & JERRY'S, *Des sujets qui nous tiennent à cœur*, en ligne, [URL : <https://www.benjerry.fr/valeurs/des-sujets-qui-nous-tiennent-a-coeur/justice-pour-le-climat>]

SITE DE LA MAISON ZÉRO DÉCHET, en ligne, [URL : <https://lamaisonduzerodechet.org/presentation/>]

SITE DES DOIGTS DANS LA PRISE, en ligne, [URL : <https://www.ddlp.fr/>]

SONY, *Projecteurs de cinéma laser*, en ligne, [URL : https://pro.sony/fr_FR/products/digital-cinema-projection/laser-cinema-projectors-4k-projections]

ANNEXE 1 : RÉSULTAT DE L'ENQUÊTE VERTE AU CONGRÈS DES EXPLOITANTS 2017, COMMISSION DES JEUNES EXPLOITANTS DE LA FNCF

Enquête Verte Congrès de Exploitants 2017

Nous avons dépouillé une centaine de questionnaires. Nous remercions chaleureusement les exploitants qui ont pris le temps de répondre consciencieusement à nos questions.

Voici les grands axes de retours :

- La plupart des déchets concernant l'accueil du public et ceux liés au fonctionnement interne des cinémas sont très majoritairement recyclables (gobelets pop-corn, plastique, bouteilles, papier d'impression (administratif et billetterie) et plastique d'emballage)
- Fréquence de ramassage des déchets : très varié, on est entre une poubelle par jour et une par semaine mais cela s'explique par le fait que des exploitants de toute la France et de toutes tailles ont répondu : pas de tendance à retenir.
- Quantité par semaine : idem (reste entre 20 et 250 litres)
- Une majorité écrasante a déjà adopté des gestes écolos (~85%) : preuve de la véritable volonté des exploitants d'adopter une attitude responsable.
- Sur les exploitants ayant adopté des gestes écolos, ~88% disent être attentifs au tri sélectif. Les initiatives annexes sont extrêmement diversifiées : sensibilisation du public avec des spots publicitaires, soirées débat sur le thème de l'écologie, éclairage LED, remplacement des gobelets jetables par des verres, une réduction d'impressions papier, des bâtiments HQE, ...
- Sur les personnes interrogées, aucune ne s'est dite non favorable aux pratiques écologiques, la plupart avançant la progression de l'image que reflètent les cinémas trouvant des alternatives écologiques à leur fonctionnement. Un autre point essentiel est la volonté interne aux cinémas et à leur direction / équipe, la réduction des coûts sur le long terme, voir l'absence de coût supplémentaires. Quelques exploitants déplorent cependant l'indifférence du public face à ces mesures.
- La difficulté principale viendrait du manque de sensibilisation générale et de la faible implication des collectivités environnantes, décourageant les exploitants dans leurs efforts (pas de poubelles de tri à proximité, pas d'engagements de leur part, ...). Les spectateurs parfois peu respectueux de la propreté ou du maintien des lieux seraient eux aussi un frein pour certains exploitants. L'activité directe du cinéma est également un frein : nécessité d'éclairer les lieux sur de longues périodes, manque de sensibilisation / intérêt des équipes, la difficulté d'effectuer le tri en salle, difficultés financières, ...

- Des suggestions ont été avancées par plusieurs exploitants comme la mise en place de poubelles de tri sélectif (un bac contenant les déchets recyclables et un autre pour les non recyclables), la suppression des gobelets jetables, remplacés par des gobelets en verre ou recyclables. Plusieurs se disent prêts à diminuer leur impact écologique en demandant à recevoir moins de brochures / livrets / ... livrés à l'occasion d'opérations ponctuelles et de négocier collectivement les conditions d'accès aux fournisseurs d'énergies vertes. Ils avancent la facilité de recycler les déchets liés à l'activité des cinémas (cartons, plastiques et papiers principalement). Plusieurs se disent prêts à être aidés dans leurs démarches.

➔ La commission des jeunes exploitants va donc s'employer sur le prochain mandant à produire un guide des bonnes pratiques. Ce document en 3 parties sera à destination des exploitants, des personnels d'entretien et du public.

ANNEXE 2 : EXTRAIT DE L'ÉTUDE DE L'ADEME LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE, PAR SOREIB, 1996

CINEMAS D'ART ET D'ESSAI				
Opérations ADEME Ile de France - ADRC				
FICHE DE SYNTHESE SUR L'ENERGIE				
NOM DU CINEMA : CHAMPOLLION				
Adresse : 51 rue des Ecoles - 75005 PARIS				
Autres personnes rencontrées : Nom : Madame RENAVAND			Tél. : 01.43.29.79.04	
Visites SOREIB (dates) : 1/ 12/06/91		2/ 07/02/96		
Rapport SOREIB (date) : 18/06/91		Diagnostic (Date) : 05/92		BET : LOMBARD
Nombre de salles : 2				
Caractéristiques des salles :				
	Surface	Volume	Nbre de places	Ecran
Salle 1 au RDC	120 m ²	400 m ³	130	5,1 m x 2 m
Salle 2 au sous-sol	100 m ²	300 m ³	120	5 m x 2 m
1991	1992	1993	1994	1995
FREQUENTATION :	122.126	128.864	(102.293)	120.398
DESCRIPTION DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE				
<ul style="list-style-type: none"> - Energie : Electricité - Production : 1 batterie électrique pour chacun des 2 systèmes de ventilation. Caisse : 2 convecteurs - Distribution : Traitement d'air double flux indépendant par salle. Air neuf et air repris - Diffusion : Salle 1 : 10 bouches de soufflage sur un côté - Salle 2 : 10 bouches de soufflage sur un côté du plafond - Régulation/Programmation : Régulation électronique des batteries électriques et des armoires de climatisation Programmation automatique par horloge. Thermostats d'ambiance 				
DESCRIPTION DES INSTALLATIONS DE CLIMATISATION				
<ul style="list-style-type: none"> - 2 armoires de climatisation ROCA à eau perdue, une pour chaque salle - Gaines Fib'Air - Cabine de projections : pas de climatisation. Un ventilateur d'extraction. 				
EXPLOITANT CHAUFFAGE : Société SET				
ECLAIRAGE : type et nature				
<ul style="list-style-type: none"> - Extérieur : 2 spots halogènes-fluorescents - Entrée/annexes : hall : 8 spots dichroïques, fluo dans tableaux d'affichage et vitrines. Escalier-sanitaires : incandescents. - Salle n°1 : 16 spots - Salle n°2 : 28 spots dichroïques 				
CONSOUMATIONS :				
	Avant travaux		Après travaux	
	Consommations	Dépense	Consommations	Dépense
- Electricité	65.000 kWh	50.800 F TTC	67.000 kWh	52.000 F TTC
- Eau	504 m ³	4.598 F TTC	1.104 m ³	12.600 F TTC
PROPOSITIONS DE TRAVAUX DE CHAUFFAGE/VENTILATION/CLIMATISATION :				
<ul style="list-style-type: none"> - Remplacement des installations de climatisation vétustes - Fermeture du hall d'entrée 				
TRAVAUX REALISES EN CHAUFFAGE/VENTILATION/CLIMATISATION : Date : Août 93- COUT : 370.000 F				
Remplacement du traitement d'air pour les salles : centrales, gaines, bouches				
Remplacement des 2 armoires de climatisation à eau perdue				
OBSERVATIONS : L'ensemble des installations thermiques donnent satisfaction en hiver comme en été. Le hall et l'escalier d'accès à la salle 2 sont toujours ouverts sur l'extérieur. Ils sont froids en hiver. La mise en "marche forcée" depuis la caisse, des 2 traitements d'air n'est plus en fonctionnement. Seuls les réglages des températures des salles fonctionnent. L'étiquetage est insuffisant. Les consommations électriques sont stables. Par contre, les consommations d'eau ont plus que doublées. La climatisation a dû être utilisée pendant une période plus importante.				
<u>Autres travaux :</u> Date Août 1993				
Rénovation des 2 salles : sièges, sol, tentures, éclairage				
Rénovation du hall et de l'escalier d'accès à la salle du sous-sol				

CINEMAS D'ART ET D'ESSAI
Opérations ADEME Ile de France - ADRC
FICHE DE SYNTHESE SUR L'ENERGIE

NOM DU CINEMA : MAX LINDER

Adresse : 24 boulevard Poissonnière - 75009 PARIS

Exploitant : Nom : M. MELILLI

Tél. : 01.48.00.90.24

Visites SOREIB (dates) : 1 / 21/02/92

Rapport SOREIB (date) : 09/03/92

Diagnostic (Date) : 27/10/92

BET : POUGET

Nombre de salles : 1

Caractéristiques de la salle :	Surface	Nbre de places	Ecran	
Salle 1	480 m ²	620	16 x 9 m	
Annexes (entrée, sanit.)	440 m ²			
	1991	1992	1993	1994
	1992	1993	1994	1995

FREQUENTATION : 215.295 190.183 156.971 195.585 180.000

DESCRIPTION DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE

- Energie : Chauffage gaz
- Production : 2 chaudières - Total 200 kW
- Distribution : Armoires de ventilation double flux. Gains soufflage et reprise. Air neuf/Air repris
- Diffusion : 13 grilles au plafond et 4 grilles de reprise à l'orchestre (arrière)
- Régulation : Thermostat mal placé - Programmation : Manuelle
- 2 rideaux d'air chaud électriques à l'entrée.

DESCRIPTION DES INSTALLATIONS DE CLIMATISATION

- Production de froid à condensation à eau (116 kW)
- Climatiseur AIRWELL en régie (condensation à eau)

EXPLOITANT CHAUFFAGE : Société DRISSET

ECLAIRAGE : type et nature

- Extérieur : 2 spots halogènes
- Entrée/annexes : Spots dichroïques et spots halogènes + fluorescent
- Salles : Fluorescent + spots halogènes

CONSOMMATIONS :

	Référence)		Pas de Travaux	
	Consommations	Dépense	Consommations	Dépense
- Electricité (1991)	221.000 kWh	132.000 F TTC		
- Chauffage (1991)	202.000 kWh	37.000 F TTC		
- Eau (1995/1996)	5.942 m ³	79.200 F HT		

PROPOSITIONS DE TRAVAUX DE CHAUFFAGE/VENTILATION/CLIMATISATION :

- Modification de l'emplacement et des réglages de la régulation
- Modification des ventilateurs d'extraction de la cabine de projections
- Mise en place de rideaux d'air chaud à eau chaude

TRAVAUX REALISES EN CHAUFFAGE/VENTILATION/CLIMATISATION : Aucun travaux effectués

OBSERVATIONS : Compteur eau changé en 1995. L'ancien était défectueux depuis longtemps. La mise en place de ce nouveau compteur devrait permettre le suivi exact des consommations d'eau, provenant principalement de l'utilisation de la climatisation.

Autres travaux :

- 1991 : Rénovation du hall et du bar
- 1992 : Peinture de la salle
- 1995 : Son numérique

CINEMAS D'ART ET D'ESSAI
Opérations ADEME Ile de France - ADRC
FICHE DE SYNTHESE SUR L'ENERGIE

NOM DU CINEMA : RACINE ODEON

Adresse : 6 rue de l'Ecole de Médecine - 75006 PARIS
 Exploitant : Nom : M. Léo DOUEK Tél. : 01.43.54.96.48
 Autres personnes rencontrées : Nom : M. AZOULAY
 Visites SOREIB (dates) : 1/ 09/03/92 2/ 24/01/96
 Rapport SOREIB (date) : 09/03/92 BET : POUGET

Nombre de salles : 1

Caractéristiques de la salle :		Surface	Nbre de places	Ecran	
Salle 1		120 m ²	247	2 m x 10 m	
	1991	1992	1993	1994	1995
FREQUENTATION :	77.765	90.466	70.922	66.240	59.845

DESCRIPTION DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE

- Energie : Electricité
- Production : Centrale de traitement d'air en tout recyclage. Batterie chaude électrique
- Distribution : Par gaines
- Diffusion : Soufflage : 6 grilles de soufflage sur le côté - 3 grilles de reprise en plafond
- Régulation/Programmation : Programmation par horloge
- Appoint chauffage par convecteurs électriques sur un côté de la salle

DESCRIPTION DES INSTALLATIONS DE CLIMATISATION

- Pas de climatisation :

EXPLOITANT CHAUFFAGE : Société BOURQUIN

ECLAIRAGE : type et nature

- Extérieur : 2 spots halogènes + tubes fluorescents décoration
- Entrée/annexes : Spots dichroïques - Tubes fluorescents
- Salle : une trentaine de lampes dichroïques

CONSOMMATIONS :

		Avant travaux		Après travaux	
		Consommations	Dépense	Consommations	Dépense
- Electricité	1991	57.600 kWh	56.800 F TTC	56.600 kWh	51.400 F TTC
	1992	61.300 kWh	54.400 F TTC		
- Eau		Paiement au 1/1000ème		Non caractéristique	

PROPOSITIONS DE TRAVAUX DE CHAUFFAGE/VENTILATION/CLIMATISATION :

- Isolation de la toiture et protection des vitrages zénithaux
- Mise en place d'une centrale d'air et d'une production de froid

TRAVAUX REALISES EN CHAUFFAGE/VENTILATION/CLIMATISATION : Date : 1993 - **COUT : 196.000 F**

- Remplacement de la centrale de traitement d'air et des grilles de soufflage/reprise.

OBSERVATIONS : Les installations thermiques fonctionnement correctement en hiver. La batterie électrique aurait dû être dimensionnée pour éviter la mise en place supplémentaire des convecteurs électriques. Il n'y a pas d'introduction d'air neuf. Les consommations d'électricité sont constantes..

Autres travaux :

- 1993 : Electricité
- 1996 : Rénovation de la salle prévue

CINEMAS D'ART ET D'ESSAI
Opérations ADEME Ile de France - ADRC
FICHE DE SYNTHESE SUR L'ENERGIE

NOM DU CINEMA : ARLEQUIN

Adresse : 76 rue de Rennes - 75006 PARIS

Exploitant : Nom : M. ENGELIBERT

Tél. : 01.42.56.49.03

Fax : 01.42.56.08.65

Visites SOREIB (dates) : 1/ 17/11/92

2/ 15/02/96

Rapport SOREIB (date) : 23/11/92

Diagnostic (Date) : 23/11/92

BET : ERTIB

Nombre de salles : 1

Caractéristiques des salles :

Salle 1

	Surface	Nbre de places	Ecran	
1991	1992	400	5,7 m x 10,6 m	
1993	1994	1995		
31.908	23.589	90.593	110.559	135.107

FREQUENTATION :

DESCRIPTION DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE

- Energie : Chaufferie électrique de l'immeuble
- Production : Centrale d'air, air neuf/air recyclé - Batterie chaude à eau + vanne 3 voies
- Distribution : Gains de soufflage et de reprise
- Diffusion : Entrée : 2 radiateurs élec. soufflants - Salle : 3 grandes grilles toute largeur au plafond, 1 grille de reprise
- Régie/WC H/WC F/Zone cocktail : 1 radiateur dans chaque local.
- Extraction : 3 grilles à l'arrière de la salle
- Régulation/Programmation : Thermostat d'ambiance + horloge
- Désenfumage mécanique.

DESCRIPTION DES INSTALLATIONS DE CLIMATISATION

- Rafraîchissement par air neuf (grand volume - grande inertie)
- 2 groupes froids CARRIER 07 KD à eau perdue (pour les périodes très chaudes) + 1 grille de soufflage de chaque côté de la salle

EXPLOITANT CHAUFFAGE : Société BOURQUIN

ECLAIRAGE : type et nature

- Extérieur : Fluorescent
- Entrée/annexes : spots halogènes
- Salle : spots halogènes et dichroïques

CONSOMMATIONS :

	Avant travaux 1993		Après travaux (1995)	
	Consommations	Dépense	Consommations	Dépense
- Electricité	81.800 kWh	52.900 F TTC	97.300 kWh	64.800 kWh
- Chauffage	non représentatif : facturation au millièmes			
- Eau	env. 700 m ³	/	env. 1000 m ³	/

PROPOSITIONS DE TRAVAUX DE CHAUFFAGE/VENTILATION/CLIMATISATION : 1992

- Mise en place de rafraîchissement par renouvellement d'air neuf

TRAVAUX REALISES EN CHAUFFAGE/VENTILATION/CLIMATISATION :

- 1993 : Création d'une extraction ~ 3000 m³/h. Rénovation partielle du ventilateur de la centrale d'air.
- Suppression d'une grille de soufflage - **COUT : 200.000 F**
- Désenfumage mécanique. Electricité. Suppression du soufflage dans l'entrée.
- 1995 : Mise en place de 2 groupes froids. Soufflage de chaque côté - **COUT : 218.000 F**

OBSERVATIONS : Les groupes froids n'ont fonctionné que pendant 17 jours depuis mai 1995. Le rafraîchissement par air neuf est suffisant le reste du temps.

La nouvelle extraction occasionne un léger bruit.

La répartition air neuf/air recyclé n'est pas réglable. Prévoir leur motorisation pour diminuer les apports d'air neuf en hiver.

Autres travaux : 1993 : Rénovation complète du cinéma : salle, entrée, annexes.

CINEMAS D'ART ET D'ESSAI
Opérations ADEME Ile de France - ADRC
FICHE DE SYNTHESE SUR L'ENERGIE

NOM DU CINEMA : 3 LUXEMBOURG

Adresse : 67-69 rue Monsieur le Prince - 75006 PARIS
 Exploitant : Nom : M. DOUEK, M. AZOULAY Tél. : 01.43.54.96.48.
 Visites SOREIB (dates) : 1/ 24/01/96

BET : NON

Nombre de salles : 3

Caractéristiques des salles :	Surface	Nbre de places	Ecran		
Salle 1	100 m ²	100	5 x 1,8 m		
Salle 2	100 m ²	80	5 x 1,8 m		
Salle 3		130	5 x 1,8 m		
	1991	1992	1993	1994	1995
FREQUENTATION :	145.672	153.949	148.388	125.140	118.577

DESCRIPTION DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE

- Energie :
- Production : Chaufferie commune à l'ensemble de l'immeuble
- Distribution : Gains à partir d'une centrale d'air en tout air recyclé par salle. Batteries à eau chaude
- Diffusion : Bouches de soufflage : Salle 1 : 8 - Salle 2 : 5 circulaires - 3 : 8 rectangulaires
Radiateurs dans les annexes.
- Régulation : par thermostat - Programmation : manuelle

DESCRIPTION DES INSTALLATIONS DE CLIMATISATION

- Groupe de production d'eau glacée à eau perdue. Batterie froide sur les centrales d'air
- Ventilateurs-convecteurs à eau perdue dans chacune des cabines de projections
- 2 ventilateurs-convecteurs à eau perdue dans le hall

EXPLOITANT CHAUFFAGE : Société BOURQUIN

ECLAIRAGE : type et nature

- Extérieur : 9 spots halogènes + fluorescents (affichage)
- Entrée/annexes : Spots halogènes
- Salles : Spots halogènes et bandes fluorescentes

CONSOUMMATIONS :

	Avant travaux		Après travaux (1995)	
	Consommations	Dépense	Consommations	Dépense
- Electricité			122.400 kWh	77.700 F TTC
- Chauffage				
- Eau				
	Facturation au 1/1000è			
	Facturation au 1/1000è			

TRAVAUX REALISES EN CHAUFFAGE/VENTILATION/CLIMATISATION : Date : 1993 - **COUT : INCONNU**

- Climatisation et chauffage

OBSERVATIONS : Les installations climatiques chauffage et climatisation, rénovées en 1993 donnent entière satisfaction en hiver comme en été. Les centrales de traitement d'air sont difficiles d'accès. Qu'en est-il de la maintenance périodique (filtration, régulation, ...) dans de telles conditions. Il n'y a pas de renouvellement d'air neuf hygiénique par les centrales d'air.

Le traitement d'air de la salle 3 est un peu bruyant : prévoir soit une isolation acoustique entre le local technique et la salle, soit une isolation acoustique sur les gains de soufflage, soit une combinaison des deux procédés.

Autres travaux : Date : juillet 1995

Rénovation des salles : fauteuils, sols, peinture.

CINEMAS D'ART ET D'ESSAI
Opérations ADEME Ile de France - ADRC

FICHE DE SYNTHESE SUR L'ENERGIE

NOM DU CINEMA : MAJESTIC PASSY

Adresse : 18 rue de Passy - 75016 PARIS

Exploitant : Nom : M. ENGELIBERT

Tél. : 01.42.56.49.03

Autres personnes rencontrées : Nom : M. DECAMP

Visites SOREIB (dates) : 1/ 23/03/94.

2/ 22/02/96

Rapport SOREIB (date) : 25/03/94

BET : NON

Nombre de salles : 3

Caractéristiques des salles :

	Surface	Volume	Nbre de places	Ecran
Salle 1	340 m ²	1730 m ³	325	5,6 m x 13 m
Salle 2	160 m ²	900 m ³	171	4 x 10 m
Salle 3	140 m ²	580 m ³	148	3 x 7 m
Annexes (zone cocktails)	180 m ²			
	1992	1993	1994	1995
FREQUENTATION :	/	/	54.961	231.679

DESCRIPTION DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE

- Energie : Chaufferie au fuel
- Production : Les 3 salles : 1 centrale d'air TRANE par salle, avec batterie chaude et froide
Zone cocktails : 1 centrale d'air - 1 extracteur
Système air neuf/air recyclé
- Diffusion : Gains/Bouches de soufflage : Salle 1 : 4 - Salle 2 : 2 - Salle 3 : 4
Grilles de reprise : Salle 1 : 1 - Salle 2 : 2 - Salle 3 : 2
- Régulation/Programmation : Programmeur/Régl. STAEFA CONTROL RDK 999, vanne 3 voies sur batteries
- 2 rideaux d'air chaud électriques à l'entrée
- Désenfumage : salle 1 uniquement

DESCRIPTION DES INSTALLATIONS DE CLIMATISATION

- 2 groupes froids : 1 à air et 1 à eau - 1 capacité tampon EG située dans l'ancienne cabine de projection
- 1 split system dans chacune des 2 cabines de projections (salle 1 - Salles 2 et 3)

EXPLOITANT CHAUFFAGE : Sté POPHIN : fourniture fuel et chaufferie/Sté BOURQUIN : traitement d'air

ECLAIRAGE : type et nature

- Extérieur : spots halogènes + 10 spots dichroïques (entrée + affichage vitrine)
- Entrée/annexes : spots dichroïques
- Salles : spots halogènes et spots dichroïques

CONSOMMATIONS :

			Après travaux (1995)	
	Consommations	Dépense	Consommations	Dépense
- Electricité	Création de salle		240.700 kWh	1.52.500 F TTC
- Chauffage			au millième	au millième
- Eau			4.600 m ³	57.686 F TTC

PROPOSITIONS DE TRAVAUX DE CHAUFFAGE/VENTILATION/CLIMATISATION :

- Mise en place d'une climatisation
- Mise en place de rideaux d'air chaud à eau chaude

TRAVAUX REALISES EN CHAUFFAGE/VENTILATION/CLIMATISATION : Date : 1993/1994 - **COUT : 985.000 F**

- Rénovation complète : centrales de traitement d'air, gaines et bouches de soufflage, groupes froids, brûleur chaudière

OBSERVATIONS : Les installations fonctionnent correctement en hiver et en été.

Les consommations d'eau sont importantes. Vérifier la programmation en cascade des 2 groupes de production d'eau glacée.

Autres travaux : 1993/1994

- Restructuration complète des volumes.
- Rénovation complète

ANNEXE 3 : SYNTHÈSE DES RÉSULTATS DE L'ÉTUDE NATIONALE ÉCOÉCOLE, EQUINEO

Première étude nationale Eco-Ecole

Synthèse des résultats



Label international d'éducation
au développement durable

Grâce à la démarche Eco-Ecole, 1 800 écoles, collèges et lycées de France mettent en œuvre les objectifs du développement durable à l'échelle de leur territoire. Pour la première fois, une étude nationale* a mesuré les résultats des projets de ce réseau très dynamique.

Réduction des impacts environnementaux, économies financières, coopération et transferts d'expérience... L'étude confirme que ces projets créatifs et positifs favorisent l'implication des élèves, enrichissent leurs apprentissages et contribuent à une profonde innovation sociale.

* réalisée par le cabinet eQuiNeo

Tous les résultats sur
www.eco-ecole.org



1 800

établissements scolaires
inscrits en France



45 000

établissements impliqués
dans 59 pays



15 millions

d'élèves engagés
dans le monde

➤ Réduction de l'impact environnemental et économies

Plus de la moitié des établissements a :

formé son personnel de cuisine pour lutter contre le gaspillage alimentaire.



fait des économies sur l'entretien des espaces verts.



81%

proposent des produits bio, de saison et/ou locaux à la cantine.



Ils améliorent leurs équipements

 68% avec des robinets poussoirs, des limiteurs de débits ou des chasses d'eau double flux.

 62% avec des ampoules basse consommation, des détecteurs de présence ou des dispositifs de veille automatique pour le matériel informatique.

« La démarche responsabilise les élèves et les rend acteurs dans leurs apprentissages au travers d'actions concrètes, formatrices et porteuses de sens. La mise en valeur des actions et de leurs résultats est valorisante. »

Ecole primaire (Morbihan)

84%

ont mis en place de nouveaux tris :



papiers



piles, batteries, cartouches d'encre



cartons.

➤ Création de liens et coopération

... au sein de l'établissement

84%

des directeurs ont constaté une meilleure cohésion avec leurs enseignants.



9 établissements sur 10

ont constaté un renforcement des liens entre élèves et plus de relations élèves/enseignants.

89%

des enseignants disent travailler mieux ensemble grâce à Eco-Ecole.

1 projet sur 2

a permis de réduire les tensions et actes d'incivilité entre élèves.



« Eco-Ecole permet de fédérer tous les membres de la communauté éducative et surtout nos élèves autour de thématiques tournées vers l'avenir. »

Ecole primaire (Haute-Loire)

... avec les partenaires locaux

« Le principal bénéfice de la démarche, au-delà des bienfaits sur l'environnement, est le tissage de liens qu'elle a permis. L'apport humain est important, les relations se sont enrichies, notamment avec les adultes en dehors de l'école. Nous travaillons aussi davantage avec le collège de secteur. »

Ecole primaire (Rhône)

83% des collectivités territoriales

ont renforcé les liens avec les Eco-Ecoles de leur territoire.

Chaque année une Eco-Ecole rencontre 4 nouveaux partenaires, et poursuit la collaboration les années suivantes avec 3 d'entre eux.



➤ Epanouissement et réussite des élèves

3 parents sur 4

ont observé que leur enfant a acquis de nouvelles compétences grâce à Eco-Ecole.



8 enseignants sur 10

s'appuient sur Eco-Ecole pour l'apprentissage de nouvelles compétences.

90%

des enseignants ont créé de nouveaux liens entre les matières.



« L'élève est à l'initiative et acteur du projet : il y développe curiosité, prise d'initiatives, esprit de groupe, autonomie. Son implication contribue largement à sa réussite scolaire. Intégrée dans un CV, son expérience peut aussi contribuer à sa réussite professionnelle. »

Lycée professionnel (Oise)

90% des établissements



observent que les pratiques responsables et écogestes des élèves se pérennisent les années suivantes.

« La mise en valeur des actions et de leurs résultats est valorisante et participe à la réussite scolaire des élèves. »

Ecole primaire (Morbihan)

86% des établissements

observent une hausse de la motivation des élèves.



76% des parents

estiment que le projet a aidé leur enfant à s'épanouir à l'école.

➤ Diffusion des bonnes pratiques sur le territoire

83% des collectivités
considèrent qu'Eco-Ecole permet de sensibiliser à la biodiversité leurs agents chargés de l'entretien des espaces verts.

53% des établissements
ont limité leurs rejets de polluants dans l'eau, notamment grâce à l'utilisation de produits ménagers écologiques.



87% des établissements ont installé des espaces d'accueil pour la faune (nichoirs, abris à insectes...).

8 parents sur 10



ont adopté de nouveaux comportements dans la gestion de leurs déchets (tri, sacs réutilisables, recyclage des piles...).

9 directeurs sur 10



observent une meilleure propreté au sein de leur établissement. Plus de la moitié fait le même constat aux abords de l'établissement.

« Nous recevons régulièrement des commentaires de parents mais aussi d'élèves expliquant ce qui a changé chez eux depuis la démarche Eco-École de l'établissement : achat de produits locaux, tri des déchets, installation de composteur, création de jardin, économies d'énergie... »

Ecole élémentaire (Mayenne)

70 % des écoles

ayant réalisé des actions sur les déplacements ont mis en place un pédibus ou un vélobus.



» Enthousiasme, valorisation et reconnaissance

Les établissements font en moyenne l'objet de **3 articles par an** dans la presse écrite.



« Il y a une notion de fierté d'appartenir à une Eco-Ecole »
Ecole primaire (Mayenne)



98%
des directeurs recommandent à d'autres établissements de s'engager dans la démarche.

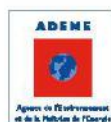
Toutes les collectivités qui ont répondu déclarent que les Eco-Ecoles donnent une image positive de leur territoire.

© eF-FEEE & Camille Luyckx @ l'observatoire de l'école

Ces résultats s'appliquent aux établissements scolaires labellisés en 2012 et/ou en 2013 ayant participé à l'étude et travaillé sur la thématique concernée (parmi les 6 thèmes Eco-Ecole que sont : l'alimentation, la biodiversité, les déchets, l'eau, l'énergie, les solidarités).



Eco-Ecole est un programme de l'office français de la Fondation pour l'Education à l'Environnement en Europe, développé avec le parrainage du Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et du Ministère de l'Ecologie du Développement durable et de l'Energie, avec le soutien de :



ANNEXE 4 : DOCUMENT DE PRESENTATION DU DÉCRET BEPOS, ADRC

BEPOS

Comment construire un bâtiment à énergie positive

Isolation et basse consommation d'énergie

Les règles de construction d'un bâtiment BEPOS sont proches de celles d'un bâtiment passif ou BBC :

- Disposer d'une **isolation thermique** performante et d'une **ventilation à double flux** avec récupération d'air.
- Penser l'exposition du bâtiment et l'implantation de ses **ouvertures** pour optimiser l'intégration de l'énergie solaire passive.
- Éviter les **ponts thermiques** et les déperditions de chaleur.

Le bâtiment BEPOS est conçu pour limiter le recours aux sources d'énergie fossiles ou fissiles. Il est souvent équipé d'un système de chauffage utilisant un combustible biomasse. Il peut également comprendre un système de récupération des eaux pluviales.

La production d'énergie

En plus d'une conception économe en consommation, les bâtiments à énergie positive sont aptes à produire de l'énergie issue d'une source renouvelable. L'énergie électrique peut être destinée à une consommation locale et le surplus éventuel est redistribué sur le réseau. Le bâtiment peut aussi produire de l'énergie thermique, plus facile à stocker, pour le chauffage de l'habitation ou la production d'eau chaude sanitaire. Les BEPOS comportent par exemple :

- Des panneaux solaires photovoltaïques.
- Des capteurs solaires thermiques comme le capteur solaire à air.
- Une pompe à chaleur utilisant la géothermie.
- Une chaudière à cogénération de chaleur et d'électricité

Décret du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans les bâtiments à usage tertiaire

Assujettis

Sont assujettis aux obligations les propriétaires et, le cas échéant, les preneurs à bail d'un bâtiment ou partie de bâtiment hébergeant exclusivement des activités tertiaires sur une surface de plancher supérieure ou égale à 1 000 m²

Objectifs

Mise en œuvre d'action de réduction de la consommation d'énergie finale dans les bâtiments existant à usage tertiaire d'au moins 40% en 2030, 50% en 2040 et 60% en 2050 par rapport à 2010.

Détermination des objectifs de réduction de la consommation d'énergie finale

- Consommation annuelle constatée, ajustée en fonction des variations climatique
- Valeur absolue fixée en fonction de la valeur énergétique des bâtiments nouveaux de la même catégorie

Actions destinées à atteindre les objectifs

- La performance énergétique du bâtiment (Quantité d'énergie consommé par un bâtiment : chauffage, eau chaude, système de refroidissement, ventilation, éclairage)

- L'installation d'équipement performants et le dispositif de contrôle et de gestion des équipements
- Les modalités d'exploitation
- L'adaptation des locaux à un usage économe en énergie et le comportement des occupants

Modulation des objectifs

- Lorsqu'il fait courir un risque sur la structure ou le clos couvert du bâtiment
- Modification importante de parties entières ou d'éléments architecturaux pour les MH classés ou inscrits, les sites inscrits ou les bâtiments ayant reçu un label du code du patrimoine

Mise en place d'une plate-forme de recueil et de suivi des objectifs

- Déclaration chaque année à partir de 2021, au plus tard le 20 septembre
- Activités tertiaires exercées
- Surface des bâtiments soumis à l'obligation
- Consommation annuelle par type d'énergie

Déclaration qui génère une attestation numérique annuelle

Sanction

En cas de non-respect ou d'absence de déclaration le préfet peut mettre en demeure le propriétaire ou le preneur à bail de respecter ses obligations dans un délais de 3 mois. Au-delà de 6 mois une amende administrative au plus égal 1 500 euros pour les personnes physiques et à 7 500 euros pour les personnes morales.

ADRC Critères à prendre en compte

- Choix du site et environnement, végétalisation,
- Choix des matériaux et Eco-construction
- Economie circulaire et circuit court d'approvisionnement
- Chantier à faible impact environnemental,
- Procédés techniques performants,
- Isolation thermique et acoustique,
- Choix techniques et énergie renouvelable
- Gestion énergétique centralisée

Les enjeux du suivi des performances d'un bâtiment

- **Environnement** : maîtriser les consommations
- **Economique** : optimiser les coûts d'exploitation
- **Social** : garantir la qualité d'usage

ANNEXE 5 : EXTRAIT DU MÉMOIRE : LA NORME HAUTE QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE ADAPTÉE A LA SALLE DE CINÉMA, SÉVRINE BREIL, P 12-23

des méthodes et des savoir-faire dans la manière de conduire un projet de construction. Ces deux volets se déclinent ainsi : les impacts environnementaux des bâtiments et la gestion environnementale du projet.

Voyons donc dès à présent quels impacts environnementaux rentrent en ligne de compte :

B/ La question des impacts environnementaux du bâtiment : les 14 cibles

Les 14 cibles définies par l'association HQE ont pour objet de permettre au maître d'ouvrage¹³ de structurer ses objectifs. La méthode s'appuie à la fois sur l'organisation (le management) et les objectifs à atteindre.

Le but n'est pas d'atteindre une exigence maximale dans toutes les cibles mais de hiérarchiser ces cibles en fonction du contexte (terrain, destination du bâtiment) et des caractéristiques du projet.

Le maître d'ouvrage classe ainsi les différentes cibles HQE, énoncées ci-dessous, selon trois catégories :

*Cible très performante : le concepteur du bâtiment étudie et propose différentes solutions techniques économiquement viables et aux résultats finaux bien supérieurs à la réglementation, pour appuyer la performance de cette cible.

*Cible performante : le concepteur s'attache à la qualité des solutions proposées afin d'atteindre une performance supérieure à la réglementation.

*Cible de base : le concepteur veille à la conformité réglementaire.

Le maître d'ouvrage peut choisir 3 ou 4 cibles sur lesquelles seront concentrées un maximum d'efforts.

Le nombre de cibles « très performantes », « performantes », et « de base », est défini via le cahier des charges de l'organisme de certification.

Depuis 2005, la certification « NF Bâtiments Tertiaires – Démarche HQE » est délivrée à la livraison du programme, par Certivéa¹⁴, filiale du CSTB¹⁵.

¹³ Le maître d'ouvrage est la personne physique ou morale pour qui sont réalisés les travaux. Généralement non-technicien, il n'exécute pas les travaux.

¹⁴ CERTIVEA : Certificateur Français pour les bâtiments non résidentiels. Il accompagne, par la certification en France et à l'étranger, les démarches d'amélioration de la performance des acteurs de la filière construction dans toutes ses dimensions : managériale, satisfaction client, performances technique et environnementale.

Et comme, aucune certification n'existe réellement pour la salle de cinéma, à l'heure actuelle, la plus proche reste, la certification « NF Bâtiments Tertiaires », comme pré-citée.

Pour être certifié, 7 cibles sur les 14 doivent justifier d'un niveau supérieur à celui standard ; plus précisément, 3 cibles doivent être « Très Performantes », et 4 « Performantes ». Bien que la HQE ne se concentre pas uniquement sur la performance énergétique, comme déjà évoquée, il a été cependant rendu obligatoire d'atteindre au moins le niveau « Performant » sur la cible Gestion de l'Énergie pour prétendre à la certification (pour tout projet déposé depuis le 1er mars 2009).

Le critère de performance des autres cibles étant de ce fait laissé au choix du maître d'ouvrage, généralement en concertation avec le maître d'œuvre¹⁶ et l'accompagnement de Certivéa, bien sûr.

Maintenant, rien n'oblige à être certifié. Comme le dit Jean Hetzel : « *La pratique de la certification a conduit à une grande confusion. Beaucoup de maîtres d'ouvrages se posent la question du nombre de cibles qu'ils doivent traiter [...] Alors que pour les projets hors certification, il n'existe aucune exigence particulière en dehors de la volonté du maître d'ouvrage* »¹⁷.

Cette démarche fonctionnant sur le principe de l'initiative personnelle, rien n'oblige en effet à être certifié, personne n'y gagne si les contraintes sont trop importantes.

Mais, il semble assez simple de répondre au moins à certaines cibles de façon concluante, et ainsi d'améliorer la qualité du projet, comme peut en témoigner Frédéric Namur, architecte du Ciné Lilas : *La qualité de l'air, [...] Par exemple, quand vous avez des contraintes de climatisation obligatoire, [comme dans toute salle de cinéma], c'est facile à obtenir*¹⁸.

¹⁵ **CSTB** : Acteur public indépendant au service de l'innovation dans le bâtiment, le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB) exerce quatre activités clés – recherche, expertise, évaluation, diffusion des connaissances – qui lui permettent de répondre aux objectifs du développement durable pour les produits de construction, les bâtiments et leur intégration dans les quartiers et les villes.

¹⁶ **Le maître d'œuvre** est la personne qui a vocation, pour le compte du Maître d'Ouvrage de concevoir un ouvrage en respectant les objectifs et les contraintes acceptées par ce dernier, d'en coordonner la réalisation et d'en proposer la réception au maître d'ouvrage. (Généralement l'architecte).

¹⁷ **Jean HETZEL**, *Bâtiments HQE, 100 questions pour comprendre et agir*, édition Afnor, 2009, 141 p, p 22.

¹⁸ Entretien Frederic Namur, en annexe.

Nous allons donc étudier plus en détail, les 14 cibles identifiées HQE afin de comprendre les domaines d'action sur lesquels intervenir.

1/ Maîtriser les impacts sur l'environnement extérieur

Les impacts sur l'environnement extérieur se décomposent en deux phases : une préparatoire au projet et une de durabilité de ce dernier.

Nous pouvons donc parler d'une première phase *d'éco-construction*, reprenant ainsi les trois premières cibles, définies par l'association, soit :

• Insertion harmonieuse du bâtiment dans son environnement extérieur (cible 1)

Cette cible concerne l'utilisation des opportunités offertes par le voisinage et le site, la gestion des avantages et désavantages de la parcelle, l'organisation de celle-ci pour créer un cadre de vie agréable, et la réduction des risques de nuisances entre le bâtiment et son milieu.

Faire ainsi en sorte que le bâtiment s'intègre le mieux possible à son environnement, sans le dénaturer.

• Choix intégré des produits et des procédés de construction (cible 2)

Les nombreux éléments d'une construction peuvent avoir des impacts importants sur l'environnement, sur le confort des utilisateurs, ainsi que sur leur santé.

Dans la démarche HQE, le choix des matériaux est fondé sur un ensemble de critères d'usage, de critères techniques, économiques et esthétiques auxquels viennent se mêler les critères environnementaux. Ces derniers concernent principalement l'économie des ressources naturelles et la maîtrise des risques environnementaux et de santé, non seulement lors de la fabrication des matériaux et des produits, mais aussi de leur mise en œuvre pendant la vie du bâtiment, ainsi qu'au moment de la démolition future. On parlera ainsi de "cycle de vie" du bâtiment.

• **Chantier à faibles nuisances : déchets, bruit, pollution (cible 3)**

La vie d'un bâtiment, depuis la construction jusqu'à la démolition, est marquée par un grand nombre de chantiers. Celui de sa construction est la première occasion concrète de mettre en œuvre des principes environnementaux.

Un chantier à faibles nuisances (ou encore "chantier vert") se doit de respecter des objectifs de limitation des nuisances sonores, de limitation des pollutions, de meilleure gestion des déchets.

Le but de ces trois premières cibles étant de concevoir la construction de façon la plus harmonieuse possible avec l'extérieur.

La 2e phase, concerne également l'environnement extérieur, mais c'est la phase *d'éco-gestion*, qui s'applique à :

• **La gestion de l'énergie (cible 4)**

L'économie d'énergie constitue depuis les années 70 une préoccupation fondamentale¹⁹. Elle vise à renforcer l'indépendance d'approvisionnements et à réduire "la facture énergétique". Maintenant, avec la démarche HQE, il s'agit encore une fois d'aller plus loin que la simple préoccupation énergétique liée aux bâtiments, (se traduisant généralement par un objectif de réduction de consommation pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire).

Il faut également repenser :

*Les choix architecturaux (implantation et orientation, dimensions et emplacement des surfaces vitrées, volumétrie et profondeur des locaux, composition des parois et des planchers, isolation et inertie, ...),

*La préoccupation énergétique à d'autres usages : éclairage, climatisation, ventilation, équipements informatiques,

*Le choix des énergies et des systèmes, sur le critère de réduction de consommation, (énergies renouvelables)

¹⁹Cf Rappel des politiques de développement durable, en annexe.

La réduction des consommations de chauffage dépend de la qualité et des performances de l'installation.

L'action sur le renouvellement de l'air est indispensable : le réchauffement de l'air neuf est consommateur d'énergie alors que le renouvellement est nécessaire à l'hygiène, au confort et à la pérennité des bâtiments.

Encore plus dans le cas de la salle de cinéma, où des obligations légales de renouvellement d'air conditionnent la construction.

La climatisation, quant à elle, est devenue un standard, notamment pour le confort d'été, mais elle a l'inconvénient d'induire de fortes consommations et d'utiliser des liquides pouvant être nocifs pour l'environnement. Il est donc important de réduire les besoins en froid par la conception des bâtiments (enveloppes, orientation des parois vitrées, protections solaires, ...) ou par des systèmes de refroidissement (planchers, plafonds, ...) permettant d'abaisser la température ambiante de quelques degrés par rapport à la température extérieure.

La préoccupation d'économie de chauffage peut inciter à la forte réduction des surfaces vitrées au détriment de l'éclairage naturel, entraînant ainsi des consommations d'éclairage artificiel. Aussi, maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre doivent trouver des compromis entre éclairage naturel, confort au gré des saisons, choix et gestion des luminaires, sans perdre de vue la qualité qu'apporte un éclairage naturel judicieusement dispensé.

De plus, une gestion automatisée du bâtiment permet d'ajuster en permanence les besoins réels de chaleur, de froid, de lumière en fonction de la température et de la luminosité extérieure, ou en fonction de l'occupation des locaux.

• **La gestion de l'eau (cible 5)**

Rappelons que l'augmentation croissante des besoins en eau ainsi que l'imperméabilisation des sols diminuent les disponibilités. Une gestion efficace de l'eau se prévoit au moment de la programmation, mais surtout lors de la conception d'un bâtiment. Elle s'appuie, à la fois, sur l'économie d'eau potable, la récupération et la gestion des eaux de pluie, et la maîtrise des eaux usées.

De nombreux équipements économes en eau permettent, avec un apport financier modeste, une meilleure gestion et des économies de consommation.

Ces dispositifs sont de différents types : réducteurs de pression, de débit, chasses

d'eau équipées d'une commande sélective de 3 ou 6 litres, robinets mitigeurs pour fournir rapidement une eau à la température souhaitée...

Si la principale source d'économie consiste à réserver l'eau potable pour des usages indispensables comme boire, se laver..., d'autres usages peuvent s'en passer. C'est le cas pour l'arrosage des espaces verts, les dispositifs de lutte contre l'incendie, le lavage des locaux, l'alimentation des chasses d'eau.... où il est possible de répondre aux besoins en eau par la récupération des eaux pluviales.

Maintenant, la réglementation française actuelle n'autorise pas les réseaux d'adduction d'eau non-potable dans les bâtiments. Pour chaque projet, il faut donc demander une autorisation aux services sanitaires. Dans tous les cas, les réseaux d'eau potable et d'eau non-potable doivent être séparés sans aucun risque possible de confusion.

• **La gestion des déchets d'activité (cible 6)**

L'objectif en matière de déchets était, qu'à partir du 1er juillet 2002, seuls les déchets ultimes²⁰ pouvaient être mis en décharge. En tout état de cause, les déchets de chantier (construction et déconstruction) ainsi que tous les déchets d'activités doivent être stockés en vue de leur évacuation et de leur traitement (recyclage ou valorisation).

Le travail de programmation du projet est un moment privilégié pour que le maître d'ouvrage mène une réflexion, avec les utilisateurs, sur la gestion des déchets : types d'activités accueillies par le bâtiment, types et volumes, organisation de la collecte, possibilités locales de traitement...

La mise en décharge automatique a engendré de très nombreuses nuisances : pollution de l'air, de l'eau, des sols. Aussi, depuis quelques années, la réduction et la valorisation sont les objectifs d'une nouvelle stratégie dans la gestion des déchets.

²⁰ **Déchets ultimes** : déchets qui ne sont plus valorisables, ni par recyclage, ni par valorisation énergétique. A ce titre, ils sont réglementairement les seuls à pouvoir être stockés (enfouis) dans un Centre de Stockage des Déchets Ultimes (CSDU).

• **La gestion de l'entretien et de la maintenance (cible 7)**

Nous pensons souvent, à tort, que l'entretien d'un patrimoine est une sorte de "mal nécessaire", une ligne de dépense dont le seul enjeu est la minimisation. Trop rarement, les concepteurs, considèrent la maintenance et l'exploitation comme des concepts stratégiques complémentaires et indissociables des objectifs initiaux.

Et pourtant... le maître d'ouvrage gestionnaire a une durée de vie infiniment plus longue que celle du maître d'ouvrage constructeur !

Il est donc fondamental que le programme exprime non seulement la demande du maître d'ouvrage constructeur, porte-parole de « la demande sociale », mais également les aspirations du futur gestionnaire !

Il s'agira de se pencher très tôt sur l'organisation de la maintenance indispensable au bon fonctionnement du bâtiment sur les plans énergétiques, économiques, environnementaux et sur les moyens qui seront à mettre en œuvre ultérieurement ; à savoir le nombre, la formation, l'implication des personnes en interne au regard de la simplicité ou de la complexité des installations, l'appropriation par celles-ci, l'élaboration des procédures, ...

En second lieu, on se préoccupera, dans le choix des processus, des matériaux et des équipements, de leur impact sur l'environnement et sur la santé des usagers et des utilisateurs (notamment les agents d'entretien). Il s'agira de prêter attention, d'évaluer et de choisir des procédés d'entretien et de maintenance, des produits utilisés régulièrement, ainsi que tous les produits exigeant un renouvellement périodique au cours de la vie du bâtiment (peintures, enduits, vernis, joints, ...).

Le bâtiment se doit ainsi de respecter au mieux son environnement extérieur, en ayant le moins d'impacts possibles sur ce dernier. La 2e catégorie concerne donc l'environnement intérieur à créer ou comment offrir aux occupants le meilleur confort pour leur plaisir et leur santé.

2/ Créer un environnement intérieur satisfaisant

• Confort hygrothermique (cible 8)

Le confort hygrothermique est la sensation d'une personne par rapport à la température et à l'humidité ambiantes du local dans lequel elle se trouve.

Les conditions de confort hygrothermique dépendent principalement :

*De l'homogénéité des températures (implantation et orientation des vitrages, inertie et isolation thermique, sensations de confort en été, en hiver, en mi-saison, différence de température entre le bas et le haut du corps, courant d'air...),

*Du choix des équipements (systèmes de chauffage et de renouvellement d'air, et leur gestion).

Pour satisfaire les exigences de confort thermique d'hiver, les systèmes de chauffage doivent être choisis en fonction de l'usage et des caractéristiques des locaux.

On préférera, par exemple, un chauffage par rayonnement plutôt que par convection, car la chaleur obtenue se diffuse de façon plus homogène. Ceci permet d'éviter des écarts de température importants entre la tête et les pieds, ces écarts étant considérés comme désagréables par les utilisateurs.

Le renouvellement de l'air joue un rôle très important dans le confort hygrométrique. En effet, il est nécessaire de veiller à ce que l'humidité de l'air reste comprise entre 30 % et 70 % afin que l'hygrométrie n'influe pas sur le confort ambiant.

• Confort acoustique (cible 9)

Le confort acoustique influence la qualité de vie au quotidien car les effets négatifs des nuisances sonores sont source d'accroissement de la nervosité et de troubles du sommeil. Ils peuvent même conduire à de graves problèmes de santé. Le confort acoustique exige donc la réduction, voire la suppression des bruits gênants (bruits aériens, bruits d'équipements), mais également la bonne compréhension des bruits agréables (conversation, musique, bruits naturels...).

Pour parvenir à un niveau de confort acoustique satisfaisant à l'intérieur d'un bâtiment, il convient de prendre certaines précautions dès la programmation et la conception car les solutions curatives sont beaucoup plus onéreuses :

*Protéger le local des bruits extérieurs (transmissions aériennes, vibrations, ...) après avoir fait l'inventaire et qualifié les sources de nuisances,

*Protéger le local des bruits internes au bâtiment (réverbérations, transmissions latérales, ...).

Dans le cas des cinémas parisiens, les bruits de la circulation du métro, de la rue représentent une nuisance importante à appréhender.

• **Confort visuel (cible 10)**

Peu souvent, le confort visuel est sérieusement pris en compte dans la conception des bâtiments courants.

Les paramètres physiologiques du confort visuel concernent l'éclairage, l'éblouissement et les contrastes, la perception des contours et des couleurs. Quant aux paramètres psychosociologiques, ils dépendent de la quantité, de la distribution et de la qualité de la lumière reçue, ainsi que des relations visuelles entretenues avec l'environnement extérieur.

La démarche "HQE" introduit deux nouveautés :

*La priorité accordée à l'éclairage naturel, (le soleil est meilleur pour le moral que le néon !)

*La prise en compte de diverses sources d'inconfort visuel (éblouissement, contrastes, couleurs).

L'optimisation des apports de lumière naturelle, des ensoleillements et des vues sera donc étudiée avec une grande attention afin d'assurer un éclairage d'ambiance suffisant sans éblouir, de profiter de l'ensoleillement hivernal et de son apport calorifique tout en maîtrisant les surchauffes d'été, et en offrant des vues agréables sur l'extérieur.

L'éclairage artificiel reste obligatoire dans une salle de cinéma, mais devrait posséder les mêmes qualités que l'éclairage naturel.

En même temps que d'aménager une sensation de confort, le but poursuivi devrait être également de procurer le plaisir de l'oeil et « l'émotion visuelle », et quel meilleur lieu qu'une salle de cinéma pour cela !

• **Confort olfactif (cible 11)**

Le confort olfactif est ressenti au travers des odeurs par notre sensibilité à celles-ci.

La gêne olfactive est l'équivalent du bruit pour le son, le confort olfactif se traduit soit par l'absence d'odeurs, soit par la diffusion d'odeurs agréables.

Les gênes olfactives potentielles proviennent aussi bien de l'extérieur que de l'intérieur des bâtiments. Cette préoccupation est à ce jour rarement prise en compte dans les projets.

Le confort olfactif se résume donc en une recherche de la qualité de l'air ambiant par deux moyens : la limitation des polluants à la source, et une ventilation appropriée des locaux.

Contre la pollution extérieure, s'il n'est pas possible de traiter l'émission à la source, on pourra s'attacher à positionner judicieusement les entrées d'air (prise en compte des vents dominants). Les systèmes de ventilation à double-flux offrent la possibilité de traiter l'air neuf en cas de besoin.

Cette cible concernant la réduction des mauvaises odeurs (mais peut-être également la diffusion d'odeurs agréables ou d'utilisation de végétaux à l'intérieur ou à proximité immédiate du bâtiment comme le jasmin ou la glycine, ...) accompagne et se conjugue avec celle de la qualité sanitaire de l'air.

• **Conditions sanitaires des espaces (cible 12)**

La santé, rejoignant en cela les préoccupations des sociétés contemporaines (sang contaminé, vache folle, amiante, ...) a été mise au cœur de la démarche HQE.

Le champ avéré des connaissances, et donc des risques en la matière, est inégal. Il en est de même pour la réglementation. Ceci tient au fait que les liens entre causes et effets ne peuvent être certifiés qu'à la suite d'études épidémiologiques lourdes.

La question des risques chimiques et biologiques induits par les bâtiments dépend de leur degré de gravité en matière d'effets sur la santé.

Ces risques sont de différentes natures : cancérigène, toxique et allergène.

Les risques concernant la santé des usagers peuvent être liés à la nature des matériaux utilisés ou bien au dysfonctionnement des équipements, risques à prendre en compte sur l'ensemble du cycle de vie du bâtiment.

Enfin, une démarche HQE se doit d'être irréprochable en ce qui concerne la commodité des locaux pour les personnes à mobilité réduite.

• **Qualité sanitaire de l'air (cible 13)**

La qualité de l'air dans un bâtiment est une exigence primordiale pour la santé des utilisateurs et des usagers. Si certains gaz sont naturellement présents dans l'air (oxygène, dioxyde de carbone, ozone, azote, vapeur d'eau), d'autres polluants sont le résultat de l'activité humaine (gaz d'échappement ou de combustion, particules en suspension). Si les premiers ne doivent pas dépasser certaines concentrations, les seconds ne devraient pas être présents.

La qualité de l'air dépend donc de la maîtrise des sources de pollutions : par l'air extérieur, par les produits de construction, par les équipements des bâtiments, par les opérations de maintenance et d'entretien, et par l'excès d'humidité.

Pour garantir une qualité de l'air satisfaisante, maîtres d'ouvrage, concepteurs et gestionnaires doivent d'une part chercher à limiter les pollutions et d'autre part, veiller à assurer une bonne ventilation des locaux.

Maintenant, un des paradoxes de la démarche HQE est d'attacher une grande importance à la qualité de l'air, en même temps qu'à la maîtrise des consommations d'énergie. La ventilation des locaux dépend en effet d'exigences contradictoires. Ainsi, pour obtenir une qualité de l'air satisfaisante, il est nécessaire que le débit volumique de renouvellement d'air soit conséquent ; alors qu'au regard des critères de maîtrise de l'énergie, il faut que celui-ci soit faible, afin de réduire les besoins de chauffage de l'air pulsé. C'est d'ailleurs, comme nous le verrons plus tard, une des limites de la salle de cinéma HQE.

• **Qualité sanitaire de l'eau (cible 14)**

Afin d'assurer une bonne qualité de l'eau potable, l'approche HQE peut s'appuyer sur un ensemble de lois, dont la loi sur l'eau du 3 janvier 1992. Les normes européennes et françaises sur la qualité de l'eau potable étant très strictes, il n'est pas nécessaire de prévoir un traitement supplémentaire au niveau du bâtiment.

La qualité de l'eau potable dépend de plusieurs facteurs : la qualité de l'eau délivrée par les distributeurs, la qualité des matériaux utilisés pour les canalisations, et les conditions sanitaires d'entretien et de maintenance des réseaux.

Les réseaux de distribution d'eau chaude doivent être conçus de manière à éviter la stagnation, la corrosion, les retours d'eau, et la prolifération bactériologique.

Pendant de nombreuses années, le plomb a été employé pour les canalisations de

distribution d'eau potable. Malléable et très résistant à la corrosion, il reste un matériau d'une grande toxicité provoquant à long terme des effets avérés pour la santé des personnes. Aujourd'hui, les canalisations de distribution dans les constructions neuves sont en cuivre ou en acier galvanisé, les canalisations en plomb dans l'existant étant de plus en plus remplacées.

Le calcaire constitue également une source de pollution de l'eau car sa forte concentration dans les réseaux de distribution peut entraîner l'entartrage des canalisations et des équipements (chauffe-eau, chaudières, pompes...). Un traitement de l'eau peut être envisagé en veillant toutefois à ne pas trop l'adoucir car une eau trop "douce" peut se révéler plus agressive pour les canalisations qu'une eau trop "dure", c'est-à-dire trop calcaire.

Nous avons donc pu voir quelles étaient les cibles à traiter en matière de HQE, aucune n'ayant plus d'importance qu'une autre, traitant toutes des impacts sur l'environnement. Il n'y a donc ni bonne, ni mauvaise cible, seulement des aspirations à hiérarchiser. Mais voyons dès à présent, le management qui en découle, en matière de gestion de projet.

ANNEXE 6 : EXTRAIT DU GUIDE PRATIQUE DE CONDUITE DE PROJET - CRÉER OU TRANSFORMER UN CINÉMA, ADRC, 2019, P 44-47



● **Un projet éco-responsable**

Le parc de cinémas indépendants, qui constitue la majorité des établissements inscrits dans les territoires, apporte une offre de proximité - véritable « circuit court » de diffusion des œuvres cinématographique - au plus proche du public. La capacité de disposer d'une offre cinéma en centre-ville, en centre-bourg ou à proximité de son domicile - accessible à pied, par liaison douce ou en transport en commun, et limitant les besoins de stationnement - est un enjeu naturel de développement durable.

La pérennité du maillage du territoire participe de cette politique publique de réduction de consommation énergétique limitant les déplacements automobiles. De plus, les autorisations en CDACi comportent un volet « développement durable » qu'il est nécessaire de travailler en amont.

Il est important de prendre en compte, dès la conception du projet, cette problématique. Si les cinémas échappent actuellement aux obligations de la réglementation thermique (RT 2012), les projets en maîtrise d'ouvrage publique ont pour principe de respecter la réglementation thermique en vigueur et la conformité à certains labels qualitatifs. Il est souhaitable que les exploitations privées ou associatives prennent en compte ces objectifs.

Cette problématique doit se décliner à chacune des étapes du projet : choix du site, végétalisation de parois ou terrasses, orientation des parois vitrées, compacité ou dilatation du bâtiment, isolation thermique, éclairage naturel ou artificiel, type de chauffage, centrale de traitement d'air (CTA), climatisation et alternatives selon les différents espaces, gestion des déchets. Les contraintes résultant de l'exploitation d'un cinéma et de ses équipements techniques doivent être pris en compte dès les premières phases du projet.

Les salles de cinémas, constituées pour l'essentiel de volumes opaques, ont une inertie naturelle. Par ailleurs, leur occupation est discontinue, à la différence des logements ou d'autres équipements. Les déperditions calorifiques se situent principalement dans les espaces d'accueil, souvent vitrés. Il en découle la nécessité de traiter chacune des zones distinctes par des équipements différenciés.

Si les besoins en chauffage peuvent être facilement résolus, le renouvellement d'air, le rafraîchissement ou la climatisation des salles de projections doivent être traités avec attention.

Ceci d'autant plus que le taux de remplissage selon les séances et les jours est variable. Dans de nombreux cas, les cinémas sont équipés de pompes à chaleur réversible avec un renouvellement d'air double flux. Les installations de traitement d'air étant souvent implantées en toiture, leurs traitements devront être soignés notamment en contexte urbain, tant d'un point de vue visuel qu'acoustique.

Différents critères devraient ainsi être pris en compte :

- choix du site et environnement, végétalisation,
- choix des matériaux et éco-construction,
- économie circulaire et circuit court d'approvisionnement,
- chantier à faible impact environnemental,
- procédés techniques performants,
- isolation thermique et acoustique,
- choix techniques et énergie renouvelable,
- gestion énergétique centralisée,
- gestion hydraulique,
- gestion des déchets,
- maintenance et coût global.

La réglementation thermique est en constante évolution (aujourd'hui RT 2012¹³ pour les constructions neuves). La RT 2020¹⁴ fixe comme objectif qu'à partir de 2020 tous les bâtiments neufs devraient être à énergie positive (BEPOS), c'est-à-dire produire davantage d'énergie qu'ils n'en consomment.

Les collectivités territoriales élaborent des plans climat déclinant une politique climatique et énergétique locale. La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (17 août 2015) a mis en place le Plan climat-air-énergie territorial (PCAET).

Un certain nombre de labels, en développement important depuis le Grenelle de l'environnement, ont été mis en place pour valoriser les efforts mis en œuvre, en définissant des cibles à atteindre. Ils peuvent être repris comme objectifs dans les programmes des concours ou souhaités par les maîtres d'ouvrage, publics ou privés, et sont souvent repris comme critères d'éligibilité pour des dispositifs d'aide. L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe¹⁵) est souvent partenaire de l'élaboration des labels et des dispositifs d'aide (diagnostics d'aide à la décision).

13. <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/exigences-reglementaires-construction-des-batiments>

14. <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/batiment-energie-positive-et-reduction-carbone>

15. ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) : www.ademe.fr/

On peut citer les labels suivants :

SIGLE	LABEL	Origine	Définition et critères
HQE	« Haute Qualité Environnementale »	Association HQE, environnement, qualité de vie et performance économique	14 cibles : environnement, produits, impact ; qualité : espaces, air, eau ; confort : hygro-thermique, acoustique, visuel, olfactif ; gestion : énergie, eau, déchets, maintenance.
HPE	« Haute performance énergétique »	label officiel français	performances énergétiques, sanitaires et environnementales conception et entretien
BBC	« Bâtiment à Basse Consommation »	Association Effnergie	Efficacité énergétique, conception bioclimatique, consommations énergétiques, perméabilité du bâti, étanchéité des réseaux,
BIO SOURCÉ	« Bâtiments avec matériaux d'origine biologiques »	Privé - Scop Karibati	Garanties aux maîtres d'ouvrage de la qualité globale biosourcée. Taux de matériaux d'origine biologique (bois, chanvre).
BBCA	« Bâtiments à bas carbone »	Association BBCA - CSTB Ville de Paris et région IDF	Exemplarité de l'empreinte carbone d'un bâtiment sur l'ensemble de son cycle de vie (construction-exploitation-fin de vie-stockage)
BIODIVERCITY	« Bâtiments à bas carbone »	Privé, association CIBI	évalue les performances écologiques d'un projet, respect du site et expertise de sa biodiversité, architecture, services rendus
REV3 - TRI	« 3 ^{ème} révolution industrielle »	Initié par la Région « Hauts de France »	Energies renouvelables, bâti à énergie positive, stockage d'énergie, circuit court, mise en réseau, mobilité, économie du partage
BDM	« Bâtiments durables méditerranéens »	reconnu par la Région PACA avec l'ADEME	référentiel de qualité environnementale : évaluer les projets de construction et de réhabilitation
BREAM	« BRE - Environmental Assessment Method » (Building Research Establishment)	label britannique répandu dans de nombreux projets	Equivalent du référentiel HQE français, il évalue et classe la durabilité et le comportement environnemental des bâtiments tertiaires selon plusieurs cibles
LEED	« Leadership in Energy and Environmental Design »	label américain, reconnu à l'international	Equivalent du référentiel HQE ou BREAM, il a pour objectif de promouvoir les bâtiments écologiques et de réduire leurs impacts environnementaux lors de leur construction et exploitation.

● Déploiement technologique

Le numérique permet de déployer de nouvelles technologies dans une stratégie de différenciation souvent liée au marketing territorial : l'enjeu est de capter le public occasionnel avec des « événements ». Ces technologies ont un impact technique (et donc financier) important. Il faut donc bien mesurer si ces équipements sont cohérents avec l'économie et la nature du projet, notamment lorsqu'il s'agit de développer une offre de proximité.

Enfin, la pérennité et la rentabilité de ces technologies doit être vérifiée, à l'image de la projection 3D, aujourd'hui en perte de vitesse. Ces salles dites « Premium », développent différents systèmes en évolution permanente, avec qualité sonore, de projection et fauteuils larges.

Néanmoins, on peut voir se développer des salles de nouvelle génération adaptées aux moyens des indépendants : son immersif de type Atmos, projection Laser, fauteuils Premium ou VIP.

ANNEXE 7 : *LES HABITUDES DE TRAVAIL – DES PETITS GESTES POUR PROTÉGER LA PLANÈTE* – FICHE DE LA COMMISSION DES JEUNES EXPLOITANTS DE LA FNCF

LES HABITUDES DE TRAVAIL

DES PETITS GESTES POUR PROTÉGER LA PLANÈTE

LE PAPIER

- Acheter du papier recyclé (label FSC ou PESC qui garantit du papier provenant de forêts gérées d'une façon durable et responsable).
- N'imprimer les mails que si c'est vraiment indispensable.
- Paramétrer son imprimante sur du recto-verso par défaut.
- Garder les feuilles avec une face vierge pour du brouillon ou des tests imprimante.
- Il est possible de souscrire à une offre plus écolo avec des imprimantes à base d'encre solide qui permet de réduire considérablement l'utilisation de nombreuses cartouches et qui contiennent des produits non toxiques. Demandez à votre prestataire ce qu'il propose dans ce sens !
- Les imprimeurs : il existe un label « Imprim'vert » qui garantit une volonté de l'imprimeur de réduire son impact environnemental, notamment en termes de gestion des déchets et la non-utilisation de produits toxiques.



LE RECYCLAGE DES FOURNITURES

- Garder piles et lampes et les déposer dans des boîtes de collecte adéquates (souvent dans les enseignes de distribution alimentaire, bricolage ou électronique).
- Les cartouches d'encre usagées peuvent être réutilisées : certains fabricants, prestataires de la maintenance de l'imprimante ou encore associations régionales ou locales collectent les cartouches pour les reconditionner.
Renseignez-vous !
- De manière générale, essayer au maximum de réparer ou faire réparer avant de jeter. Acheter de l'occasion quand c'est possible.

ÉCONOMIE D'ÉNERGIE, D'EAU ET DE PRODUITS

- Éteindre les « appareils électriques » :
- Vérifier que les lumières sont éteintes lorsqu'on s'en va
- Depuis peu, la réglementation impose d'éteindre les enseignes lumineuses entre 1h et 6h.
- Éteindre les ordinateurs et les imprimantes.
- Ne pas laisser des téléphones ou ordinateurs portables charger toute la nuit.
- En été, préférer le ventilateur à la climatisation dans les locaux.
- De manière générale, penser aux installations et produits moins énergivores : économiseurs d'eau, distributeurs de savon économiques... Arrêter les essuie-mains en papier pour favoriser l'essuie-mains roulant en tissu.
- Installer des ampoules à LED.

REPAS & CUISINE COMMUNE

- Installation de fontaines à eau et utilisation personnelle de gourdes pour éviter les bouteilles d'eau.
- Le café : préférer la bonne vieille machine à café ou la cafetière italienne aux dosettes en aluminium. Ou a minima, utiliser des dosettes biodégradables ou des dosettes vides rechargeables.
- Utilisation d'une vaisselle durable : Ecocup, couverts en inox, verre ou céramique sur place si le lieu le permet pour éviter les emballages jetables et en plastique.
- Arrêter la vaisselle jetable.

DIGITAL

Nous avons tendance à penser que la dématérialisation des documents et les correspondances par mail n'ont pas d'impact sur l'environnement, voire même qu'elles lui sont bénéfiques. Or, l'impact est considérable puisque toutes nos données sont stockées dans des centres de données (data centers) énergivores : pour chaque action que nous faisons en ligne (consultation d'un compte, création d'une boîte mail envoi d'un mail...), des serveurs sont sollicités. Ils doivent ainsi être en service continu, sans coupure. Un data center peut consommer à lui tout seul l'électricité d'une ville française moyenne. Sans compter l'espace physique, et donc les mètres carrés occupés pour ces serveurs.

Les habitudes à prendre :

- Ne pas ouvrir trop d'adresses mail
- Trier ses mails très régulièrement et ne pas conserver trop de mails avec pièces jointes
- Ne pas multiplier les destinataires en copie
- Créer des pièces jointes légères : fichiers compressés, pdf basse définition ou remplacer les pièces jointes par un lien hypertexte ou URL
- Simplifier les recherches sur le web en allant directement sur le site recherché (se créer des favoris ou utiliser l'historique). Privilégier l'utilisation des flèches avant et arrière pour naviguer.
- Réduire le poids des photos ou des vidéos sur les réseaux sociaux.
- Se désinscrire des newsletters non lues ou des pubs inintéressantes.
- Il existe des moteurs de recherche dits « écolos » : les clics que nous faisons sur le moteur de recherche génèrent de l'argent réutilisé dans des projets écologiques comme L.I.L.O ou ECOSIA (plantation d'arbres)
- Il existe aussi des boîtes mails dont les data centers sont plus soucieux de l'environnement : l'électricité des serveurs provient d'une énergie verte (éolien ou solaire). Newmanity en est une, elle protège également les données personnelles.

Pour plus de renseignements sur les pratiques digitales durables :

- L'ADEME propose son « guide pratique Ecoresponsable au bureau ».
- Point de M.I.R. sensibilise le grand public à l'impact de l'utilisation des nouvelles technologies via sa page Facebook et sa chaîne Youtube.

ENTRETIEN DES LOCAUX

L'entretien des locaux est également touché par les questions environnementales et de santé. Mieux vaut choisir pour la planète comme pour les personnes chargées de l'entretien des locaux, des produits moins toxiques. Il existe plusieurs écolabels en France garantissant une réduction de leur impact environnemental comme :

- l'écolabel français NF environnement,
- l'écolabel européen,
- le label Nature et progrès
- l'Eco Cert

Questionnez votre prestataire sur les solutions qu'il propose ou envisagez des alternatives si vos locaux sont entretenus en interne.

De manière générale, sensibiliser les personnes en charge de l'entretien des locaux à l'utilisation précautionneuse de l'eau. Au-delà de l'aspect écologique, c'est faire des économies !

- L'ADEME propose un guide d'aide à la lecture des logos environnementaux sur les produits.
- L'ADEME publie un guide d'aide au grand public pour utiliser moins de produits toxiques.

EDUCATION / SENSIBILISATION DU PUBLIC

- Education à l'image à l'occasion des séances (quand celles-ci le permettent).
- Cartons de sensibilisation en salle.
- Charte des bonnes pratiques du spectateur.

VIVE LE VÉLO !

- Dans les grandes villes, choisir un prestataire dont les coursiers sont à vélo et pas à scooter permet de réduire l'empreinte carbone et de rendre la ville plus respirable !
- Le forfait "mobilité durable" est actuellement facultative mais présente de très nombreux avantages pour l'employeur : salariés qui posent moins d'arrêts maladie et plus performants dans leur travail. De plus, il va être prévu prochainement de le défiscaliser pour l'employeur et non-imposable pour le salarié. L'ADEME et le Club des villes et territoires cyclables ont publié un mode d'emploi pour aider les employeurs qui souhaiteraient la mettre en place : : http://www.villes-cyclables.org/modules/kameleon/upload/11KV_MDP.pdf
- Sensibiliser les équipes au covoiturage.

LE TÉLÉTRAVAIL

Il est de plus en plus présenté comme une solution pour éviter les déplacements. Difficile à adapter pour l'exploitation mais pour les salariés travaillant en bureau, le télétravail permet de réduire les déplacements et donc l'empreinte carbone, et toujours de rendre la ville plus respirable.

LE BATIMENT

Il existe de nombreux leviers sur lesquels s'appuyer pour réduire son impact environnemental soit en y réfléchissant en amont de la construction d'un cinéma, soit en améliorant les infrastructures actuelles. Voici une liste non exhaustive :

- l'isolation,
- la climatisation,
- le choix des prestataires et des matériaux,
- la récupération d'eau de pluie,
- les énergies photovoltaïques,
- la consommation d'eau dans les toilettes.

Renseignez-vous auprès de vos collectivités et associations locales afin de savoir si des aides sont prévues pour aider à l'adaptation des bâtiments.

LA CONFISERIE

- Promouvoir le bio.
- Des produits issus du recyclage ou des contenants recyclables.
- Favoriser le vrac.
- Aller vers plus de local : contacter les producteurs ou commerçants locaux.



**ANNEXE 8 : *LISTE NON EXHAUSTIVE DES CINÉMAS
ÉCOLOGIQUES RÉPERTORIÉS*, CHRISTIAN LANDAIS,
COMPLÉTÉE ARNAUD BOILEAU**

Nom établissement	Nombre d'écrans	Ville	Département	Mesures écologiques adoptées
Ciné Croisière	7	Cernay	Haut-Rhin	Panneaux photovoltaïques sur le toit
Le Relief	7	Sélestat	Bas-Rhin	Panneaux photovoltaïques sur le toit
Le Loft	7	Châtelleraut	Vienne	Double coque pour l'isolation Matériaux de bardage durables Pompe à chaleur performante Absence d'eau chaude dans les sanitaires Destratificateurs d'air dans le hall Peintures sans solvant et matériaux propres Bâtiment orienté vers le sud Objectif Zéro déchet (pour 2020)
Les Arts	4	Montivilliers	Seine-Maritime	Local dédié au tri des déchets Produits locaux privilégiés, dans le cadre de circuits courts
UGC Ciné Cité Les Halles	27	Paris 1er	Paris	Réutilisation de la chaleur dégagée par les équipements de projection Eclairage basse consommation Diminution drastique de la consommation de papier
UGC Ciné Cité 19e	14	Paris 19e	Paris	Récupération des eaux de pluies
Ciné Manivel	7	Redon	Ille-et-Vilaine	Matériaux éco-responsables (bardage en bois et charpente métallique) Panneaux et centrale photovoltaïques sur le toit Restaurant bio (propositions végétariennes et locales) Utilisation de produits biologiques pour l'entretien général Tri sélectif des déchets Création d'un espace dédié au compost Création d'espaces de travail partagés
La Vence Scène	5	Sainte-Egrève	Isère	BBC (Bâtiment Basse Consommation) : sur-isolation, enveloppe thermique pour le chauffage projecteurs LED, panneaux photovoltaïques, toiture végétalisée, système de récupération des eaux pluviales double-peau pour ventilation, géocooling (froid renouvelable) et nightcooling (ventilation nocturne) Matériaux locaux, éco-labelisés et écocertifiés Isolation par ouate de cellulose (fibre hydrosoluble) et mousse de verre, issue de verre recyclé Zéro PVC et zéro polystyrène en intérieur
Emeraude Cinémas	3	Dinan	Côtes-d'Armor	Centrale de traitement d'air double-flux dans la cabine de projection : traitement de l'air de la cabine réalisation d'économies en réutilisant la chaleur des projecteurs, pour chauffer le hall notamment Pompes à chaleur double-flux horizontales à roue de récupération
MK2 Nation	6	Paris 12ème	Paris	Confiserie bio et locale complémentaire Bâtiment HQE
Gaumont Convention	9	Paris 15ème	Paris	Confiserie responsable Récupération des eaux de pluies
Création (ouverture en 2020)	3	Fourmies	Nord	Isolation renforcée Étanchéité générale du bâtiment Chaufferie basse température Eclairage LED Panneaux photovoltaïques sur le toit (couvrant 40% des besoins)
Création Utopia (début 2011)	4	Pont-Sainte-Marie	Aube	Matériaux biosourcés Panneaux photovoltaïques Circuits courts Cheminée-Poêle Gestion raisonnée de l'eau potable Utilisation du bois et refus du béton Gradinage épousant la pente naturelle du terrain Isolation réalisée grâce à des structures en bois remplies de paille Projecteurs Laser Toilettes sèches Recours à la géothermie (par le biais de nappes phréatiques proches) Miroirs chauffants
Création My Ciné (CGR - Ouverture en 2020)	3	Claye-Souilly	Seine-et-Marne	Toiture végétalisée Gestion des eaux de pluie par des noues mitoyennes de la forêt Ateliers et animations pédagogiques sur la biodiversité

**ANNEXE 9 : PRÉSENTATION D'UN FUTUR CINÉMA UTOPIA À
PONT-SAINTE-MARIE - AIDE SÉLECTIVE A LA PETITE
EXPLOITATION, ANNE FAUCON**



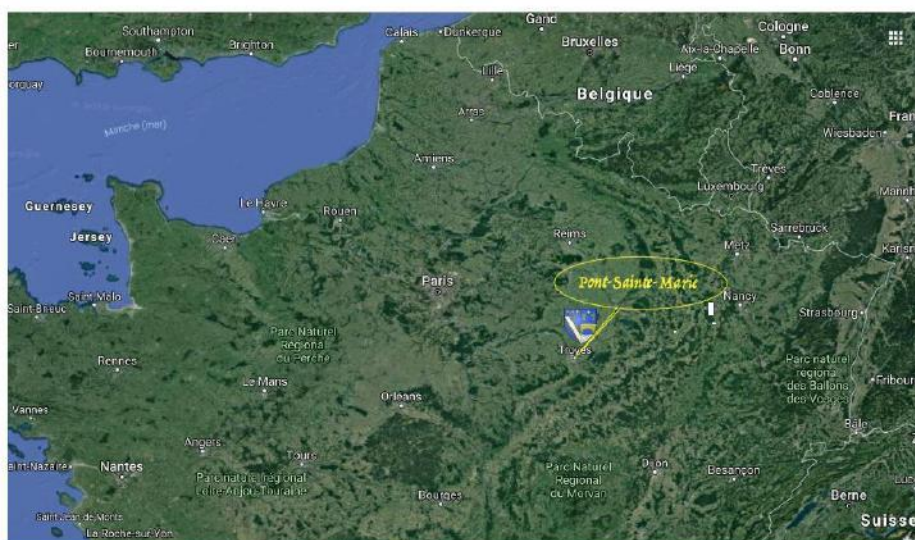
Sommaire

I - Présentation de la commune d'implantation du futur cinéma	3
II - Présentation du « circuit » Utopia	7
III - Présentation d'Utopia Pont-Sainte-Marie	9
A - Le projet immobilier : un éco-ciné pour un éco-quartier !	9
B - Les équipements techniques	10
C - Des aménagements facilitant la politique d'animation	11
➤ Le Hall.....	11
➤ Le coin cheminée.....	12
➤ Le petit Cabaret.....	12
➤ Une salle mouchoir de poche, espace d'éducation à l'image.....	13
➤ Le parc du Moulinet.....	13
D - La politique d'animation	14
➤ Les futures collaborations Maripontaines.....	15
➤ Les futures collaborations hors les murs.....	15
E - La politique tarifaire	15
F - La politique sociale	16
IV - L'évaluation du marché Art & Essai potentiel	16
A - Les chiffres clés de la ZIC	17
C - Incidence sur les entrées du seul opérateur de la ZIC	18
EN CONCLUSION	19

I - Présentation de la commune d'implantation du futur cinéma



Pont-Sainte-Marie est une commune de l'Aube de 5 202 habitants appartenant à la couronne périurbaine (136 330 hab.) de la ville de Troyes (60 750 hab.)



Depuis Paris (situé à 178 km) on rejoint Troyes en 1h40 en train.

Seule la Seine, encore fluette, semble réellement séparer Pont-Sainte-Marie de Troyes, dont elle est attenante. D'un centre à l'autre, moins de 4km, et il ne faut pas plus de 9 minutes en voiture, 40 minutes (à pied), 18 minutes (à bicyclette).

Deux lignes de bus régulières desservent la ville (toutes les dix minutes). Un arrêt est situé pile en face du futur cinéma.

La ville bénéficie également d'un tissu économique dynamique.

Outre ses magasins d'usine qui attirent chaque année 3 millions de visiteurs, elle est dotée d'une des plus importantes zones d'activité économique de l'Aube. Notamment grâce à son marché de gros des Écrevelles et d'une plate forme téléphonique qui représente 700 emplois.

Située sur la route du Champagne (arpentée par 50 000 visiteurs annuels), sa grande proximité avec Troyes (4 millions de touristes par an), en fait un point de chute tranquille et idéal pour visiter la région.



Si la ville est ancienne, elle a conservé peu de traces de sa période moyenâgeuse. Elle a perdu son beau moulin en 1418, brûlé lors d'une des innombrables batailles de la guerre de 100 ans. Le Pont Hubert qui la relie à Troyes, n'est plus de bois... Seules, la décharge du Canal (qui pallie les crues de la Seine), l'Église de l'Assomption du XVI^e siècle (classée aux monuments historiques) et quelques demeures anciennes ont résisté au temps...

Traversée par la rivière l'Écorce, elle est située dans une plaine agricole féconde et jouit d'une nature environnante luxuriante. Un héritage que l'actuelle municipalité renforce en préservant et valorisant les zones naturelles. Très engagée dans la lutte contre le réchauffement climatique, elle met l'accent sur la protection de l'environnement et de la biodiversité et multiplie les initiatives qui vont dans ce sens. Outre le Parc Lebocey (14 hectares), qu'elle a acquis afin de créer un poumon vert pour l'agglomération, elle a contribué à la création d'un verger pédagogique, conservatoire des variétés fruitières régionales. Elle contribue à préserver la biodiversité par la protection de la faune (classement en refuge LPO, chauvesouris), installation de ruches, de nichoirs à insectes, protection de la flore et arbres remarquables...



Progressivement, malgré sa petite taille, la commune est devenue pilote pour l'Aube dans les domaines environnementaux, à tel point qu'elle s'est vue récompensée, en 2011, par le prix Développement durable du Conseil régional de Champagne-Ardenne.

Pionnière en France de la collecte à cheval des déchets recyclables, elle a étendu ce service hippomobile à l'arrosage des espaces fleuris. Elle a également mis en place une gestion raisonnée des espaces verts urbains. Afin d'améliorer la gestion des déchets, elle organise des distributions de poules et poulaillers aux habitants ainsi que des ventes de composteurs à prix réduits. Pour inciter les particuliers à ne plus utiliser de pesticides elle leur procure des larves de coccinelles gracieusement.

Pour réduire l'emprise des voitures polluantes, elle a implanté des bornes électriques, créé des liaisons douces facilitant les déplacements des piétons et des cyclistes.

Elle est la première ville du département de l'Aube à construire un éco-quartier labellisé (23 hectares) dont un lotissement de maisons exclusivement en bois. Pionnière également dans la région avec la première maison 100% passive, économe énergétiquement.



Depuis 2008, la gestion réfléchie et à long terme du foncier et des programmes immobiliers permet à la commune non seulement d'accroître sa population, mais également de se façonner progressivement un nouveau visage.

Grâce une politique d'aménagement ambitieuse, mais néanmoins financièrement mesurée et cohérente, Pont-Sainte-Marie devient toujours plus attractive. Sociologiquement défavorisée (seulement 4 % de CSP+ en 2015 contre 9,3 % en France métropolitaine), elle attire progressivement une population plus aisée (+ 33 % de cadres et professions intellectuelles supérieures entre 2010 et 2015).

La ville possède également un parc d'habitats sociaux conséquent (qui accueille 1/3 des habitants) et une Zone Urbaine Sensible : le quartier Debussy. Construit dans les années 70, il fait partie de ceux reconnus par l'Etat comme Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville et inscrit au contrat de Ville 2014-2020.

Malgré ses efforts conséquents, la commune reste en déficit d'équipements culturels (ni salle de spectacle polyvalente, ni théâtre...), hormis sa très dynamique MAC (Maison de l'Animation et de la Culture) qui inclut une médiathèque et une école de musique.

Avec des moyens financiers réduits, les élus œuvrent en permanence pour éviter que leur ville ne se transforme en « cité dortoir », multipliant les actions pour faciliter le bien être et le bien vivre ensemble de leurs concitoyens. C'est ainsi qu'ils ont songé qu'un petit cinéma de quartier, ouvert 7 jours sur 7, situé dans le centre névralgique de la cité, pourrait servir de locomotive et dynamiser la ville.

Suite à un rapport du CNC et plusieurs articles parus dans la presse dénonçant le mauvais équipement de l'Aube en matière de cinéma, et particulièrement en l'Art & essai, les élus se sont rapprochés d'un collectif très actif de citoyens qui réclament l'ouverture d'un tel cinéma et qui sont venus solliciter Utopia.

VIVRE À TROYES

CULTURE

POUR UN CINÉMA ART ET ESSAI À TROYES

Un collectif pour l'implantation d'un cinéma indépendant vient de se constituer et dénonce le monopole de CGR soutenu par la Ville, selon



Pour le projet d'un cinéma d'art et d'essai à Troyes, un collectif de citoyens s'est constitué. Ils dénoncent le monopole de CGR soutenu par la Ville, selon

Pour le projet d'un cinéma d'art et d'essai à Troyes, un collectif de citoyens s'est constitué. Ils dénoncent le monopole de CGR soutenu par la Ville, selon

CULTURE

CINÉMAS : L'AUBE MAL ÉQUIPÉE

INVESTISSEMENT Un rapport du Centre national du cinéma (CNC) place l'Aube dans le top 10 des départements où le nombre d'écrans, de fauteuils par habitant et de salles art et essai est le plus faible.

Les chiffres 2017 du cinéma dans l'Aube

Nombre de cinémas dans l'Aube :	4
Nombre d'écrans au total :	17
Recettes par habitant :	3 491
Taux d'occupation des fauteuils :	12.1%
Recettes guichets :	4 582 000€
Recettes moyennes par fauteuil :	6.53€
Nombre d'établissements art & essai :	3
Recettes moyennes par fauteuil :	0.5%

699 000 entrées

2,26 fois/an

Pétition pour l'implantation d'un cinéma Arts et Essai à Troyes :
<https://www.change.org/p/collectif-cin%C3%A9ma-art-et-essai-%C3%A0-troyes-pour-l'ouverture-d-un-cin%C3%A9ma-art-et-essai-sur-la-dalle-du-parc-des-doux-rives-MCSNAD-troyes>
 Téléphone : 06 03 58 26 79

CULTURE

LE CINÉMA D'ART ET D'ESSAI ATTENDU DE PIED FERME

REPORTAGE TEMPS Un collectif a milité pour l'installation d'un cinéma Utopia. Après l'annonce d'une implantation à Pont-Sainte-Marie, il s'organise pour en assurer la promotion.



«Un nouveau pôle économique et culturel»



PASCAL LANDREAT
MAIRE DE PONT-SAINTE-MARIE

Vous avez soigné et même travaillé à cette implantation ?

Oui, depuis plusieurs mois, lorsque j'ai appris que le projet se faisait à Troyes, j'ai eu une relation avec le collectif Utopia et la porteuse de projet Anne Faucher. Nous en avons discuté à Pont-Sainte-Marie. J'ai même mis en volée notre écocartier et notre politique de la ville. Ainsi, Utopia a été accordé de bénéficier d'un lieu et d'un bâtiment en accord avec les valeurs écocartières et dédiés à la culture pour tous que le collectif défend. Sur l'aspect environnemental comme sur la philosophie, le sens de ce projet, nous étions sur la même longueur d'ondes.

Libération CHAMPAGNE

LE CINÉMA COUPÉ AU MONTAGE

Un projet de cinéma d'Art et Essai a été rejeté par la Ville de Troyes qui privilégie le cinéma CGR. Un collectif s'est créé pour contester la position de la municipalité. **R7**



Sources : Libération Champagne, L'Est Éclair, Canal 32...

Mais, au juste, qu'est-ce qu'Utopia, cinéma anachronique, garanti sans popcorn ni 3D et réfractaire aux caisses automatiques : quelles drôles d'idées !?



II - Présentation du « circuit » Utopia

La genèse d'Utopia se situe en 1976 en Avignon, lorsque une poignée de passionné-e-s de cinéma décidèrent de bâtir avec des moyens ridicules une première salle, dans une église désaffectée, de manière complètement empirique. Nul n'aurait raisonnablement parié sur la survie de cette première expérience surgie de nulle part.



Quarante trois ans plus tard, tout en ayant choisi de conserver une dimension modeste, Utopia a démontré qu'il peut s'implanter avec succès dans des villes de tailles et de profils extrêmement variés, même dans des quartiers peu fréquentés, devenant ainsi le moteur de leur attractivité. La place Camille Julian à Bordeaux était triste et peu fréquentable avant l'ouverture d'Utopia. Saint-Ouen-l'Aumône était une ville sociologiquement peu favorable à l'art et essai et peu attractive en matière de culture et de loisirs. Pas grand monde n'accordait de crédit au projet de Tournefeuille, en périphérie toulousaine.

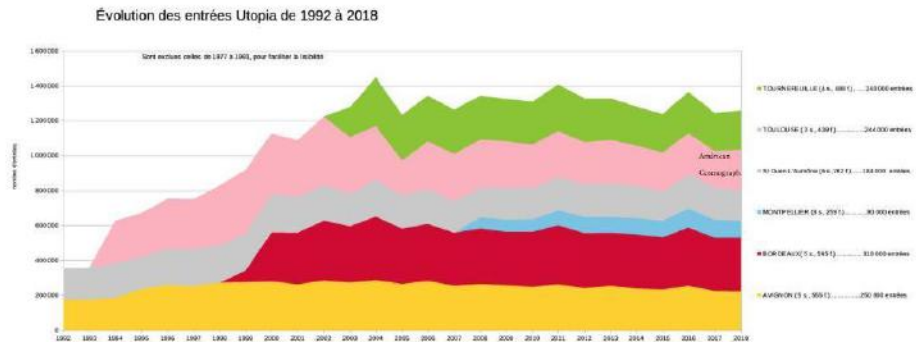
Une des particularités d'Utopia est de reprendre souvent des films après que les autres salles les aient programmés en exclusivité. Il n'est pas rare que les résultats soient meilleurs lors de la reprise. Cela tient exclusivement à l'information faite par le moyen de la Gazette. Cette dernière est un véritable petit journal, très largement diffusé, qui prend le temps de défendre longuement chaque film, donnant la même chance aux œuvres fragiles qu'à celles qui bénéficient d'une large couverture médiatique. La gazette entretient également un lien de proximité important avec nos spectateurs et les structures locales, tout en permettant une large visibilité de leurs actions en les annonçant dans ses pages.

S'insérer à Utopia, c'est s'inscrire dans une histoire collective forte, adhérer pleinement à une charte rigoureuse. Pas de recettes annexes telles que publicités, confiseries, locations de salles, subventions de fonctionnement... Ni VF, ni block busters, une programmation exigeante, soutenant les films fragiles, classée Art & Essai avec les labels *Jeune Public*, *Patrimoine et Répertoire*, *Recherche et découverte*, par la force des choses... Des règles qui se sont affinées pendant plus de quarante années... Les plus infimes actes ayant été réfléchis pour être porteurs de sens.

Présentation d'un futur cinéma Utopia à Pont-Sainte-Marie - Anne Faucon mars 2019

7/19

En termes de fréquentation annuelle, Utopia c'est 30 millions d'entrées en 30 ans :



50 millions de gazettes distribuées en 40 ans...



Une politique d'animation créatrice d'entrées souvent au delà des prévisions...

Présentation d'un futur cinéma Utopia à Pont-Sainte-Marie - Anne Faucon mars 2019

8/19

III - Présentation d'Utopia Pont-Sainte-Marie

L'emplacement que propose la municipalité, assez central, est situé au cœur de l'éco-quartier du Moulinet en cours d'aménagement (900 habitants supplémentaires). Le cinéma sera mitoyen d'une halle patrimoniale qui, après réhabilitation accueillera des activités culturelles, associatives et un marché bio qui accroîtront l'attractivité de la zone. Il ouvrira sur un parc de deux hectares aménagé pour partie en jardins familiaux et participatifs. Un site qui possède de précieux atouts: il dispose d'un accès routier aisé, de transports en commun et bientôt de nouveaux parkings gratuits (80 emplacements).

Éco-quartier du Moulinet (ancien camp militaire)

Bientôt 900 habitants de plus



A - Le projet immobilier : un éco-cinéma pour un éco-quartier !

L'emplacement proposé correspond exactement à la surface nécessaire pour l'implantation de 4 salles à taille humaine, pour un complexe au plus de 300 places.



Présentation d'un futur cinéma Utopia à Pont-Sainte-Marie - Anne Faucon mars 2019

Dans le montage juridique pressenti (bail à construction) la municipalité reste propriétaire du terrain, mais consent un bail emphytéotique monovalent (à destination principale de cinéma) de 99 ans afin d'assurer la pérennité des salles au-delà de nous-mêmes. Dans cette formule tous les travaux et l'entretien ultérieur du bâtiment sont à la charge du preneur qui bénéficie, en contrepartie, d'un loyer symbolique le temps de stabiliser les finances de la structure.

Un cinéma conçu pour être modeste, économe et le plus vertueux environnementalement possible. Le choix des matériaux de construction est guidé par l'ambition d'obtenir un bâtiment décarboné, bioclimatique, tourné vers les énergies renouvelables, favorisant les circuits courts (filères bois, chanvre, terre autochtones....)

Notamment, outre des panneaux solaires, une gestion raisonnée de l'eau potable, nous sommes en train d'envisager un bâtiment muni de toilettes sèches très performantes, pratiques (sans sciure) et plus hygiéniques encore que des toilettes humides.

Pour nous accompagner dans notre démarche, nous nous faisons assister par des architectes spécialisés et une AMO spécialisés dans l'optimisation énergétique et environnementale.

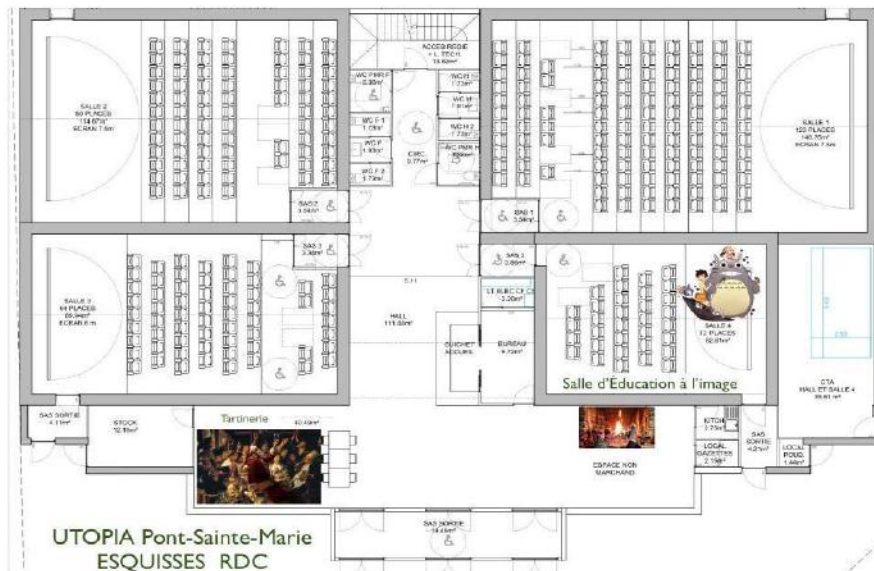


L'apparence extérieure du bâtiment sera intemporelle, comme s'il avait été là bien avant nous. Comme le sont les vieilles fermes ou les vieilles églises qui ne se démodent jamais.

L'idée est de faire du vieux avec du neuf, des bâtiments qui se patineront avec le temps, qui sembleront porteurs d'histoire, respectueuse de celle du Moulinet (faute de pouvoir investir des vieilles pierres comme à Bordeaux ou Avignon)



Premières esquisses et plans... (source Multiarchi : Chrystel Charrat, Laurent Théaux)



B - Les équipements techniques et accessibilité.

Il n'y aura ni borne, ni caisse automatique, afin de favoriser le contact humain et mettre une touche artisanale, pour un fonctionnement à l'ancienne.

De manière générale, toutes les parties publiques du bâtiment seront de plain-pied avec la chaussée, et aménagées afin de faciliter l'accessibilité et le bien-être des personnes à mobilité réduite. Les salles seront équipées avec le système Twavox pour permettre aux mal voyants de profiter des films, et les personnes malentendantes bénéficieront de séances OCAP (sous-titrées) pour les films français.

Les deux plus petites salles seront également sans gradins afin de permettre un plus large accès aux personnes ayant des difficultés de locomotion et que les marches indisposent. Cela nous permettra en particulier d'accueillir plus facilement des groupes venant des IME, des centres de rééducation fonctionnelle ou aussi de l'Ehpad voisin.

Les cabines de projections seront équipées avec des projecteurs Sony SRX-R510, projection 4K, son dolby stéréo 7.10 (ni 3D, ni Atmos ne sont nécessaires pour notre type de programmation). Les normes de sécurité à appliquer seront celles en vigueur pour un ERP de type L et de 4e catégorie.

C - Des aménagements facilitant la politique d'animation

➤ Le Hall

En entrant, on découvrira un hall chaleureux, aux couleurs chaudes, doucement bercé par de la musique classique. La décoration, le mobilier, la musique d'ambiance procureront aux visiteurs une sensation « hors d'âge ». D'emblée on s'y sentira instantanément comme chez soi, ou plutôt comme chez une aïeule accueillante, bienveillante.

➤ Le coin cheminée

Sensation renforcée par la présence du feu de cheminée qui crépitera dans l'âtre l'hiver, à gauche de l'accueil. On pourra venir se lover autour, faire griller et partager quelques châtaignes, avec des copains ou des inconnu-e-s de passage. On pourra organiser des veillées comme aux temps jadis, s'y raconter des histoires à dormir debout. Livres et jeux de société (etc...) seront mis gracieusement à la disposition de tous. Ce coin cheminée « non-marchand » privilégiera l'échange, le dialogue. Il sera cosy, aménagé de façon accueillante avec des canapés, des causeuses. Une petite cuisine équipée sera mise à disposition des associations locales et permettra de préparer des disco-soupes, des petits déjeuners autour de ciné-rencontres, des ciné-trico'Thé, cafés botaniques, ateliers d'écriture... On restera toujours attentif aux bien-être et désidératas des spectateurs et spectatrices afin qu'ils puissent s'approprier le lieu et devenir force de proposition.

Dans les périodes creuses pourront être mises à disposition quelques boissons froides et chaudes, une bonne soupe (...) en libre accès moyennant une participation libre et nécessaire, ainsi qu'une aide au rangement afin que le hall reste toujours agréable.




Exemple d'ambiance,
dans le hall d'Utopia Tournefeuille

➤ Le petit cabaret

La partie à droite du hall sera dédiée à un « Petit Cabaret » (buvette et restauration légère) activité connexe et complémentaire du cinéma. Il favorisera un accueil périphérique autour des séances, permettant à ceux qui sortent d'un film d'échanger tranquillement autour d'un verre ou d'une tisane. En collaboration avec l'équipe d'Utopia seront organisées des soirées à thème autour des films avec des dégustations de mets adaptés. Chaises et tables seront disposées de façon à inciter les usagers à s'attabler tous ensemble. Un cahier des charges sera mis en place avec les futurs occupants qui déterminera le type de restauration (circuits locaux courts, biologiques...). Il créera la vie après les séances en accueillant des cabarets littéraires, des soirées goguettes, slam, initiations danse, aubades et toute forme musicale... qui respecteront un niveau sonore qui n'occasionne pas de gêne pour les activités du cinéma.

➤ Une salle mouchoir de poche, espace d'éducation à l'image.



www.lesfilms.info
"TOUTES LES QUESTIONS ANTI-ÉCOLOGIQUES ET 'POLITIQUES QU'ON PEUT SE POSER SUR L'ÉCOLOGIE ?"
ÊTRE PLUTÔT QU'AVOIR ?
à l'école autrement...
"COMMENT FORMER DES CITOYENS RESPONSABLES ?"
"L'ÉCOLOGIE EST L'AMI
LE PLUS PRÉCIEUX"
"NON SEULEMENT
LE MONDE"
"Changez de planète"
Avec Nicolas MAREL, Sophie TULLOCCO,
Mélodie TULLOCCO, Isabelle KLOPP, Marie-
Noëlle CHATEL, Thibault, Marie, Clémentine, Gédéon...

La quatrième salle de 35 places sera aménagée de façon spécifique afin de proposer au jeune public un lieu spécialement adapté pour lui. Il permettra d'accueillir au grand maximum une classe à la fois (ou de petits groupes de jeunes handicapés...). Elle sera équipée de matériel de projection vidéo léger, permettant de faire de l'arrêt sur image, de matériel pédagogique et ludique, ainsi que de mobilier adapté aux tranches d'âges plus jeunes permettant plus de confort pour les activités proposées. On pourra y organiser des ateliers autour des films, techniques de montage, d'animation...

En dehors des heures de programmation régulière, cette salle pourra être mise à disposition de particuliers ou de groupes afin d'organiser des séances de visionnage de premières œuvres locales, des réunions, des expositions, faire un goûter d'anniversaire ou tout autre atelier nécessitant de s'extraire un peu du hall... Selon le type de demande on pourra envisager un prix modique de location.

➤ Le parc du Moulinet

Les aménagements extérieurs, quant à eux, permettront d'aller pique-niquer dans le parc et de s'y assoupir, tandis que les plus gaillards s'adonneront à une partie de pétanque ou de mölkky en face du cinéma, à moins qu'ils n'aient envie d'aller prêter main forte aux jardins familiaux, ou faire une petite balade digestive au bord de L'Écorce. Nous pourrions y organiser des ciné-plein air et des ciné concerts l'été, des pique-niques participatifs, des disco Soupes en rapport avec notre programmation et en collaboration avec le marché de producteurs bio ou les artistes qui doivent également investir le lieu (projet en préparation dans la halle principale conservée et aménagée prochainement par la municipalité).



Présentation d'un futur cinéma Utopia à Pont-Sainte-Marie - Anne Faucon mars 2019

D- La politique d'animation

La programmation sera exigeante, en VO, mais non élitiste, en présentant principalement des films Art & Essai mais aussi des films de reprise et des continuations. L'accent sera mis particulièrement sur la programmation « jeune public ». Nous travaillerons des actions spécifiques avec le tissu local afin de servir au mieux les films que nous choisirons.

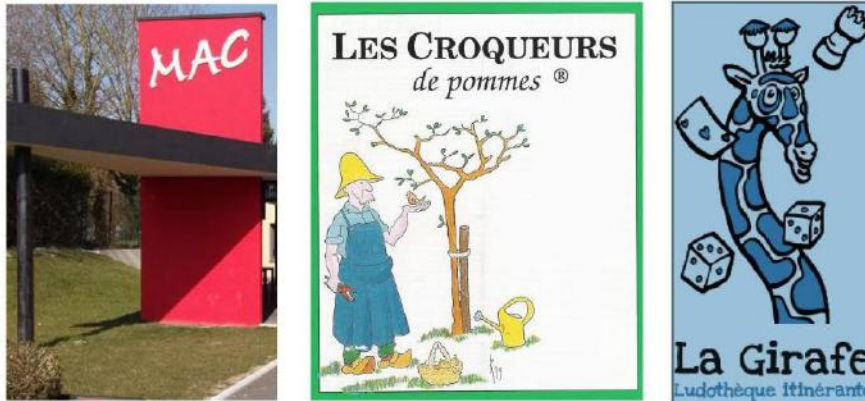


La force d'Utopia reposera sur l'implication de tous les salariés de l'équipe, leur façon de communiquer, non seulement à la caisse, mais aussi grâce à la Gazette. Ce véritable petit journal d'une vingtaine de pages, qui sera tirée à 35000 exemplaires toutes les cinq semaines, sera notre principal outil de communication. Il sera primordial de la diffuser sans relâche, efficacement, afin d'aller vers un nouveau public, amener le plus de monde possible à découvrir les films que nous aurons collectivement visionnés et choisis.

Chaque membre de l'équipe polyvalente, avec ses spécialisations et ses affinités pourra prendre part à l'animation, organiser des rencontres, proposer ses idées, exprimer ses engagements sociaux au travers de son activité professionnelle. Non seulement le cinéma est une source de divertissement, mais il est un vecteur idéologique, politique extrêmement puissant, populaire, accessible à tous.

Faute de pouvoir changer le monde en un clin d'œil, on peut déjà commencer par le percevoir autrement, par les yeux d'autrui. Le cinéma permet peu à peu d'appréhender les choses différemment en nous confrontant à d'autres réalités, d'autres façons de vivre. Il est un voyage permanent, une aventure stimulante qui nous transporte de l'intime au collectif. Ce sont des images qui vous bousculent, des âmes dans lesquelles on reconnaît une part de soi-même. Des mots et des voix qui restent à jamais gravées dans les mémoires, bouleversent une vie. Celle de Sean Connery, dans *The Molly Maguires*, qui gueule aux oreilles d'un vieux mineur silicosé qui vient de mourir : « *C'est maintenant que tu vas le pousser ton cri ?* », celle d'Alain Delon qui lui répond, dans *Le Guépard* : « *Il faut que tout change pour que rien ne change.* »

➤ Les futures collaborations Maripontaines



Nous tisserons un dialogue permanent avec les écoles, le collège et les centres de loisirs de la ville afin de leur offrir des séances de qualités adaptées à leurs projets pédagogiques respectifs (l'effectif scolaire de la ville est de 1 100 élèves, sans compter les crèches et les centres de loisirs). De même nous serons à l'écoute des associations et structures locales demandeuses de partenariats, tels l'Ehpad juste à côté du cinéma, le Club des Aînés, les associations musicales ou sportives, la MAC, la ludothèque, les jardins familiaux (...). Notre action combinée permettra de renforcer la visibilité de certains films, d'organiser des semaines à thème, pluridisciplinaires...

➤ Les futures collaborations hors les murs

La distribution de la gazette, qui ne se limitera certes pas à notre petite commune sera un moment privilégié pour nouer des relations avec les théâtres et autres lieux culturels de Troyes et ses environs. La possibilité de mettre des annonces dans nos pages renforcera notre visibilité respective. Nous travaillerons là encore avec les associations qui le souhaitent, sans location de salle, mais toujours avec des films comme support. Gageons que nos petites salles de proximité apporteront à la population quelque chose d'inédit dans l'unité urbaine de Troyes et qui drainera du monde au delà de Pont-Sainte-Marie.

E - La politique tarifaire

Les tarifs seront le plus bas possible, afin qu'ils ne soient pas un frein pour venir au cinéma (7€, le plein tarif, 4,50€ pour les moins de 14 ans et une fois par jour pour tous, 3,50€ pour les séances scolaires, 2,50€ pour les dispositifs nationaux). Viendront compléter cette grille tarifaire très simple, des carnets d'abonnement : 50€ les 10 places non nominatives, non limitées dans le temps, valables dans tous les Utopia de France et autres cinémas Art & Essai partenaires. Sera également mis en place un système solidaire de « tickets suspendus » afin de permettre aux plus démunis d'accéder à des moments d'évasion et de décontraction, de partage, sans que l'argent soit une barrière.

F- La politique sociale

Afin que chaque permanent puisse se sentir pleinement investi dans le devenir de la structure, la forme juridique choisie, même si elle démarre sous forme de SAS, le temps de stabiliser le projet, sera de type coopératif et participatif : une SCOP. Chacun sera ainsi amené à son niveau à prendre part à la réflexion collective, à s'impliquer dans la vie du cinéma, à ne pas subir, ni limiter son travail à un rôle de presse bouton. Les SCOP sont les garantes d'un type de gestion où ce ne sont pas des actionnaires extérieurs qui s'enrichissent au détriment des salariés, mais où, au contraire, la parole de ces derniers a réellement un poids. C'est une façon pour chaque travailleur/euse de s'approprier son outil de travail, de le renforcer et de le rendre pérenne.



IV - Le marché art & essai potentiel

À en juger par les deux mille signatures recueillies par le collectif qui s'est spontanément constitué en faveur de l'ouverture d'un cinéma Art & Essai, l'attente est réelle pour une partie de la population Auboise.

UN SEUL CINÉMA GÉNÉRALISTE
dans toute l'agglomération Troyes Champagne Métropole

POURQUOI PAS L'IMPLANTATION D'UN CINÉMA ART & ESSAI ?

La présence et le développement d'un multiplexe ne pourrait-il pas accompagner du plein développement d'un cinéma de la diversité Art et Essai ? La liste de films qui ne sont jamais proposés par le seul multiplexe implanté dans le département de l'Aube est longue. Le nombre de personnes en attente d'un cinéma Art et Essai est important.

Qui procède au classement ?
Créée en 1955 par des directeurs de salles et des critiques de cinéma, l'Association Française des Cinémas Art et d'Essai (AFCAE), fédère un réseau de cinémas de proximité indépendants et d'associations territoriales, implantés par tout en France, des plus grandes villes aux zones rurales.

Pour tout contact avec le collectif
contact.artetessai.troyes@gmail.com

Mais le public potentiel est-il suffisant pour faire vivre un cinéma Art & Essai près de Troyes ?

A - Les chiffres clés de la ZIC

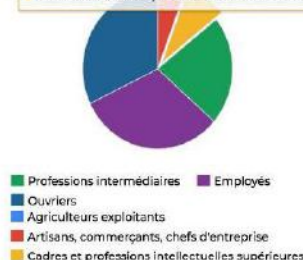
Zone de chalandise de 190 628 habitants (RGP 2014)

- ✓ Zone primaire (de 0 à 15 min) : 139 350 habitants (28 communes dont 4 976 pour la commune de Pont-Sainte-Marie), 82,50 % résident à moins de 10 minutes du lieu d'implantation.
- ✓ Zone secondaire (de 16 à 30 min) : 111 communes, 51 278 habitants

Catégories socioprofessionnelles (CSP) à Pont-Sainte-Marie

Données 2015 (source : L'internaute.com d'après l'Insee)

Cadres et professions intellectuelles supérieures
Pont-Sainte-Marie: 8,4 % des actifs de 15 à 64 ans



Dans l'ensemble, elle reste dans les moyennes nationales, hormis les CSP+ sous représentés (seulement 16,2 % contre 22 % au national), ce qui peut être un écueil puisque l'on sait qu'un quart des entrées est généré par cette catégorie socio-professionnelle. Ceci étant, quand on analyse de plus près les chiffres, on constate que le nombre de personnes diplômées dans la zone correspond tout à fait à la moyenne nationale. On peut en déduire qu'ils n'occupent pas des emplois en adéquation avec leur niveau d'études supérieures. Il est également à noter qu'en 2015, la part des actifs à Pont-Sainte-Marie était de 56,1 % et le taux de chômage était de 16,8 % bien au dessus de la moyenne nationale.

La population des 15-29 ans représente 17,9 % sur la zone primaire, elle fréquente beaucoup les salles et représente près de 20 % du public d'une salle.

La part des seniors 29,7 %, à Pont-Sainte-Marie, au dessus de la moyenne nationale (qui est à 25 %). Cela est une donnée intéressante puisque, selon Médiamétrie, les personnes de 60 ans et plus génèrent 26 % des entrées en moyenne (la tranche d'âge des 50/59 ans représentent 11,8 % du public)... Globalement les plus de 50 ans génèrent 38% des entrées d'une salle.

B - Évaluation sommaire de la fréquentation potentielle

En appliquant les indices nationaux de Médiamétrie, nous trouvons que la part de marché réalisable pour le segment Art & Essai se situe entre 126 000 et 158 000 entrées. Résultats qui doivent être pondérés en considérant la structure de la population de la ZIC

Calcul du potentiel théorique de la Zone (hypothèse basse 20%)

	Zone secondaire		Zone primaire		ZIC	
Zone partagée primaire	51 275		139 349		190 624	
Fréquentation théorique en tout genres	91 782		541 092		632 872	
Indice de fréquentation national (2016)	1,79		3,88		3,32	
Part de marché Art & Essai / Généraliste	20%	80%	20%	80%	20%	80%
Fréquentation théorique par segment	18 356	73 426	108 218	432 874	126 574	506 297

Calcul du potentiel théorique de la Zone (hypothèse haute 25%)

	Zone secondaire		Zone primaire		ZIC	
Zone partagée primaire	51 275		139 349		190 624	
Fréquentation théorique en tout genres	91 782		541 092		632 872	
Indice de fréquentation national (2016)	1,79		3,88		3,32	
Part de marché Art & Essai / Généraliste	25%	75%	25%	75%	25%	75%
Fréquentation théorique par segment	22 946	68 837	135 273	405 819	158 218	474 654

La méthode de calcul utilisée ci-dessous permet d'évaluer la population cinématographique des Zones primaires et secondaires en utilisant les taux de pénétration par tranches d'âges. Les résultats trouvés sont ensuite multipliés par les indices de fréquentation puis pondérés avec les CSP+. Pour la zone secondaire éloignée seulement 40 % des entrées potentielles ont été conservées.

Nous parvenons ainsi à une part de marché globale potentielle pour les films Art & Essai qui se situe entre 131 393 et 164 241 entrées.

Grille de Calcul du potentiel théorique à partir de la structure par âges de la zone primaire

Zone partagée primaire	0-14 ans	15-29 ans	30-44 ans	45-59 ans	60 ans et +	Population Total
Population zone primaire	24 976	28 246	25 080	25 750	35 297	139 349
Taux de pénétration	76,40 %	91,00 %	60,00 %	53,00 %	34,20 %	
Population cinématographique	19 082	25 704	15 048	13 648	12 072	85 553
Indice de fréquentation	4,2	7,35	4,9	5,4	5,4	
Avec taux de pondération	80 143	188 923	73 735	73 697	65 186	481 685
	Pondération par les CSP+					8 815
Total des entrées potentielles et résiduelles en Zone Primaire						490 499

Calcul de la pondération CSP+	
CSP+ (6,1 % de la population cinématographique) soit	29 383
Ils représentent 30 % des spectateurs soit	8 815

Grille de Calcul du potentiel théorique à partir de la structure par âges de la zone secondaire

Zone partagée secondaire	0-14 ans	15-29 ans	30-44 ans	45-59 ans	60 ans et +	Population Total
Population zone secondaire	10 392	7 076	10 393	10 624	12 790	51 275
Taux de pénétration	76,40 %	91,00 %	60,00 %	53,00 %	34,20 %	
Population cinématographique	7 939	6 439	6 236	5 631	4 374	30 619
Indice de fréquentation	4,2	7,35	4,9	5,4	5,4	
Avec taux de pondération	33 346	47 328	30 555	30 406	23 621	165 256
	Seulement 40 % du public viendra de cette zone plus éloignée					66 102
	Pondération par les CSP+					1 210
Total des entrées potentielles et résiduelles en Zone Primaire						166 465

Calcul de la pondération CSP+	
CSP+ (6,1 % de la population cinématographique) soit	4 032
Ils représentent 30 % des spectateurs soit	1 210

Total des entrées potentielles en Zone Primaire et secondaires	656 965
Part de Marché Art & Essai réalisable (hypothèse Basse, 20 %)	131 393
Part de Marché Art & Essai réalisable (hypothèse Basse, 25 %)	164 241

C - Incidence sur les entrées du seul opérateur de la ZIC, le multiplexe CGR

Les entrées actuellement pratiquées en Art & Essai par CGR ont été de 54 523 entrées en 2017. Si on les déduit (en les arrondissant à 60 000) des résultats trouvés précédemment, la fourchette des entrées réalisables pour un potentiel futur cinéma Art & Essai se situe entre 71 393 (hypothèse basse 20%) et 104 241 (hypothèse haute de 25%).

À ces résultats, il nous faut rajouter les reports des entrées qui s'effectueront dans l'autre sens du multiplexe, vers le futur cinéma.

En 2017, seulement 76 films Art & essai sur les 521 classés sont sortis à Troyes. Grâce à l'adjonction de ses quatre nouvelles salles high tech (Ice...) CGR escomptait doubler sa performance (soit 157 films en 2018). Mais le nombre de films programmés n'induit pas que la part de marché soit au rendez-vous. Elle peut être très variable selon le temps d'exposition des films, la fréquence et les horaires des séances qui leurs sont consacrés.

Toujours est-il que beaucoup de films restent invisibles à Troyes et que le nombre de ces laissés pour compte peut permettre à un petit cinéma Art et Essai d'assurer sa programmation sans même empiéter sur celle du Multiplexe. Nous ne compterons donc que 2 % de report d'entrées du CGR vers le futur Utopia, soit près de 12 000 entrées.

Compte tenu de ces hypothèses, la part réalisable par un futur cinéma Art & Essai à Pont-Sainte-Marie se situe donc dans une fourchette entre 83 118 et 115 967 entrées.

Afin de conserver une cohérence par rapport à la programmation actuelle de la zone, il faudra que la part Art & Essai des films programmés se situe aux alentours de 85 %. Les 15 % autres seront alimentés par les continuations et reprises après que CGR ait cessé d'exploiter certains films généralistes de qualité et en très petite partie par quelques productions documentaires locales qui ne sont pas forcément référencées.

En conclusion

Le projet de petites salles de proximité, Art & Essai Recherche avec les 3 labels, de reprise et continuation que nous portons est en cohérence avec les attentes de la municipalité et de la population. Notre jauge de moins de 300 fauteuils ne laisse aucun doute sur le type de programmation qui sera mis en place. La plus grande salle étant de 116 places, elle ne saurait accueillir des films porteurs qui sont traditionnellement dévolus au seul CGR de Troyes. Ainsi, la présence de ce nouvel Utopia en périphérie devrait permettre à des œuvres plus fragiles d'être diffusées dans leur version originale.



Présentation d'un futur cinéma Utopia à Pont-Sainte-Marie - Anne Faucon mars 2019

19/19

ANNEXE 10 : CHARTE D'ENGAGEMENT « VERS DES CINÉMAS VERTS », OBJECTIF CINÉ 64, 2019



CHARTRE D'ENGAGEMENT « VERS DES CINÉMAS ECORESPONSABLES »



Atelier jardinage - semis en bouteilles (Orthez, 2018)

Objectif Ciné 64 est une association départementale de mise en réseau de cinémas des Pyrénées-Atlantiques. Depuis sa création en 2015, les membres, représentants des établissements adhérents, sont engagés dans une réflexion collective autour des enjeux qui façonneront nos cinémas de demain : comment repenser nos espaces, que ce soit dans leur aménagement physique ou dans leur programmation ?

A la faveur d'un appel à projets initié en 2017 par le CNC et la Région Nouvelle-Aquitaine, Objectif Ciné 64 a pu embaucher une salariée, après deux ans de fonctionnement bénévole. Cette professionnalisation indispensable répondait à l'objectif de fond qui était de fédérer les établissements sur le plan

départemental. Le collectif peut ainsi exister grâce aux actions de médiation tous publics mises en œuvre dans les salles par la médiatrice, mais aussi par le biais des actions de formations des équipes salariées et bénévoles des cinémas ; et ce, afin de permettre la montée en compétences de celles et ceux qui permettent aux salles de proximité de poursuivre leurs actions de territoires en matière d'accès à la diversité et d'éducation aux images.

Très vite, il est apparu que les postes de médiatrices.teurs, créés en nombre dans la Région (20 au total), devaient inciter les équipes des salles à repenser leurs pratiques afin de répondre aux enjeux actuels des mono- ou deux écrans : concurrence des multiplexes qui grignotent déjà les villes moyennes, transition numérique, obsolescence programmée des projecteurs ou renouvellement des équipes bénévoles et des publics, notamment Art et Essai. Mais un défi supplémentaire doit être considéré de manière transversale à tous ceux évoqués ci-avant : la question écologique.



VERS UNE CHARTE DES CINEMAS VERTS

Les cinémas, nous le savons, sont des lieux par nature très peu durables : consommation excessive d'énergie (projecteurs, climatisation), gaspillage (impressions de gazettes en grand nombre, confiserie), tri non ou mal maîtrisé, etc. Souvent reléguée au second plan de la gestion des cinémas englués dans les urgences de programmation et le manque d'effectif opérationnel, cette question pourrait cependant être mieux prise en compte dans la manière de travailler au quotidien, sans être pour autant très chronophage.

Car quand il est question de la "salle de demain", il ne saurait être uniquement question d'innovations techniques ou encore de la programmation de nouveaux contenus. A ce jeu-là, les moyens des multiplexes seront toujours plus importants que ceux des petites salles. Le risque est surtout de voir nos établissements développer un fonctionnement et une programmation de plus en plus proches des multiplexes et ainsi perdre leur ADN originel. Nous devons au contraire continuer à être les lieux que nous avons toujours revendiqués être, à juste titre : des espaces citoyens. Tout l'enjeu aujourd'hui est ainsi de (ré)concilier innovation et sauvegarde de pratiques qui ont fait l'identité de nos cinémas. Il nous a semblé tout à fait naturel et évident que cela devait se faire autour de l'écoresponsabilité.

Au printemps 2019, nous avons décidé de nous lancer collectivement dans une démarche d'envergure qui prendra la forme d'une charte écoresponsable. Tous les cinémas du réseau s'impliqueront dans sa rédaction, la signeront et l'appliqueront. Elle devra répondre aux enjeux collectifs liés à la gestion durable de nos cinémas, mais elle prendra également en compte les contextes particuliers de chaque établissement. Nos salles étant avant tout

des lieux d'accueil de publics très variés, il nous a semblé, par ailleurs, **indispensable d'associer nos spectateurs à cette action.**

Après un premier travail de **diagnostic interne** des pratiques de chaque établissement (confiserie, énergie, communication, entretien, mobilité, etc.), nous pourrions **mettre en place une série d'indicateurs et d'objectifs** à atteindre et à consigner dans la charte. Ces indicateurs devront permettre aux salles de **s'autoévaluer** sur un rythme annuel. Le concept de développement durable prenant également en compte des **notions humaines d'égalité et de mixité**, une partie de l'intérêt se portera sur les questions de gestion des ressources humaines, le recrutement des salarié-e-s et bénévoles, l'égalité de traitement des sexes dans la programmation et la communication, ou encore l'accueil de tous les publics.

Si l'objectif principal est de travailler à l'échelle du réseau, il nous semble important de **faire connaître la démarche au-delà des frontières d'Objectif Ciné 64**, notamment par le biais d'ateliers que Marion Combelas, notre médiatrice, animera lors de journées professionnelles régionales, en partenariat avec l'association des cinémas indépendants de Nouvelle-Aquitaine, CINA (ex : journées pros de Biscarrosse les 5 et 6 septembre 2019). A ce stade précis, **l'implication des médiateurs.trices** recruté.e.s depuis près de deux ans sera sollicitée puisque la démarche pourrait être relayée et reprise dans les salles et réseaux qu'ils.elles représentent dans l'ensemble de la Région. **Objectif Ciné 64 répondrait ainsi à un autre enjeu de taille** : celui de faire du réseau des médiateurs.trices un tissu fort et repéré, actif et soutenu par des actions locales relayées régionalement, voire nationalement.

Certains cinémas sont dans des phases de préparation à des travaux de déménagement (Le Méliès à Pau) ou d'extension (Le Saleys à Salles-de-Béarn), alors que l'Atalante de Bayonne vient d'ouvrir un nouveau lieu à trois écrans : ces données sont évidemment à prendre en compte puisqu'elles impliquent que certains lieux sont déjà engagés dans une réflexion concrète sur l'aménagement de leurs espaces.



PARTENAIRES

Le pôle **Agenda 21 du Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques** a déjà été approché sur ce projet et soutient pleinement l'initiative. Il sera une ressource indispensable dans le suivi de la mise en œuvre de la charte. Il pourra par ailleurs financer des actions spécifiques et ponctuelles qui rentrent dans ses prérogatives (cycles de soirées-débats par exemple).

Par ailleurs, nous nous sommes rapprochés d'un certain nombre de **structures locales** (ADEME notamment) qui travaillent dans le secteur de l'écologie : elles seront essentielles pour les actions de sensibilisation, que ce soit auprès des équipes des salles ou auprès des spectateurs : **leur connaissance des enjeux spécifiques** sur ces questions, leur capacité à **vulgariser un certain nombre de concepts et y proposer des solutions concrètes**, ainsi que leur **expérience d'initiatives comparables dans d'autres secteurs**, en feront de précieux atouts dans la réalisation de cette charte.



ÉCOLOGIE ET ÉDUCATION POPULAIRE

La démarche ne sort pas de terre et s'inscrit dans une ambition forte insufflée par l'arrivée de notre médiatrice, qui traverse toutes ses propositions : faire des salles du réseau des lieux d'éducation populaire. Ainsi, repenser la place de l'individu dans son environnement passe par repenser sa place dans la salle de cinéma en elle-même. Le rendre **spectateur**, c'est l'impliquer dans la vie du cinéma, à toutes les échelles possibles. Nous imaginons **plusieurs façons de répondre à cette volonté**. Nous souhaitons tout d'abord que les spectateurs puissent prendre part à la **rédaction de la charte elle-même**. Leurs propositions seront recueillies dans des **boîtes à idées** disposées à l'accueil des cinémas.

Dans le même temps, **une saison de programmation spécifique et repérée**, mise en place par notre médiatrice, sera proposée à l'ensemble des salles du réseau : à l'attention du **jeune public** (ateliers d'éco-conception autour de films adaptés, projets en temps scolaire sur du plus ou moins long terme lorsque cela sera possible, partenariats avec des centres socio-culturels ou centres aérés...) mais aussi vers le **public adulte** (ateliers d'aménagement d'une partie de l'espace des cinémas quand ce sera possible, fabrication de produits ménagers bios et écoresponsables, soirées-débats utilisant des méthodes d'éducation populaire...).



Débat en salle autour de *J'Veux du soleil* : paroles boxées. Les spectateurs sortent de leurs sièges (et de leurs zones de confort) pour un débat citoyen (Mourenx, mai 2019).

Nous souhaitons à terme recruter des spectateurs.trices qui seront prescripteurs.trices auprès de l'ensemble du public, à l'aide de cartons-écrans diffusés dans les salles, d'informations dans les gazettes, de communiqués de presse. Seront favorisés des temps de réflexion collectifs entre équipes des salles et spectateurs.trices, pour s'assurer de l'avancée du projet.

Enfin, le public est aussi responsable de la bonne gestion des lieux : trop souvent, des comportements dénotent un manque de sensibilisation aux questions d'écologie ou de citoyenneté (gaspillage, détériorations, utilisation des téléphones portables pendant les séances, etc.). La charte en tiendra compte.

RETROPLANNING

Été 2019

- Rédaction d'un questionnaire à destination des salles : diagnostic des pratiques et habitudes
- Rencontres avec structures partenaires potentielles

Septembre – décembre 2019

- 1 journée de rencontre professionnelle interne avec mise en évidence de problématiques concrètes
- Mise en place d'une communication auprès des spectateurs
- Sollicitation de subventions sur cet axe particulier

Janvier – mars 2020

- Bilan-étape des diagnostics des salles et récolte des idées des spectateurs
- Rédaction d'une synthèse par la médiatrice sur les objectifs collectifs
- Rencontres avec les spectateurs prescripteurs et les équipes des salles pour dégager les objectifs individuels

Avril – juillet 2020

- Rédaction définitive du socle commun de la charte et des clauses particulières
- Validation en AG de la charte
- Mise en place des actions de valorisation de la charte

BESOINS FINANCIERS

- Formations des salarié.e.s et bénévoles des salles sur des questions de gestion durable de lieux culturels.
- Communication à l'échelle départementale, régionale, nationale sur la démarche.
- Frais de déplacements et temps de travail de la médiatrice pour l'animation de séances, de temps de réunion, de débats, rencontres professionnelles.

ANNEXE 11 : COMPTE-RENDU - ATELIER « VERS DES CINÉMAS VERTS », OBJECTIF CINÉ 64, 6 SEPTEMBRE 2019

Rédigé par Marion Combélas le 09 septembre 2019



ATELIER « VERS DES CINÉMAS VERTS » 06 SEPTEMBRE 2019 AU CINÉMA LE RENOIR – BISCARROSSE JOURNÉES PROS CINA

OBJECTIFS

- ✓ Favoriser un temps d'échanges autour de cet enjeu
- ✓ Entrer dans une démarche collective autant qu'individuelle
- ✓ Dépasser les freins et contraintes pour trouver des solutions à plusieurs
- ✓ Passer à l'action !

DÉROULÉ

- ✓ Présentation des objectifs et du contexte de l'atelier
- ✓ Tour de table revisité des présents
- ✓ « Boule de neige » : « Qu'est-ce qu'un cinéma écoresponsable ? »

Rédiger une définition seul, puis à deux, puis à quatre pour arriver à une définition la plus complète et concise possible.

- 1) *Un cinéma écoresponsable est un cinéma qui réduit son impact écologique à toutes les échelles : fonctionnement (énergie, déchets, communication, produite utilisée) et projet (programmation, animations en lien avec des intervenants locaux,...)*
 - 2) *C'est un projet collectif, ancré dans un territoire (transport – réduction pour personnes à vélo/ garages à vélo, réseaux de transports en commun, partenariats et projets de changement de pratiques à l'échelle du territoire)...*
- ✓ Freins et parades

Les participants avaient choisi **3 thématiques** sur lesquelles travailler en amont de l'atelier :

- La confiserie - restauration
- La gestion des déchets
- La sensibilisation du public

Chaque groupe de 3 devait déterminer **1 contrainte principale** par thématique qui empêchait la structure d'aller vers plus d'écoresponsabilité dans leurs pratiques. Puis essayer de s'en libérer pour trouver des **solutions concrètes** à apporter à ces freins.

	FREINS	SOLUTIONS
CONFISERIE – RESTAURATION	<ul style="list-style-type: none"> . Conditionnement des produits (problématique des DLC sur le vrac par ex) . Contraintes légale et sanitaire (interdit de faire des gâteaux soi-même lors de ciné-goûters par ex) . Manque d'espace et de moyens humains (où mettre les poubelles si pas de place ?) . Difficulté pour trouver des fournisseurs locaux . Pédagogie nécessaire auprès du public et de l'équipe (public habitué aux produits repérés et de marque, équipes comptent sur les bénéfices engendrés par la vente de cette confiserie) 	<ul style="list-style-type: none"> . Arrêter la confiserie . Système de vrac autonome (vente de jetons et libre-service avec écocup) . Impliquer les collectivités (lavage de vaisselle écoresponsable dans les cantines ?) . Eviter la vaisselle jetable (Emmaüs) . Faire un travail de veille sur les fournisseurs et les produits locaux qui arrivent sur le marché et mutualiser les commandes et déplacements avec des cinémas proches . Se doter d'un nouvel équipement plus fonctionnel . Garder un temps de transition et d'adaptation pour le public si passage d'une confiserie « classique » à une confiserie bio et locale
GESTION DES DECHETS	<ul style="list-style-type: none"> . Comportement des usagers (manque d'éco-citoyenneté) . Mauvaise gestion territoriale des déchets (problématiques de ramassage...) . Manque d'espace pour les stocker, les trier . Nécessité d'éditer des programmes papier pour la communication . Difficulté pour trouver les bons contenants si passage au vrac 	<ul style="list-style-type: none"> . Réduire le nombre de déchets . Proposer du vrac -> veille des solutions sur le territoire . Proposer des écocups pour le popcorn et communiquer sur les efforts du cinéma sur cette question . Améliorer la gestion des boissons : service au verre ? . Rendre gratuit l'accès à l'eau en installant une fontaine (gourdes à l'effigie du cinéma) . Installer / faire fabriquer des composteurs pour traiter les déchets organiques des repas des équipes et des repas lors des événements (existent des lombricomposteurs très facile à fabriquer avec des matériaux de récup) . Sensibiliser les distributeurs à l'arrêt de l'envoi systématique de matériel promotionnel papier (invitations presse, DP...) . Sensibiliser les partenaires de manière générale sur les efforts faits par le cinéma dans ce domaine . Former les exploitants avec des intervenants professionnels à ces questions . Vider ses mails régulièrement . Utiliser un moteur de recherche écoresponsable (Ecosia, Lilo...) . Réduire le nombre d'impressions de ses programmes papier . Solliciter le soutien des collectivités territoriales (valorisation et financement des cinémas sur certains aspects : passage à un imprimeur éco-labellisé par ex) . Récompenser les spectateurs engagés et respectueux des lieux
SENSIBILISATION DU PUBLIC	<ul style="list-style-type: none"> . Culpabilisation du public . Manque de temps pour le faire de manière durable . Difficultés pour capter l'attention du public dans un lieu où il est énormément sollicité . Manque de mise en avant des démarches et d'éditorialisation 	<ul style="list-style-type: none"> . Rendre la sensibilisation ludique : jeux, poubelles pédagogiques, plus apparentes . Développer une programmation adaptée . Systématiser des temps de réunion d'équipes autour de ces questions . Former les exploitants . Toujours faire passer les messages avec bienveillance, avec le sourire et de la bonne humeur pour éviter de braquer le public + former les équipes . Développer une communication à l'échelle régionale, bienveillante et ludique (pictogrammes ?) . Solliciter les soutiens régionaux pour être accompagnés (court-métrage du CLAP sur le gaspillage du popcorn, soutien de CINA ?)

De manière générale, il apparaît que la question de la **formation des exploitants** sera un enjeu primordial sur ce sujet. Il faudra que **les collectivités** à toutes les échelles répondent présentes **pour accompagner les établissements** dans leur transition vers plus de durabilité dans nos cinémas.

ANNEXE 12 : COMPTÉ-RENDU - ATELIER « VERS DES CINÉMAS ÉCO-RESPONSABLES », OBJECTIF CINÉ 64, 11 OCTOBRE 2019



COMPTE-RENDU

**Journée « Vers des cinémas écoresponsables »
Vendredi 11 octobre 2019 – Cinéma le Méliès à Pau**

PRÉSENTS

Adhérents Objectif Ciné 64 : Vicentia Aholoukpe (Cinéma le Méliès de Pau), Michèle Audisio (Cinéma le Saleys de Salies), Philippe Coquillaud-Coudreau (Cinéma le Méliès de Pau), Raphaël Jaquero (Cinéma le Pixel d'Orthez), Alexandre (Cinéma La Bobine de Monein), Corinne Lemarquis (Cinéma Le Saleys), Alain Maury (Cinéma le Family de Garlin), Frédérique Urbanski (Cinéma le Family de Garlin).

Salariée Objectif Ciné 64 : Marion Combélas

Intervenants extérieurs : Evelyne Cousteau (EcoCène), Fabrice Floch (Agenda 21, Conseil Départemental du 64).

EXCUSÉS

Simon Blondeau (Cinéma l'Atalante à Bayonne), Sylvère Crugeon (Ciné M de Mourenx).

MATIN

Echanges sous forme de questions-réponses avec les intervenants extérieurs spécialistes de l'éducation à l'environnement et de l'accompagnement de structures vers plus d'écoresponsabilité.

	CONTRAINTES	PISTES
BÂTIMENTS ET FLUIDES	<ul style="list-style-type: none"> . Pas la main sur le bâtiment qui consomme de l'énergie . Aucune marge de manœuvre dans les bâtiments municipaux . Architectes peu sensibilisés 	<ul style="list-style-type: none"> . Problématique récurrente et sans solution véritable car il est très compliqué d'agir sur les bâtiments et les fluides consommés. Faire un diagnostic de la consommation énergétique et trouver des petites actions à mettre en place pour faire des économies (de conso et financières). . Sensibiliser les équipes municipales à ces efforts.
COMMUNICATION	<ul style="list-style-type: none"> . Comment communiquer sans le papier alors que notre public l'attend et ne va pas sur les réseaux ni internet ? . Est-ce que privilégier le numérique n'est pas déplacer le problème (consommation liée au stockage des informations) ? . Comment ne pas dépenser plus d'argent en choisissant des imprimeurs écolabellisés (donc plus coûteux) et des papiers recyclés ? 	<ul style="list-style-type: none"> . Impossible de se passer du papier. Ce qu'il faut, c'est limiter le gaspillage. Pour cela, plus leviers possibles : compter le plus précisément possible les pertes sur chaque cycle de programmation (nombre de gazettes jetées), optimiser le format des gazettes pour qu'il y ait le moins de chutes de papier possibles au moment de l'impression (en parler avec les imprimeurs), évaluer au plus juste les besoins en terme d'impressions, quitte à ajuster les quantités selon les périodes plus chargées ou plus creuses, rallonger la période de programmation (ce qui sera difficile en raison de la réactivité obligatoire à une bonne programmation). . Il faut trouver un équilibre entre le papier et le web en fonction des besoins. Privilégier le papier pour des programmes qui vont être sur une durée plus longue. Pour des événements ponctuels, privilégier le numérique. Eviter les mailing lists avec pièces jointes lourdes et à plusieurs destinataires. Privilégier le stockage des informations, de la comm, des photos sur des espaces dédiés (Dropbox, Drive, WeTransfer) puis donner accès au contenu aux destinataires via des liens de téléchargement. . Il existe des imprimeurs labellisés « Imprim'vert » (trouvables sur le site internet dédié) et qui réduisent leur impact carbone en utilisant du matériel et des consommables les plus durables possibles (encres végétales, papier labellisé, recyclé etc). Aujourd'hui, le papier recyclé ne coûte plus beaucoup plus cher que le papier classique sur des formats « répandus » (A4 ou A3 sans pliage compliqué). Se renseigner auprès de vos imprimeurs, car les choses ont tendance à bouger de plus en plus. Par
COMMUNICATION (suite)	<ul style="list-style-type: none"> . Est-il plus économique d'utiliser des moteurs de recherche et hébergeurs mails comme Ecosia ou Lilo qui se disent plus vertueux ? 	<ul style="list-style-type: none"> ailleurs, certains imprimeurs ne sont pas labellisés (le label est payant) mais ont tout de même des pratiques vertueuses : se renseigner. . Limiter la couleur (en-dehors des premières et dernières de couv). . Eviter le papier glacé (contient presque toujours du plastique et donc pas recyclable). . Imprimer en noir et blanc au bureau. . Les moteurs de recherche comme Ecosia ou Lilo sont plus vertueux et communiquent sur le fait qu'ils reversent une partie de leurs bénéfices pour des actions écologiques mais il faut bien savoir les utiliser : ne pas multiplier les recherches pour accéder au bon site internet, utiliser la fonction favoris. Privilégier Internet Explorer à Chrome comme système d'exploitation, Chrome est extrêmement énergivore.
CONFISERIE ET RESTAURATION	<ul style="list-style-type: none"> . Est-il préférable d'utiliser de la vaisselle jetable ou de privilégier de la vaisselle réutilisable mais qui consommera plus d'eau (lavable) ? . Nous ne pouvons pas nous permettre de vendre autre chose que des produits de grandes marques repérées car elles nous assurent des rentrées d'argent non négligeables pour nos structures fragiles. . Nous voulons bien réfléchir à la question de la vente de confiserie en vrac mais les dates limites de consommation sont plus courtes et si nous ne vendons pas, nous allons de toute façon jeter et gaspiller. . Si nous mettons en place un système de consigne avec contenants à popcorn ou boissons réutilisables que les spectateurs achètent et ramènent à chaque séance, qu'en est-il des normes d'hygiène (a-t-on le droit de servir des consommables dans des contenants venant de l'extérieur) ? 	<ul style="list-style-type: none"> . La vaisselle lavable est toujours la meilleure solution. L'impact écologique sera moindre que d'utiliser des contenants et couverts en plastique jetables. Les contenants et couverts recyclables existent mais sont encore onéreux . Pourquoi ne pas compléter vos propositions de confiserie par des produits locaux, meilleurs pour la santé et la planète, et faire des tests ? Sans se défaire des produits classiques. . Tester le vrac, se rapprocher d'acteurs locaux qui en proposent pour voir si les quantités vendues aux cinémas peuvent être adaptées à la consommation pour ne pas gaspiller. . Evelyne va se renseigner sur la question des normes d'hygiène liées au fait d'apporter ses propres contenants pour le popcorn et les boissons.

FORMATION	<p>. Nous avons besoin de formations mais aussi de moyens financiers pour nous les permettre.</p>	<p>. Il existe des dispositifs d'accompagnement spécifiques aux associations.</p> <p>. L'Etat met aussi en place des FDVA (Fonds de Développement de la Vie Associative) à destination des bénévoles qui sont des temps de formation qui s'appuient sur le projet associatif. Mais ce sont les assos qui doivent gérer la logistique (dates, contenus, intervenants...).</p> <p>. Solliciter les collectivités (municipalités notamment) sur les possibilités d'accès à des temps de formations internes sur ces questions.</p>
MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS	<p>. Nous manquons de temps pour nous pencher sur toutes ces questions par ailleurs passionnantes et nécessaires.</p> <p>. Nous manquons d'informations et de ressources de manière générale</p> <p>. Nous souhaitons faire des efforts pour aller dans le bon sens mais à condition que cela ne nous coûte pas d'argent.</p>	<p>. Se donner de petits objectifs facilement atteignables pour ne pas se décourager.</p> <p>. Répartir les tâches en interne et investir le collectif (ne pas porter les choses tout.e seule).</p> <p>. Faire un travail de veille pour surveiller les appels à projets (voir appel à projets INNOVATION SOCIALE qui pourrait tout à fait être adapté à notre projet de charte).</p>

APRES-MIDI

Présentation des éléments d'analyse liés au questionnaire rempli par les salles.

+	-	Aller plus loin
<p>. La majorité des établissements a déjà entamé une démarche naturelle vers plus d'écoresponsabilité. La notion de tri, par exemple, est bien présente dans la plupart des cinémas.</p> <p>. Certains portent également une attention particulière au choix de leurs fournisseurs, notamment dans le cas de la restauration pour des événements ponctuels.</p> <p>. Tous ont envie de mieux communiquer auprès de leur public sur leurs efforts</p> <p>. La plupart souhaite trouver des solutions pour moins consommer</p> <p>. La plupart est prête à faire des efforts pour s'améliorer au quotidien.</p>	<p>. Manque de moyens financiers pour passer au bio, pour se tourner vers des imprimeurs éco-labellisés</p> <p>. Besoin d'informations et d'accompagnement</p> <p>. Peur de perdre de l'argent si les produits de confiserie proposés ne sont pas des grandes marques</p> <p>. Difficulté d'avoir la main sur la consommation des projecteurs et des bâtiments dont les équipes héritent souvent sans avoir eu la main sur les choix faits</p> <p>. Manque de moyens humains (temps, personne référente ?)</p>	<p>. Mettre en place des indicateurs pour permettre aux équipes de communiquer sur leurs efforts et évaluer leur évolution d'une année à l'autre</p> <p>. Former les exploitants</p> <p>. Solliciter le soutien des collectivités territoriales en direct ou via le réseau</p> <p>. Travailler sur des objectifs évolutifs et sur plusieurs années</p> <p>. Se rapprocher de structures locales qui pourraient servir de ressources</p> <p>. Communiquer !</p>

Mise en place d'une méthodologie de travail autour de la charte

- Marion va proposer un document répertoriant tous les postes de dépenses des cinémas. Cela va servir de base pour mettre en place des indicateurs chiffrés et cibler les endroits où chacune des salles vont pouvoir agir pour moins consommer et économiser de l'argent.
- Marion va proposer un squelette de charte collective qui devra être aménagé par chaque salle en fonction de leurs spécificités.
- Marion peut proposer des cartons-écrans de communication mutualisés et personnalisables de la démarche auprès des spectateurs.
- Les salles peuvent déjà mettre en place les boîtes à idées dans leur hall pour recueillir les propositions des spectateurs et entrer dans une démarche d'implication de leur public sur ce sujet.

ANNEXE 13 : DES TOURNAGES À LA GESTION DES SALLES, LE CINÉMA PASSE AU VERT, LE MONDE, JANVIER 2020

13/01/2020

Le cinéma passe au vert

CULTURE • CINÉMA

Le cinéma passe au vert

Des tournages à la gestion des salles, la filière se préoccupe de son impact environnemental.

Par Sandrine Blanchard • Publié aujourd'hui à 01h44, mis à jour à 06h25

Article réservé aux abonnés



OLIVIER BONHOMME

La filière du cinéma va-t-elle s'inspirer des mesures prises récemment en faveur des femmes pour limiter son impact environnemental ? De la condition féminine à l'écologie, la question peut paraître saugrenue. Et pourtant. Alors que la vague #metoo a entraîné la création d'un bonus de 15 % de subventions pour les films « *exemplaires en matière de parité* » et l'émergence de « coordinateurs d'intimité » sur les tournages (soit des conseillers pour tourner les séquences intimes), l'enjeu climatique pourrait, lui, susciter la création d'un bonus vert et l'arrivée d'« éco-managers » dans les productions.

« *Le cinéma a une forte responsabilité sociétale. C'est vrai pour la place des femmes, c'est vrai aussi pour la prise en compte des enjeux écologiques*, considère Xavier Lardoux, directeur du cinéma au Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC). *Depuis 2010, le collectif Ecoprod a établi une charte, il faut désormais voir de quelle manière passer à la vitesse supérieure et toucher l'ensemble de la filière.* » Juste avant Noël, Xavier Lardoux a fait partie des nombreux professionnels venus participer au premier « Cinéma Green Lab » du festival du film européen des Arcs (Savoie).

Après avoir lancé, dès 2013, le prix Femmes de cinéma puis le Lab Femmes de cinéma, Les Arcs Film Festival a choisi pour fil rouge de sa onzième édition l'éco-responsabilité. Du 14 au 21 décembre, ateliers, conférences, et rencontres se sont succédé pour interroger les pratiques environnementales du cinéma. « *A l'image du Lab Femmes, nous avons souhaité ouvrir un espace de réflexion pour mobiliser les professionnels et faire émerger des idées sur l'urgence écologique. Ce sujet s'est imposé comme une évidence d'autant que cette année beaucoup de critiques ont surgi sur le train de vie de*

Cannes et ses conséquences écologiques », justifie Pierre-Emmanuel Fleurantin, directeur général du festival des Arcs.

127 bonnes pratiques

Production, distribution, salles, festivals, toute la filière est potentiellement concernée. « *Au sein du CNC, l'éco-responsabilité est un sujet transversal* », précise Xavier Lardoux. Du contenu du « catering » au bilan carbone des déplacements, de la deuxième vie des décors aux gobelets et bouteilles en plastique surutilisés sur les tournages jusqu'à la provenance du pop-corn avalé dans les salles, les habitudes à changer sont multiples. Créée en avril 2018, Secoya Eco-tournage s'affiche comme l'une des rares structures en France à proposer d'« *accompagner les productions audiovisuelles pour réduire leurs coûts écologiques* ».

« *Après avoir vu Demain, le film de Cyril Dion, ça a été le déclic, nous avons voulu agir à notre niveau* », témoigne Mathieu Delahousse, cofondateur de Secoya. Régisseur cinéma depuis une vingtaine d'années, il a vécu de près « *les dépenses absurdes* » et gaspillages sur les tournages et se dit persuadé qu'il est, à terme, possible « *de mieux respecter l'environnement tout en réduisant le coût des films* ».

« Des critiques ont surgi sur les conséquences écologiques de Cannes », Pierre-Emmanuel Fleurantin, directeur général du festival des Arcs

Dernièrement, Secoya a accompagné le tournage de la nouvelle saison de la série *Baron noir*, diffusée par Canal+, avec la présence quotidienne d'un « éco-assistant » chargé de faire appliquer quelque 127 bonnes pratiques répertoriées dans un carnet de bord. « *C'est un métier à part entière car le régisseur ne peut pas tout faire* », insiste Mathieu Delahousse. Du choix de véhicules électriques pour les déplacements à la valorisation du marc de café, d'une cantine fournie par des producteurs locaux à l'utilisation de gourdes pour les membres de l'équipe, chaque geste est censé compter. « *Nous ne sommes pas des activistes. Il ne s'agit pas d'être péremptoire mais de sensibiliser et d'accompagner* », précise le cofondateur de Secoya, pour qui la logique de l'éco-responsabilité entraîne aussi « *une relocalisation des tournages* » pour diminuer l'empreinte carbone.

Consommation excessive d'énergie

Faut-il conditionner l'agrément CNC des films au respect de critères « verts » ? Instaurer un « bonus vert » ? Créer un « label vert » qui serait intégré au générique ? Toutes les pistes sont sur la table. Pour l'heure, la prise en compte de l'éco-responsabilité peut être vécue dans les productions comme une contrainte budgétaire supplémentaire et un nouvel excès de réglementation. « *Nous devons être exemplaires sans être démagogiques et faire en sorte que cela ne représente pas un surcoût* », reconnaît Xavier Lardoux.

A l'autre bout de la filière, existent aussi des projets de salles de cinéma « vertes ». Diaporama à l'appui, Anne Faucon déroule les plans du cinéma Utopia (réseau indépendant de salles d'art et essai auquel elle appartient), qu'elle rêve de voir naître dans l'éco-quartier de Pont-Sainte-Marie, une petite commune de l'Aude. Bâtiment HQE (Haute qualité environnementale), murs en bois, panneaux solaires, toilettes sèches, 300 places réparties dans quatre salles dont une consacrée à l'éducation à l'image, tartinerie, bar à soupes... « *Ce serait le premier éco-ciné construit de cette manière, un lieu de convivialité, de vie et durable* », s'enthousiasme Anne Faucon. Pour l'heure, seule la mairie soutient ce projet évalué à 2,5 millions d'euros.

Un « éco-assistant » a accompagné le tournage de la dernière saison de la série « Baron noir »

En attendant d'éventuelles salles 100 % éco-responsable, le CNC va mener, en association avec la Fédération des cinémas français et l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) une étude sur « la consommation énergétique et le tri des déchets dans les salles de cinéma ». Directeur

de la salle Pixel à Orthez et président de l'association Objectif ciné 64 (réseau régional des cinémas indépendants des Pyrénées-Atlantiques), Raphaël Jaquero reconnaît que les salles de cinéma sont « très peu écolos ». Consommation excessive d'énergie (projecteurs, climatisation), gaspillage (impressions de programmes, confiseries), tri non ou mal maîtrisé, pour tenter de rendre les cinémas plus « verts », l'association s'est lancée dans l'élaboration d'une charte écoresponsable qui pourrait à terme être déclinée dans d'autres territoires. De la vente de confiseries bio locales à des offres de réduction pour les spectateurs se rendant en vélo aux séances, de multiples initiatives sont évoquées.

Un prix « Green Project »

Au-delà de la prise en compte de l'impact environnemental dans la fabrication et de la diffusion des films, le cinéma joue lui-même un rôle, à travers les thématiques abordées, dans la prise de conscience environnementale. « *Le cinéma a ce pouvoir. Mais on manque de films sur ces sujets. Erin Brockovich, c'était il y a vingt ans, remarque Pierre-Emmanuel Fleurantin. Le succès, cet hiver, d'Au nom de la terre montre pourtant l'appétence du public pour les notions de développement durable et l'émergence d'une société plus respectueuse de l'environnement.* »

Ce long-métrage a d'ailleurs reçu le premier prix Cinéma et engagement environnemental créé cette année au Festival des Arcs. « *Je ne suis qu'un passeur d'histoire. J'ai écrit, en partant du réel, ce que j'avais dans le ventre. Ce film n'est devenu politique qu'après coup* », témoigne le réalisateur Edouard Bergeon. Son futur projet portera sur « *ce qu'on met dans notre assiette* ». « *Il est très rassurant qu'un film comme Au nom de la terre rencontre un tel public. Il faut utiliser la magie du langage du cinéma pour expliquer les enjeux écologiques* », considère Luc Jacquet, le réalisateur de *La Marche de l'empereur*.

Pour son édition 2020, Les Arcs film festival a dédié sa compensation carbone à la création d'un prix « Green Project ». Doté de 10 000 euros, il servira à « *encourager le développement de films qui traitent de l'avenir de notre planète* ». Quant à l'European Producers Club (130 producteurs de 28 pays), il vient de lancer une nouvelle charte pour encourager les pratiques écoresponsables et mène une étude sur les pratiques vertes de ses membres qui sera publiée en février lors de la prochaine Berlinale.

Sandrine Blanchard (Les Arcs, Savoie, envoyée spéciale)